

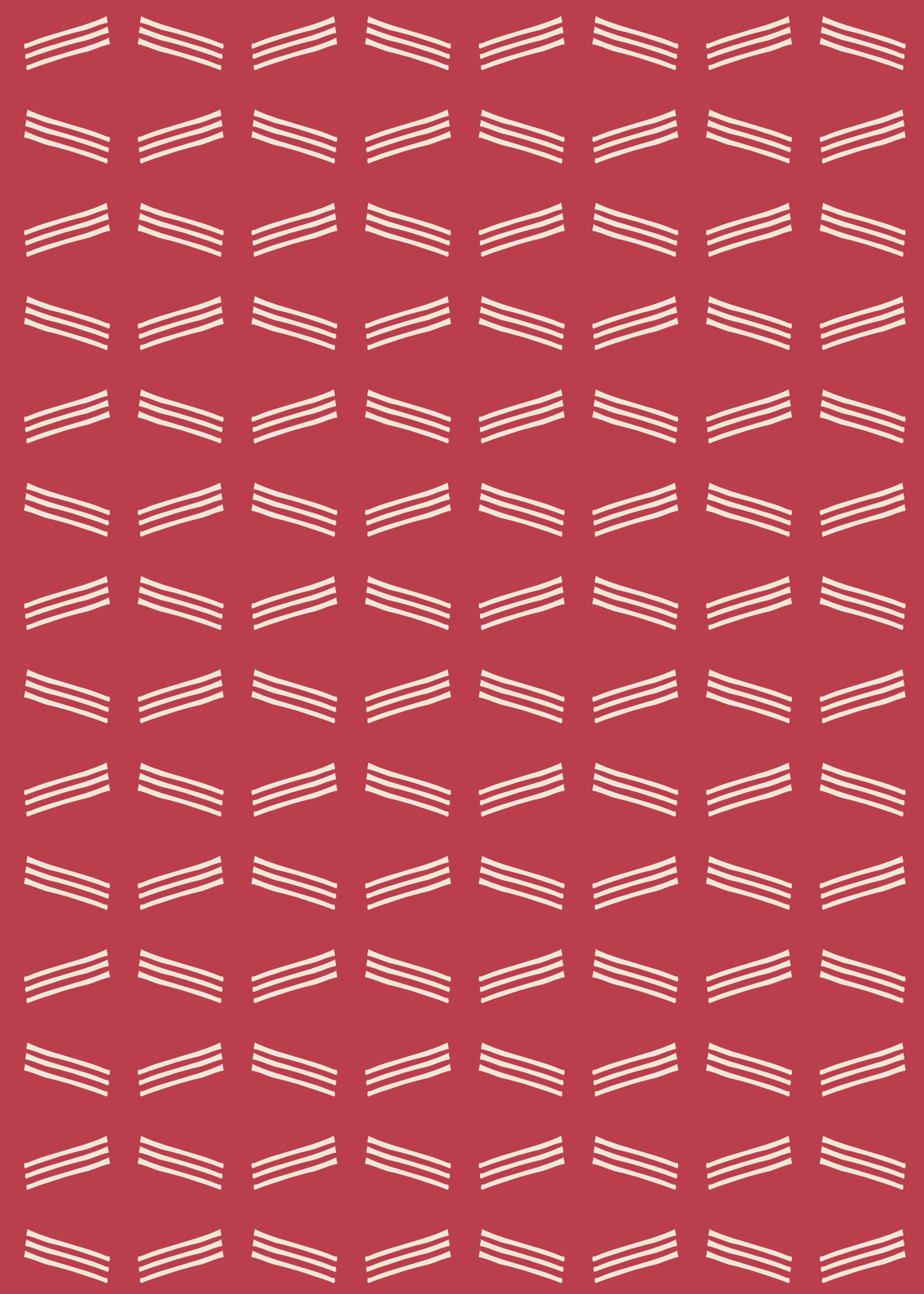
UN APPEL A LA REPARATION

La situation des violences faites aux femmes au Mali

DE BAMAKO AU CERCLE DE DIÉMA

Estrella Ramil Paz





Cette étude est dédiée à toutes ces femmes maliennes qui, malgré les difficultés, ne se lassent pas de défendre leurs droits, même au risque de leur santé ou de leur vie.

Projet réalisé par :



Édition :

CooperAcció
www.cooperaccio.org



Réalisé entre septembre 2019 et avril 2020.
Publié au mois de mars 2021.

Étude réalisée par :

Estrella Ramil Paz

Coordination :

Gemma Grieria Artigas et Aminata Amadou Touré - CooperAcció

Traduction au français :

Yacouba KANE

Revu par :

Lucie Naudé

Conception et maquette :

Anónima Estudio

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'**Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID)**, dans le cadre du projet 2018/PRYC/001684 « Pour une vie sans violence à Diéma, les femmes et les filles exercent leurs droits sexuels et reproductifs ». Son contenu relève de la seule responsabilité de CooperAcció et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'AECID.



Remerciements

Je remercie toutes les organisations de femmes et de la société civile qui luttent contre les différentes formes de violences basées sur le genre (VGB) à l'égard des femmes au Mali pour leur travail inestimable ;

A celles qui m'ont ouvert leurs portes et leur cœur pour partager généreusement des informations et leurs divers points de vue sur cette situation, en particulier : IAMANEH MALI, AJM, WILDAF, APDF, CAFO, AMPSOT, et APSEF.

A Aminata Amadou Touré, Représentante Pays de CooperAcció au le Mali, car sans son accompagnement sur le terrain et son soutien pour la traduction du bambara vers le français, cette étude n'aurait pas été possible.

A tout le personnel de IAMANEH et de l'AJM Diéma qui travaille sur le projet dont cette étude fait partie, en particulier à Cheik Oumar KIDA et à Bourahima SIDIBE pour leur gentillesse et leur patience en nous accompagnant durant de longues heures pendant que nous faisons les entretiens et en nous aidant également à traduire le bambara, le Sarakolé et le Peulh.

Aux responsables des différentes agences des Nations Unies qui nous ont fourni des informations précieuses, en particulier aux responsables des questions de genre, VBG et protection de l'enfance de l'UNICEF pour leur disponibilité et ouverture, et à la responsable de ONU femmes pour sa patience.

Au chef du Bureau de Coopération Technique de l'AECID pour son soutien dans la recherche d'informations d'intérêt pour l'étude.

Au personnel responsable du One Stop Center et du PNVBG de Bamako pour leur sincérité et leur disponibilité.

Aux 85 femmes et hommes, informateurs et informatrices clés dans les communes du Cercle de Diéma, à qui je souhaite que cette étude puisse servir dans la recherche de solutions aux différentes formes de violences que les femmes subissent. Ce sont elles et eux qui ont inspiré nombre des propositions faites ici.

Enfin, je tiens à remercier l'équipe de CooperAcció à Barcelone et au Mali, de m'avoir confié ce travail qui, j'espère, fournira des informations précieuses aux nombreuses personnes qui font de leur mieux pour améliorer la vie des femmes dans ce pays.

Sommaire

Presentation de l'étude	9
1 Introduction	13
1.1 Point de départ : le contexte	13
1.2 Pourquoi cette étude ?	14
2 Méthodologie et approches utilisées dans l'analyse des informations et l'élaboration des propositions	17
2.1 Le féminisme comme méthodologie de recherche	17
2.1.1 Approche des droits humains	19
2.1.2 L'Intersectionnalité	19
2.3 Les limites de l'enquête	22
3 Une brève approche du contexte et de la situation des femmes	27
3.1 Démographie et contexte historique social	27
3.2 Données économiques d'intérêt pour le sujet traité	28
3.3 Quelques notes sur la situation des femmes	29
4 Les violences envers les femmes au Mali : significations, scénarios et réponses	33
4.1 De quoi parle-t-on quand on parle des VBG au Mali ?	33
4.2 Prévalence, formes et impacts des VBG sur la vie des femmes	35
4.2.1 Les mariages « interdits »	36
4.2.1.1 Les Mariages Précoces (MP) ou les Mariages d'Enfants	36
4.2.1.2 Les mariages forcés, le lévirat et le sororat	38
4.2.2 La violence sexuelle	38
4.2.2.1 Mutilations génitales féminines (MGF)	38
4.2.2.2 Violence sexuelle dans le contexte scolaire	41
4.2.2.3 Violences sexuelle perpétrée dans le cadre d'un conflit armé	42
4.2.2.4 Exploitation sexuelle à des fins commerciales	43
4.2.3 La violence physique	43
4.2.4 La violence psychologique et émotionnelle	44
4.2.5 Les pratiques nuisibles	44
4.2.6 La violence sociale et économique	44
4.3 La Réponse de l'État malien face aux VBG	45
4.3.1 Brève analyse des capacités institutionnelles en vue de l'intégration des questions de genre dans les politiques publiques	48
4.4 D'autres acteurs clés intervenant dans la lutte contre les VBG	52

4.4.1	Les organisations de femmes : principal moteur du changement	52
4.4.2	D'autres OSC concernées par les droits des femmes	53
4.4.3	Les Partenaires Techniques et Financiers	53
4.5	Principales stratégies utilisées pour lutter contre les VBG	54
5	Sur le terrain : la situation a Diéma	57
5.1	L'absence de données statistiques sur les VBG et l'imaginaire de la population	58
5.2	Les réponses face aux violences dans le Cercle de Diéma	64
5.2.1	La mise en œuvre des lois et des services existants à la disposition des femmes	64
5.2.2	Les OSC et ONG internationales qui œuvrent dans le Cercle	66
5.2.3	Un regard sur les principales lacunes des actions et services mis en œuvre	69
5.2.4	Les réponses des femmes du Cercle pour se protéger des VBG	70
6	Des réflexions pour la discussion, des hypothèses de changement et des recommandations	95
6.1	Ce qu'il faut privilégier face à la rareté des ressources ou au manque de volonté politique : réflexions et propositions de débat sur les différents domaines d'intervention.	96
6.1.1	Discussion sur le modèle de PROTECTION : de quoi parle-t-on quand on parle de justice pour les femmes ?	97
6.1.3	Debat sur les traités internationaux et le role des osc envers l'etat et les donateurs internationaux	103
6.2	l'intersection femmes rurales et pauvreté	107
6.3	Des recommandations générales pour tous les acteurs	110
6.3.1	Recommandations sur la mise en œuvre, la conception et le suivi des politiques de lutte contre les VBG et le renforcement des capacités	111
6.3.2	Recommandations pour les domaines de la protection et de la prévention	112
6.3.3	Recommandations relatives au domaine de la réparation (y compris les soins)	113
6.4	Recommandations pour le travail effectué dans le Cercle de Diéma par CooperAcció, IAMANEH et AJM	115
6.4.1	Recommandations au niveau des politiques :	116
6.4.2	Recommandations sur les changements ou améliorations des pratiques de travail	116
6.4.3	Recommandations pour promouvoir les changements de comportements, d'attitudes, d'idées et de croyances :	117
6.4.4	Recommandations concernant les groupes de population	118
6.4.5	Recommandations sur la coordination des partenaires	119
	Bibliographie	121
	Sigles et Acronymes	126

Presentation de l'étude

Le principal obstacle est le patriarcat. Notre société a accordé trop de privilèges aux hommes et cela se reflète même dans les lois. C'est beaucoup de prestige pour une personne. La société lui confie aussi tout le pouvoir et la justice aussi.

REPRÉSENTANTE DE L'ORGANISATION DES FEMMES DE BAMAKO

Actuellement, la violence contre les femmes est l'une des violations des droits humains les plus répandues, persistantes et dévastatrices dans le monde et constitue l'un des principaux obstacles à la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles. Au XXI^e siècle, il n'existe toujours pas de pays où les femmes puissent vivre en paix.

Le Mali n'échappe pas à cette situation, au contraire, c'est l'un des pays du monde où les femmes sont confrontées aux niveaux de violence les plus élevés, notamment pour deux types de violences considérées au niveau international comme les formes de violences les plus extrêmes avec les féminicides : les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages précoces (MP).

Les normes coutumières et les pratiques traditionnelles sont profondément ancrées dans un système patriarcal qui est fortement enraciné à tous les niveaux de la société. Toutes les institutions formelles (État, politique, administration, médias, institutions religieuses, famille, autorités traditionnelles) et non formelles (culture : coutumes, valeurs...) sont imprégnées d'un fort caractère patriarcal.

Cette situation est aggravée par le très faible niveau d'éducation de la population et un taux de pauvreté très élevé, en particulier chez les femmes. L'intersection entre le fait d'être une femme, d'être pauvre et d'être une fille ou une jeune femme augmente considérablement les niveaux de vulnérabilité et rend difficile d'échapper au continuum des violences que subissent les femmes.

Bien que le pays ait ratifié la plupart des conventions régionales et internationales dans ce domaine et qu'il dispose de plusieurs instruments juridiques et politiques favorables aux droits des femmes, il existe un cadre institutionnel faible et un niveau élevé d'impunité pour la violence basée sur le genre (VBG)¹ à l'égard des femmes. La VBG, sous ses multiples formes, n'a jamais fait l'objet d'une loi qui la sanctionne. Pendant des années, il n'y a eu que des plans nationaux pour l'abandon de la pratique de l'excision, très axés sur le changement des comportements et des croyances mais avec peu de ressources. Ce n'est qu'avec la crise politique de 2012, lorsque les organisations de la société civile (OSC) malienne ont alerté

1 VBG : les violences basées sur le genre est le nom choisi et utilisé au Mali par tous les acteurs (y compris les organisations de femmes), nous nous conformons à cette formulation.

Le gouvernement et la communauté internationale sur les violences sexuelles commises sur les femmes, qu'une série d'actions ont été développées, aboutissant à la création d'un groupe de concertation contre les violences. Ce groupe met en évidence non seulement la situation de violence sexuelle déclenchée par le conflit, mais aussi la grave situation de multiples formes de violence subies par les femmes maliennes. A partir de là, tout un travail s'est développé pour l'élaboration de stratégies contre les VBG (qui comprennent les MGF et les MP) et d'un avant-projet de loi qui, à ce jour, n'a pas été approuvé en raison de l'opposition des groupes religieux fondamentalistes contre l'interdiction des MGF.

Les défis sont énormes : l'absence d'une telle loi, l'application déficiente des textes juridiques qui protègent les femmes et les filles, le faible accès aux services de soins complets (services juridiques, psychosociaux, de santé et de protection) et les idées et croyances qui imprègnent l'imaginaire collectif des femmes et des hommes sont, entre autres, des facteurs qui contribuent à l'augmentation des cas et au manque de protection des femmes.

Les organisations de femmes et autres OSC sont les principales actrices du changement face à cette grave situation. Soutenues par des ONG internationales, par plusieurs agences des Nations unies et par certains bailleurs internationaux, elles accompagnent la mise en œuvre des politiques de genre existantes et de la Stratégie Nationale Intégrale pour mettre fin aux VBG (2019 - 2030), une politique qui encadre les principales actions qui abordent cette situation, sous la coordination du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfance et de la Famille (MPFEF). L'hostilité du contexte et la complexité du traitement d'un système de violence si structuré et ancré dans l'ADN de ce pays exigent des stratégies à très long terme et une compréhension de la lenteur des changements structurels et systémiques lorsque toutes les institutions sont contre les femmes.

L'organisation féministe CooperAcció travaille au niveau national en participant au groupe de concertation contre les VBG et dans la région de Kayes, en accompagnant et en soutenant plusieurs organisations de femmes : IAMANEH, AJM et CAFO à travers une stratégie de lutte contre les violences et de promotion des droits sexuels et reproductifs qui a débuté en 2009. Ce travail a commencé par des programmes visant à améliorer la santé reproductive, puis est passé à la lutte contre les MGF et les MP, en partant d'une approche des droits humains des femmes, et s'est maintenant étendu à la question de la violence d'une manière plus holistique et structurelle.

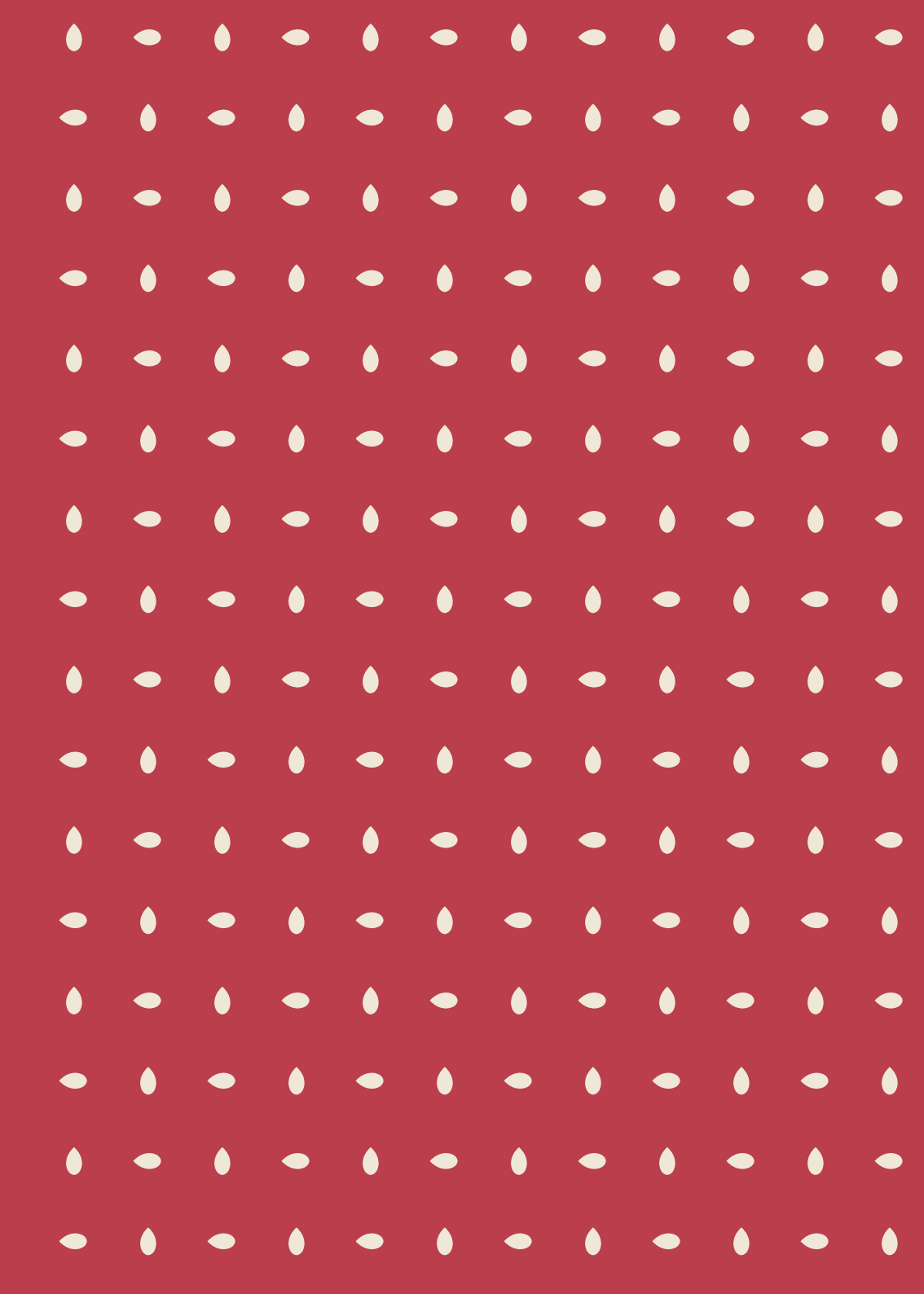
Cette étude fait partie d'un des projets qui s'inscrivent dans cette stratégie à long terme. Il a pour but d'approfondir la compréhension de la situation des violences vécues par les femmes dans le Cercle de Diéma, une des zones de la Région de Kayes où ces organisations ont concentré leurs efforts ; d'identifier comment les politiques de VBG sont mises en œuvre, quels services sont disponibles pour les femmes et s'ils leur sont réellement accessibles ; de savoir si elles ont recours à d'autres formes de protection ; et d'identifier quelques pistes qui permettront de formuler des recommandations utiles pour ces organisations et pour tous les acteurs et toutes les actrices travaillant sur cette problématique au Mali. L'objectif final est de servir de document de travail à partir duquel on peut extraire des informations intéressantes, faire de nouvelles observations, formuler des commentaires ou les utiliser pour le débat.

L'étude est divisée en 6 chapitres :

- Le premier est consacré à l'explication du contexte et des objectifs poursuivis par l'étude.
- Le deuxième chapitre décrit l'approche méthodologique utilisée pour son élaboration, ainsi que la justification de l'importance de suivre une méthodologie de recherche féministe, tant dans l'analyse de l'information documentaire que dans la méthode suivie dans le travail de terrain, dans lequel une conversation est tenue avec **110 personnes (58 femmes et 52 hommes)**, sous différentes perspectives, pour essayer d'analyser avec elles la dimension relationnelle du pouvoir sous-jacent au patriarcat au Mali, en général et dans leurs communautés en particulier.
- Le troisième chapitre expose une brève analyse du contexte du pays et une approche de la situation des femmes.
- Le quatrième chapitre est consacré à l'analyse de la situation des violences vécues par les femmes maliennes : ses formes, les récits sur ses causes et ses conséquences, les acteurs qui travaillent à l'amélioration de la situation et les réponses apportées dans les différents domaines d'intervention contre les VBG.
- Le cinquième chapitre est consacré aux informations recueillies dans le Cercle de Diéma sur la mise en œuvre des politiques nationales, la carte des acteurs et actrices et des stratégies développées au niveau local, ainsi que les imaginaires des femmes et des hommes, d'âges et d'ethnies différentes. Enfin, une section est consacrée à un diagnostic réalisé avec l'ensemble des acteurs et actrices interrogés, de Bamako à Diéma, où sont recueillies les différentes stratégies développées par chaque groupe de population (titulaires d'obligations, de responsabilités et de droits), leurs principales préoccupations, les obstacles rencontrés et les priorités qu'ils et elles identifient à partir de leurs expériences.
- Le sixième chapitre contient des réflexions, basées sur les questions que se posent actuellement les féministes de différentes régions du monde spécialisées dans la lutte contre les VBG, sur l'inefficacité de nombreux systèmes mis en place à l'échelle mondiale dans la lutte contre les VBG. L'objectif de ce chapitre est de sensibiliser les partenaires maliennes (en particulier les organisations de femmes) à ces perspectives et de leur permettre d'en discuter dans le contexte malien. Il y a également une section avec sur les recommandations générales tirées lors de l'élaboration de l'étude.

Tout au long du document, il est possible de lire des fragments de témoignages ou des extraits de conversations qui nous permettent d'écouter les voix, sans filtre, des différentes personnes avec lesquelles nous avons parlé.

Enfin, je voudrais dire que, bien que tout le processus de collecte d'informations et d'écoute de ces 110 personnes qui ont consacré leur temps à apporter leurs connaissances et leurs opinions ait été très riche, il n'a pas été facile de restituer sous forme d'analyse toute la douleur (explicite ou cachée dans les gestes) et l'impuissance exprimées dans ces conversations.



1 Introduction

Lorsque la violence se répète sans cesse dans notre vie, il arrive un moment où nous ne savons plus ce que signifie vivre dans la dignité.

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DES FEMMES, BAMAKO

1.1 Point de départ : le contexte

25 ans après la déclaration de Beijing, revendiquer les droits les plus fondamentaux pour les filles et les femmes du monde entier, tels que le droit d'aller à l'école, de vivre à l'abri de la violence et de participer à la prise de décision, demeure une priorité. Malgré certains progrès, les véritables changements depuis lors ont été lents et, à ce jour, aucun pays n'a atteint l'égalité de genre. La violence contre les femmes est perpétrée sous de multiples formes dans le monde entier, acquérant des formes nouvelles et variées et en préservant d'autres des temps ancestraux.

La plupart des auteurs et autrices qui se sont penchés sur ce thème s'accordent à dire que l'inégalité du genre est la cause de la violence et beaucoup sont d'accord pour dire qu'elle en est aussi la conséquence. **Plus l'inégalité est grande, plus la violence est grande, et plus la violence est grande, plus l'inégalité est grande.** Cependant, la proclamation de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et la revendication des droits des femmes semblent être une évolution effrayante pour les forces conservatrices du monde entier. Le Mali n'échappe pas à cette réalité.

Le Mali est l'un des pays où le niveau de violence à l'égard des femmes est l'un des plus élevés au monde, se manifestant dans les différents domaines de la vie (violence économique, politique, culturelle, sociale et institutionnelle) et sous de multiples formes (violence physique, psychologique, symbolique et sexuelle). C'est aussi un pays où sont commises certaines des formes de violence les plus extrêmes, connues sous le nom de Pratiques Nuisibles (PN), telles que les Mutilations Génitales Féminines (MGF) ou les Mariages Précoces (MP), sans loi interdisant ces pratiques (contrairement à d'autres pays de la région). Bien que d'importants programmes et politiques visant à éliminer ce type de pratiques aient été élaborés depuis un certain temps, et que quelques organisations de femmes aient consacré une partie de leur programme à la lutte contre la « violence basée sur le genre »¹, ce n'est que dans les premières années du nouveau gouvernement que le pays a pu élaborer une loi pour interdire ces pratiques. Ce-

¹ Tout au long du texte, le terme utilisé dans le pays, violence basée sur le genre (VBG), est respecté, bien que dans la section consacrée au cadre conceptuel, d'autres définitions plus conformes au positionnement le plus actuel des positions des défenseuses des droits des femmes au niveau mondial seront incluses.

pendant, ce n'est qu'à partir de la crise politique de 2012 que les OSC maliennes ont alerté le Gouvernement et la communauté internationale sur les violences sexuelles commises contre les femmes, ce qui a conduit à une série d'actions de la part de la société civile malienne et de la communauté internationale qui ont abouti à la création d'un groupe de consultation contre la violence, qui a non seulement mis en évidence la situation de violence sexuelle déclenchée par le conflit, mais aussi la grave situation de multiples formes de violence subies par les femmes maliennes. De cette façon, le grand effort que diverses organisations de la société civile avaient commencé à faire, travaillant dans des conditions de grande hostilité et avec de maigres ressources, en particulier les organisations de femmes dans leur lutte initiale contre les pratiques traditionnelles néfastes (PTN), devenait une question d'intérêt général, au point d'être exigée dans les lois et les politiques du pays.

C'est ainsi que, depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, les organisations de femmes et d'autres OSC, ainsi que différentes organisations de la communauté internationale, tels que les ONGD ou différentes agences de l'ONU, interpellent conjointement le gouvernement malien pour faire face à cet énorme problème. Ensemble, ces dernières s'efforcent de dénoncer, de réduire au minimum et d'atténuer la violence à l'égard des femmes et s'emploient à élaborer la première loi contre la violence à l'égard des femmes et d'autres actions spécifiques liées à la dénonciation, à la prévention, à la protection et à la prise en charge des victimes.

Au-delà de ces différentes formes de violence qui marquent le quotidien des femmes maliennes, il faut souligner leur très faible niveau d'éducation formelle, le manque d'assistance sanitaire ou juridique ou encore les énormes lacunes dans l'accès et le contrôle des ressources et des prestations économiques, sociales ou politiques. Ainsi, en reprenant l'idée que la discrimination qui génère l'inégalité est à la fois cause et conséquence de la violence du genre (Jahan, 2018), nous voulons faire ressortir tout au long de cette étude, le manque d'opportunités et de droits des femmes, à commencer par le droit à la parole dans la recherche de solutions, à la prise de décision, à la formation et à l'autogestion (l'auto-soin) de leur propre corps, ainsi que l'énorme pression sociale exercée par un système de croyances fortement ancré dans le patriarcat et dans la perte d'identité collective résultant d'un passé (et d'un présent?) colonial, peuvent être les pistes à explorer pour la conception d'actions, jusqu'ici moins explorées, qui aident à la recherche de nouvelles solutions.

1.2 Pourquoi cette étude ?

Cette étude fait partie du projet « *Pour une vie sans violence à Diéma, les femmes et les filles exercent leurs droits sexuels et reproductifs* », réalisée par l'ONGD CooperAcció et les organisations maliennes IAMANEH et l'Association des Juristes Maliennes (AJM) dans le Cercle de Diéma (Région de Kayes).

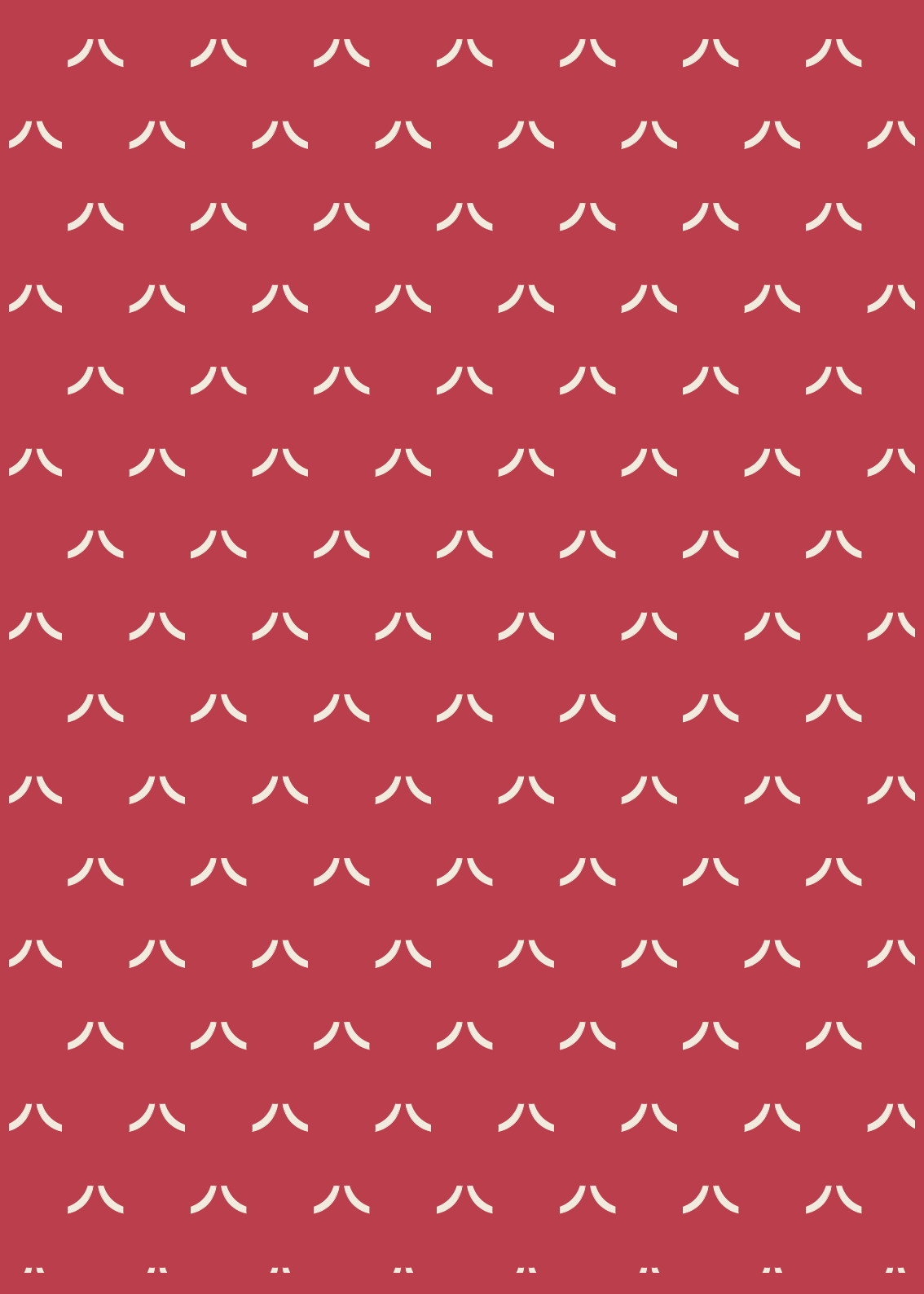
Son objectif initial était d'analyser la situation de la violence subie par les femmes dans la région de Diéma, ses causes et ses conséquences, ainsi que les services de protection, de dénonciation, de prévention et de soins existants, afin de disposer d'un cadre d'analyse du contexte réel à partir duquel travailler.

Cependant, au fur et à mesure de l'élaboration de ce document et des recherches effectuées dans les différentes bibliographies et conversations avec les différents partenaires interrogés, un nouvel objectif est apparu :

- Une proposition « d'hypothèse de changement » de la situation, qui comprend recommandations à suivre dans les années à venir, en tenant compte du fait que les changements ne sont pas linéaires mais qu'ils sont lents et que la pandémie actuelle qui est apparue, alors que l'étude était encore en cours de finalisation, aura un impact important non seulement sur le rythme des actions entreprises, mais aussi sur les éventuels revers des réalisations faites jusqu'à présent.

Cette proposition, qui a été reprise tout au long du document, tente d'analyser le travail sur les violences qui est mené au Mali, en général dans tout le pays, à la lumière d'autres expériences similaires de travail contre les violences menées dans différentes parties du monde et qui ont été largement étudiées par différents chercheurs et chercheuses et par des organisations féministes afin de tirer des leçons de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas dans cette marche difficile et lente vers une vie sans violence pour les femmes. Avec cela, et modestement, nous entendons aussi inviter tous les partenaires qui travaillent sur cette question au Mali à développer un regard critique qui puisse aider à l'appropriation d'une culture de travail qui place les femmes au centre de celle-ci. Il ne s'agit pas de les considérer comme des **victimes passives** des réponses gouvernementales ou des actions des ONG et des OSC selon une approche par le haut ou « *top-down* », mais plutôt de les reconnaître en tant que protagonistes de leur propre prise en charge, évidemment sans les laisser seules pour résoudre cette situation. Il s'agit donc, surtout d'investir en ressources et énergies pour la mise en œuvre d'actions visant à accroître leur résilience et leur capacité de réponse en matière de protection et de prévention, dans un contexte aussi hostile que celui du Mali, où de nombreuses années de travail et de nombreux moyens sont encore nécessaires pour que la réponse des titulaires d'obligations (État) et des titulaires de responsabilités (société civile organisée, chefs traditionnels, écoles, etc.) soit réellement efficace.

Il y a beaucoup de changements à faire et un long chemin à parcourir ; il ne fait aucun doute que l'approche proposée est complexe et nécessitera de nouvelles compétences et le renforcement des capacités locales pour la mettre en pratique. Mais l'expérience partagée dans de multiples forums, congrès et échanges d'expériences entre les femmes défenseuses de droits humains à travers le monde nous a appris que, dans une société dont les institutions formelles et informelles sont nettement patriarcales, ces dernières font partie du tissu même de la perpétuation de la violence à l'égard des femmes. Il est urgent de mettre en œuvre des actions qui envisagent de nouvelles approches de protection et de prévention depuis les femmes elles-mêmes. Ces approches contribuent à changer la perception que les femmes ont d'elles-mêmes, de leur corps et de leur santé physique, émotionnelle et psychologique, qui, dans ce cas, est fortement sous-estimée et a des répercussions sur leur propre expérience de la violence, comme quelque chose de naturel dans leur vie quotidienne. Tout cela, sans préjudice de la poursuite des efforts pour améliorer la situation juridique et le travail de changement des croyances et des comportements avec les communautés en général et avec les hommes en particulier.



2

Méthodologie et approches utilisées dans l'analyse des informations et l'élaboration des propositions

Il s'agit d'une étude qualitative basée sur **la pratique de la recherche féministe**, utilisant l'approche **des droits humains** et **l'approche intersectionnelle** comme principales approches.

Le caractère qualitatif tient au fait qu'il ne s'agit pas de faire une analyse statistique de la violence dans le Cercle de Diéma, ni d'enquêter sur les causes ou les conséquences des violences, car il existe déjà beaucoup d'informations à ce sujet. Il s'agit plutôt d'aborder l'imaginaire social des femmes et des hommes par groupe d'âge et par position (structures communautaires, OSC, population non organisée), en essayant d'enquêter sur les causes, la façon dont les femmes vivent les différents types de violence, sur les violences que les femmes et les hommes identifient ou pas, ainsi que de comprendre les réponses individuelles et collectives possibles qui sont données. Ainsi, la méthodologie qualitative permet, à partir d'un échantillon concret de population, de recueillir des aspects objectifs et subjectifs, tant de la construction théorique que de l'analyse empirique de la réalité sociale.

2.1 Le féminisme comme méthodologie de recherche

Les enquêtes menées à partir d'une méthodologie féministe utilisent le critère du genre, ainsi que d'autres critères sociaux qui s'imbriquent avec ce dernier, pour analyser la dimension relationnelle du pouvoir qui sous-tend le patriarcat. Contrairement aux études qui ne tiennent compte que du genre, elle contribue avant tout à générer un autre type de connaissances, en récupérant et en rendant visibles d'autres codes pour interpréter la réalité. La méthodologie féministe aborde les femmes sous une autre forme. La personne qui enquête est placée dans un plan beaucoup plus proche, des dimensions de la vie des femmes qui imprègnent la généalogie des personnes interrogées ainsi que la vie de la personne enquêtrice.

Partir du féminisme comme cadre de référence devient encore plus important dans un sujet tel que la violence contre les femmes, puisque c'est précisément le mouvement féministe et des femmes qui a délégitimé ces formes de violence basées sur le patriarcat en tant que pratique sociale, historiquement admise et considérée comme normale, alors qu'il a pu la déterrer de la sphère privée, la placer comme un problème social et politique qui concerne différents agents, sphères et institutions.

Bien que peu de femmes au Mali parlent encore de féminisme¹, il est vrai que leurs pratiques, leurs désirs de changement et leur analyse de la réalité sont féministes et, en général, il commence à y avoir une ouverture pour connaître ces propositions. Les nouvelles technologies et les moyens de communication par internet permettent que les dynamiques globales de sensibilisation de millions de femmes à travers la planète, sur leur condition et leur position de genre et l'effet qu'elle a sur leur vie, ne passent pas inaperçue au Mali. Il n'y a plus un seul pays au monde qui n'ait entendu parler du féminisme et, bien qu'il y ait encore des réactions négatives à ce terme, il est également vrai que c'est un outil pour unir les femmes de toute la planète, surtout quand il s'agit de travailler pour les mêmes causes, comme dans le cas des VBG. C'est pourquoi, malgré le risque que l'on court en proposant une étude analysée d'un point de vue féministe dans un pays où ce concept n'est pas encore bien établi, nous n'avons pas voulu abandonner cette perspective pour plusieurs raisons : d'une part, parce que CooperAcció est une organisation féministe et reconnue comme telle au Mali, et c'est sous cet angle qu'elle veut faire son travail ; d'autre part, parce que le féminisme, en tant que concept théorique et en tant que mouvement de femmes à travers le monde, apporte des perspectives et des visions critiques de la réalité différentes de l'hégémonie et nous aide à construire, apprendre, questionner et redéfinir les réalités et les phénomènes sociaux qui ont historiquement eu pour paradigme «le masculin», «le blanc» et/ou «l'occidental».

Malheureusement, la personne qui a réalisé cette étude est blanche et occidentale, mais son expérience de travail dans différents pays alimente un processus de déconstruction personnelle qui l'aide à se défaire de ses privilèges et des conceptions occidentales lorsqu'elle donne des réponses dans différents contextes. Elle a appris, à -surtout- essayer, de capter la voix des femmes interrogées du pays et de la zone d'étude qui sont les plus conscientes du problème à traiter et qui sont celles qui peuvent opérer plus de changements et développer des propositions pour améliorer la situation, en suivant également leurs suggestions sur ce qu'il est ou non possible de faire dans le contexte malien, ainsi qu'en recueillant les voix de toutes celles dont on essaie d'améliorer la vie à partir des projets ou plans gouvernementaux, en ayant confiance en leur potentiel de changement.

1 Quand on parle de féminisme, on parle du mouvement social qui défend les droits des femmes selon différentes approches. L'auteur guinéenne Remei Sipi (2018) nous dit qu'il existe une longue histoire de résistance au patriarcat en Afrique qui n'est pas documentée et que, parfois, on ne l'appelle pas féminisme parce que ce concept est associé à quelque chose de radical, de haine envers les hommes ou de rejet des traditions. Cependant, bien que cette conscience féministe ne soit pas déclarée, elle est vécue et nous trouvons donc une multitude d'organisations qui mettent toute leur énergie dans la défense des droits des femmes et leur principal intérêt est de mettre fin au système patriarcal.

En tout état de cause, de ce point de vue féministe, il est proposé que cette étude reste ouverte pour intégrer toute suggestion et recommandation qu'on estime appropriée ; en premier, ce sont les organisations de femmes maliennes qui sont à la pointe du travail contre les violences et, en second lieu, ce sont les principales OSC et autres organismes qui sont engagés dans l'amélioration de la vie des femmes dans ce pays. Cette étude est donc considérée comme un manuel de travail.

2.1.1 Approche des droits humains

Cette recherche part et fait écho de la revendication d'un vaste mouvement international de femmes qui, malgré l'existence d'un système international de promotion et de protection des droits humains, doit sans cesse rappeler que les droits des femmes sont des droits humains, un fait qui n'a été reconnu que lors de la Conférence Mondiale sur les Droits humains à Vienne en 1993.

La violence contre les femmes sous ses multiples formes est une violation structurelle et persistante des droits humains, la plus répandue dans toutes les sociétés et celle qui connaît les plus hauts niveaux d'impunité. Les droits humains des femmes sont violés à grande échelle, systématiquement et par une multiplicité d'acteurs, sans susciter l'intérêt et la force de la réponse internationale qui se produit dans d'autres cas de violations graves des droits humains. En situant la violence contre les femmes dans le cadre des droits humains, nous cherchons à contribuer à rendre visible sa nature collective et politique, ainsi qu'à mettre en évidence les responsabilités et à attirer l'attention des Etats sur les obligations et engagements pris lors de la signature de traités de droit international dans ce domaine. Ces obligations de l'État comprennent non seulement le respect et la protection des droits des femmes, mais aussi l'adoption de mesures positives pour en faciliter l'exercice.

2.1.2 L'Intersectionnalité

L'analyse intersectionnelle vise à exposer les différents types de discrimination et désavantages qui résultent de la combinaison des diverses identités des femmes (AWID, 2004). Avec cela, on cherche à lutter contre les formes d'oppression découlant du patriarcat, du racisme, de l'oppression de classe et d'autres systèmes de discrimination qui créent des inégalités et affectent la position des femmes. Cette analyse prend en considération les contextes historiques, sociaux et politiques et reconnaît également les expériences individuelles uniques qui résultent de la conjonction de différents types « d'identité »². Bien qu'il ne soit pas possible, en raison de la portée de l'étude, de prendre en compte toutes les variables que nous aurions voulu, nous avons pris en compte (chaque fois que cela a été possible en raison des limites de temps et de ressources), en plus de la variable du genre, les variables de l'âge, de la pauvreté et de l'appartenance ethnique.

2 AWID (2004) : « Intersectionnalité » : un matériel pour la justice du genre et la justice économique, Droits des femmes et changement économique, n° 9, août.

2.2 Étapes et outils

L'étude a suivi les étapes suivantes :

- a.** Réunions de validation sur la pertinence de la modalité d'étude et la collecte d'informations avant le travail de terrain : 3 réunions avec le personnel du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) ; le personnel du Programme National d'abandon des Violences basées sur le Genre (PNVBG) et des référents du FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population), ainsi que des référents du Cluster Violence de Genre au Mali. Ces entretiens ont été réalisés avant le travail sur le terrain par le personnel de CooperAcció dans le pays en suivant les directives de la consultante.
- b.** Compilation et examen de la documentation existante dans le pays sur le sujet à traiter, y compris les études réalisées par les différentes agences des Nations Unies, les OSC nationales et internationales et les documents de politique et les normes juridiques et légales élaborées par le gouvernement malien.
- c.** Revue des études et bibliographie sur la violence à l'égard des femmes (détaillée dans la section bibliographie avec le reste de la documentation consultée).
- d.** Identification des acteurs clés, tant internationaux que nationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, à interroger, tant à Bamako que dans le Cercle Diéma.
- e.** Travail de terrain effectué à Bamako et dans 4 communes du Cercle de Diéma (Diéma, Fassoudebebe, Lambidou et Gomitradougou).

Les **outils de collecte de données sur le terrain** ont été des entretiens individuels et des discussions de groupe, réalisés comme suit :

Les 3 entretiens préalables au **travail sur le terrain** dont l'objectif était la validation, la collecte de la documentation clé et les recommandations pour l'élaboration de l'étude, afin de s'assurer que l'étude serait utile pour le travail effectué par les principaux acteurs de la lutte contre les VBG. Les recommandations étaient les suivantes :

- Extraire de l'information sur l'accès aux services dans la région.
- Prendre en compte les différents types des VBG (selon l'avant-projet de loi sur les VBG), et ne pas se limiter uniquement aux PTN.
- Inclure les hommes dans l'étude. Que pensent-ils concernant les VBG ?
- Raisons pour lesquelles les gens n'ont pas accès aux services disponibles, le cas échéant.

Pour le travail de terrain, des critères ont été définis pour la sélection des OSC à interroger à Bamako, ainsi que des critères pour la sélection des communes, des structures communautaires et des personnes à visiter dans le Cercle de Diéma.

À Bamako, lors du travail de terrain, nous avons interrogé les principales organisations de femmes et les OSC qui œuvrent contre les violences dans le pays (AMPSOT, APSEF, WILDAF, APDF, Iamaneh, AJM et CooperAcció Mali); les représentant es de différents programmes des agences des NU qui travaillent sur cette question (UNICEF: responsable du genre, programme de protection de l'enfance et programme de lutte contre les VBG; ONU Femmes); les bailleurs internationaux (AECID); les organismes gouvernementaux (One Stop Center; PNVBG). Lors des travaux à Bamako, il a été possible de participer à une réunion organisée par la Banque mondiale avec les principales organisations et instances du pays qui travaillent sur les violences, afin d'obtenir des informations pour l'élaboration d'un plan d'action sur la prévention et la réponse à la VBG dans ses différents programmes dans la région (Mali, Niger, Tchad et Burkina Faso). Lors de cette réunion, il a été possible de comparer certaines informations avec celles de certaines organisations qui n'avaient pas été interrogées, ce qui a été utile³.

Les critères de sélection des communes étaient les suivants : visiter au moins deux communes dans lesquelles CooperAcció et les organisations partenaires avaient travaillé au cours des années précédant l'étude, et au moins une commune où le travail n'avait pas commencé ou commençait ; sélectionner, parmi celles-ci, des communes dont la population est majoritairement composée de différentes ethnies, afin d'avoir un échantillon de travail sur cette intersectionnalité. Les lieux retenus furent : Diéma (populations *Sarakolé, Bambara et Maures*) ; Fassoudebe (population majoritairement Peulh) ; Lambidou (population majoritairement Sarakolé ou Soninké) ; Gomitradouguou (population majoritairement *Bambara*).

En ce qui concerne les personnes interrogées, des critères sensibles aux questions de genre et d'autres variables intersectionnelles telles que l'âge, l'origine ethnique ou la position dans la communauté ont été suivis : des personnes de différents sexes appartenant à des structures communautaires mixtes (CCAPN; ASACO et comités de défense des droits de la femme); des femmes organisées en groupes communautaires avec lesquelles nous avons travaillé auparavant et d'autres avec lesquelles nous n'avons pas travaillé (CAFO et autres associations de femmes); des groupes de jeunes hommes et de jeunes femmes ; le personnel responsable des structures du Système d'Orientation mis en place dans le Cercle pour la prise en charge des femmes victimes de violence (CSCoM, Police, Tribunal, Ecoles) ; les responsables communautaires et les femmes référentes (chefs de communes, exciseuses⁴, maires,...) ; le personnel des OSC avec lesquelles nous travaillons à Diéma (IAMANEH Diéma et AJM Diéma).

3 Outre certaines des personnes interrogées mentionnées ci-dessus, voici quelques-unes des organisations participantes : Terre de Femmes, Care International, IMAAF, MAPA, GREFA, FDH, Association des Artistes au Service du Développement, etc. (La liste des organisations participantes n'a pas pu être consultée, donc seuls les acronymes ou les noms des organisations mentionnées lors de la réunion sont rassemblés ici).

4 Les femmes chargées de pratiquer les MGF dans les communautés.

Au total, **110 entretiens ont été menés (58 femmes et 52 hommes)**, sans compter les informations obtenues lors de la réunion organisée par la Banque mondiale.

Les entretiens étaient semi-structurés, comprenant des conversations informelles et laissant des espaces ouverts afin de générer la confiance. Selon le type de participant·e, le sujet a été introduit de différentes manières dans une conversation. Sauf dans l'une des communautés, les réponses données ont été empreintes d'un sentiment d'ouverture.

En suivant cette méthode, il ne s'agissait pas d'obtenir des données quantitatives, très difficiles à obtenir, mais plutôt d'apprécier le niveau de sensibilisation sur ces questions ; de connaître les types de violences reconnus ; de recueillir les perceptions des aspects communautaires des différentes formes de violence et leur degré d'acceptation ou de pénétration ; d'observer les différences entre les communautés où les OSC qui ont travaillé depuis un certain temps et celles où peu de choses ont encore été faites ; de connaître le degré d'ouverture à apporter des changements en fonction du type de population majoritaire (Bambara, Peulh, Soninké). Il s'agit donc avant tout d'établir une conversation dans laquelle la confiance et l'ouverture émergent, en particulier avec les groupes de femmes et de jeunes afin qu'ils et elles donnent une réponse non apprise et que nous puissions approfondir les facteurs subjectifs de la population.

Pour **l'analyse des données**, des références croisées ont été envisagées pour certaines des données et l'analyse des réponses aux entretiens dans une perspective de genre. Par exemple, les réponses que le « chef de famille » peut fournir ne sont pas nécessairement valables pour l'ensemble des membres du ménage.

2.3 Les limites de l'enquête

Le **caractère éminemment qualitatif et empirique**, a essentiellement recueilli les opinions personnelles des personnes interrogées, sans que cela puisse se traduire en une vérité irréfutable. Cependant, une grande partie des informations a été croisée avec la bibliographie consultée et avec la triangulation des entretiens et, dans la plupart des aspects, il y a des coïncidences qui servent d'arguments à une position à considérer comme réaliste.

Sélection du nombre de communes visitées : pour des raisons de temps et de ressources, ainsi que pour des raisons de sécurité, sur les 15 communes où le projet est réalisé, seuls 3 et le siège de Diéma (4 au total) ont été choisis, selon les critères mentionnés ci-dessus. Bien que cette sélection puisse sembler limitée, les résultats obtenus lors du travail sur le terrain ont été suffisants pour le type d'informations que l'on souhaitait obtenir.

Cartographie des acteurs : la cartographie des acteurs obtenue dans le cadre du Sous Cluster et qui a servi de guide lors de la réalisation des entretiens, ne comprend pas tous les acteurs. C'est pourquoi certains acteurs clés peuvent avoir été exclus de la collecte d'informations dans le cadre de cette étude. Il n'a pas non plus été possible d'interroger certaines ONGD internationales qui luttent contre les violences en raison de leur agenda chargé. Dans l'ensemble, les informations obtenues sont considérées comme suffisantes pour atteindre les objectifs de l'étude.

Manque de données quantitatives désagrégées par sexe : il est difficile au Mali d'obtenir des données quantitatives sur certaines questions pertinentes pour l'étude, nous avons utilisé les informations non officielles et/ou approximatives que nous avons pu obtenir (par exemple : les données sur l'éducation).



S'agissant d'une étude qualitative, réalisée dans une perspective féministe, il a été jugé intéressant de recueillir, tout au long du document, quelques conversations (qui peuvent inclure des notes d'analyse de la consultante), témoignages ou situations, qui illustrent de manière simple le sujet à aborder dans chaque section, à travers les mots et les expériences personnelles, en évitant autant que possible les filtres du regard extérieur. Ainsi, l'objectif est que celles et ceux qui lisent l'étude puissent comprendre la réalité d'une manière plus proche de ce qu'offrent habituellement les chiffres ou la littérature existante et abondante dans le pays. Et, d'autre part, de visualiser les aspects pour lesquels les chiffres ne sont pas suffisants ou n'existent tout simplement pas, comme c'est le cas des données désagrégées par sexe dans les écoles existantes dans le cercle. L'objectif est de montrer, telle qu'elle est, la situation réelle dans laquelle se trouvent les OSC lorsqu'elles travaillent sur le terrain et, d'autre part, de recueillir des croyances, des propos ou des phrases qui illustrent l'imaginaire collectif qui existe dans les communautés. Les noms des personnes interrogées ne sont pas donnés afin de préserver **la confidentialité des témoignages ou des opinions** recueillis.

Extrait d'une conversation d'un groupe de discussion mixte de la Commune de Fassoudebe (Cercle de Diéma)

10 FEMMES ET 5 HOMMES COMITÉ DE DÉFENSE ET LES FEMMES REPRÉSENTANTES DU CAFO

Nous avons reçu des formations sur les droits humains et les droits des femmes avec l'AJM et sur les MGF et les MP avec l'IAMANEH. Notre rôle est de sensibiliser le reste de la communauté. Nous visitons les différents quartiers et parlons à la population par l'intermédiaire du griot qui alertera la communauté avec son « tam, tam » et indiquera un jour pour que les femmes rencontrent le Comité de défense. Il fera de même avec les hommes.

Qu'est-ce qui vous rend le plus heureux ?

(Rires). Unaniment pour les hommes : la santé.

Les femmes donnent des réponses plus diverses : « Pouvoir m'expliquer » ; « pour renoncer au mariage précoce » ; « recevoir une éducation » ; « Maintenir mes filles à l'école » ; « maintenant nous savons que l'éducation nous aide à avoir plus de ressources, même si c'est l'école coranique » ; « si vous éduquez une femme, l'éducation se multiplie » ; « que le mari cesse de frapper ».

Qu'est-ce qui vous rend plus tristes ?

Homme : « Manque de ressources pour manger ».

Homme : « La faim. Lorsque vous avez faim, vous ne pouvez pas dormir, cela affecte votre tête ».

Femme : « Enlever mes filles de l'école me rend triste ».

Femme : « l'inactivité. Ne rien faire me rend triste (en référence à une activité qui génère des ressources) ».

Femme : « Ce que j'ai vécu (en référence au MP), je ne veux pas que mes filles le vivent. Et mon mari est également d'accord ».

Quels types de conflits sont les plus fréquents dans vos foyers ?

Femme : Mariages arrangés entre familles. La famille du garçon avant le mariage dit généralement que la fille pourra toujours aller à l'école. C'est un problème, mais nous ne faisons rien. Nous demandons le consentement de la fille et du garçon pour éviter les conflits car si nous soutenons la fille, elle risque de faire quelque chose qui humilie la famille.

Hommes : La pauvreté provoque toujours des conflits parce qu'il n'y a pas de ressources pour l'essentiel. Il y a des hommes qui sont violents parce qu'ils n'apportent rien à manger à la maison.

Quel est l'objectif de faire partie du Comité des Droits ?

Homme : L'organisation est un espace de sensibilisation et le fait d'apprendre nous soulage.

Quels sont les types de violence les plus fréquents qui sont portés à l'attention du Comité ?

Violence physique et viol (à l'unanimité).

Comment les cas sont-ils portés à l'attention du Comité ?

Homme : Lorsqu'une femme est battue, le CSCOM appelle une personne du Comité pour faire de la sensibilisation auprès du mari.

Que fêtez-vous, quand vous dansez ?

Des visages étonnés et pensifs. « Nous n'avons pas dansé depuis longtemps, nous ne dansons que lors des baptêmes et des cérémonies de mariage ».

3

Une brève approche du contexte et de la situation des femmes

3.1 Démographie et contexte historique social

Avec une superficie d'environ 1.241.238 km², le Mali est l'un des plus grands États d'Afrique de l'Ouest. Sa population est estimée à 19 millions d'habitants (49,94 % de femmes et 50,06 % d'hommes), selon les données de 2019. Le taux de croissance de la population, selon ce même recensement, est de 3,2 % par an. Un taux supérieur à la moyenne africaine estimée à 2,8 %. La proportion de la population jeune (près de 65 %), dont la plupart ont moins de 15 ans, génère une demande sociale plus élevée que ce que le pays peut satisfaire.

Plus de 90 % de la population vit dans le sud du pays, où se trouve Bamako, la capitale, qui compte 2 millions d'habitants. La population est majoritairement rurale (68 %, dont 5 à 10 % de nomades). La principale activité économique est l'agriculture (82,9 %) et, dans une moindre mesure, l'élevage, le pastoralisme et l'artisanat, entre autres.

La religion prédominante est la religion musulmane (plus de 90 % de la population), bien que d'autres religions comme le christianisme et l'animisme coexistent également.

La République du Mali n'a obtenu son indépendance de la France qu'en 1960, mais la France a toujours une forte influence dans la région.

Depuis la révolution de mars 1991, qui a renversé le Général Moussa Traoré et a fait place aux premières élections multipartites en 1992, le pays semble s'imposer comme un modèle de démocratie sur le continent africain. Cependant, la démocratie malienne a été mise à l'épreuve au début des années 2010 par les mouvements rebelles Touaregs qui réclamaient l'autodétermination dans le nord du pays. La rébellion armée s'est radicalisée en 2011 et a été soutenue par les djihadistes qui se sont infiltrés dans cette région en faveur du chaos qui y régnait depuis l'affaiblissement du pouvoir central du Mali. La crise politique et sécuritaire qu'a connue le pays a été aggravée par le coup d'État de 2012, qui a plongé le pays dans une crise politique, sociale, institutionnelle et économique sans précédent, compromettant les progrès observés jusqu'alors depuis son indépendance de la France.

Le coup d'État a entraîné la suspension de presque toute l'aide publique au développement, à l'exception de l'aide d'urgence et de l'aide directe à la population. La loi de finances a été révisée, diminuant les ressources de l'État de 30 % et les dépenses générales de 33 %.

Avec les élections présidentielles de 2013, le pays a retrouvé l'ordre constitutionnel, qui a également été maintenu lors des élections de 2018. En 2013, la reprise de la coopération internationale a été formalisée lors de la conférence « Ensemble pour le renouveau du Mali » qui s'est tenue à Bruxelles, permettant au pays de continuer à consolider la stabilité macroéconomique et à renforcer la paix et la sécurité.

La signature de l'accord de paix et de réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, entre le Gouvernement de la République du Mali et les groupes armés en mai-juin 2015 a marqué un nouveau départ dans le processus de reconstruction du tissu socio-économique. Cependant, la situation sécuritaire reste précaire, en particulier dans certains endroits et dans les zones de conflit. L'une des conséquences graves de cette situation a été le déplacement d'importants groupes de population, où les femmes ont été prédominantes.

La crise a affecté les principaux indicateurs de développement, faisant chuter le pays de sept places dans l'IDH. Le Mali est actuellement classé 184^{ème} sur 189 pays, avec un IDH de 0,427 (PNUD, 2019). L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est de 0,457, selon le rapport sur la pauvreté élaboré en 2019. La moyenne des pays les moins avancés (*Least Development Countries*)¹ du monde est de 0,315.

L'organisation territoriale du Mali comprend trois niveaux : les régions, les cercles et les communes. Dans les communes, il y a aussi des villages. Le pays compte dix régions opérationnelles (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni) et un district (Bamako). Neuf nouvelles régions sont actuellement en cours de création. Ces régions regroupent un total de 49 cercles, subdivisés en 703 communes, dont 666 communes rurales et 11.540 villages.

3.2 Données économiques d'intérêt pour le sujet traité

Les données qui peuvent être obtenues à partir des documents de politiques les plus récents indiquent une évolution progressive du PIB réel par habitant¹ et une augmentation globale des ressources publiques de 2005 à 2015 assez considérable, avec un taux de croissance annuel moyen de 9,1% et une amélioration significative des recettes propres de l'État, mais malgré ces données, la situation financière du Mali reste extrêmement précaire et caractérisée par une forte dépendance aux fonds extérieurs et aux prêts des organisations internationales - sous forme de crédits - comme la Banque Mondiale (BM), pour couvrir les vastes besoins du pays et, de plus, pour mener des politiques de qualité conformes

¹ Ce sont des pays à faible revenu qui sont confrontés à de sérieux obstacles structurels au développement durable, qui sont très vulnérables aux chocs économiques et environnementaux, et qui ont un niveau élevé de vulnérabilité au changement climatique.

aux normes internationales en matière de droits humains, en termes d'universalité, d'obligation et de non-discrimination. La crise politique subie ces dernières années a aggravé la situation, car les dépenses de sécurité ont augmenté, au détriment d'autres besoins importants de la population.

Cependant, certains secteurs comme l'éducation sont restés prioritaires malgré la crise. Au cours des cinq dernières années, 30 % en moyenne de l'ensemble des dépenses publiques courantes ont été allouées à ce secteur (32,6 % en 2015, par exemple²). Le retrait des bailleurs internationaux pour le développement, qui finançaient le secteur par le biais d'un mécanisme d'appui budgétaire sectoriel (ABS), a eu de graves conséquences pour le budget de l'État, qui a perdu près d'un tiers du financement extérieur sous forme d'ABS. Désormais, la majeure partie de l'aide extérieure est mise en œuvre en dehors du budget de l'État sous la forme de soutien à des projets.

D'autre part, le **Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille** (MPFEF), qui est chargé de la coordination et du contrôle de la politique nationale en matière de genre, de la politique nationale de protection et de promotion de l'enfant et de la politique nationale de promotion de la famille, ainsi que de la stratégie nationale de lutte contre les violences de genre, ne dispose que de **0,2 % du budget national**, selon plusieurs sources consultées. En chiffres absolus, le budget alloué à la promotion des femmes pour 2019 était de 1.908.668 (en milliers de CFAS)³.

3.3 Quelques notes sur la situation des femmes

Dans la famille, on apprend aux filles la soumission et aux garçons la supériorité.

DÉFENSEUSE DES DROITS DES FEMMES À BAMAKO

Les analyses de genre qui rendent compte de la répartition des ressources et des opportunités entre les hommes et les femmes s'élève actuellement à 58,2 %, ce qui en fait l'un des pays où l'écart entre les sexes est le plus important au monde. Le Mali se classe 143^e sur 149, avec un Indice de Développement Genre

² Programme décennal pour le développement de l'éducation et de la formation professionnelle - Deuxième génération (PRODEC 2, 2019-2028 p. 26)

³ 1€= 656 CFAS (au moment où cette étude a été présentée)

(IDG) de 0,786 et un Indice d'Inégalité de Genre (IIG)⁴ de 0,676 en 2018, dépassant de loin la moyenne des pays considérés comme à faible développement humain (0,590).

Les principaux défis se situent en termes d'égalité des droits, d'égalité d'accès et d'égalité de participation et se retrouvent dans tous les domaines de la vie : la santé en général et la santé sexuelle et reproductive (SSR) en particulier, avec un taux de fécondité de 6,4% de femme et un taux de mortalité maternelle de 0,36% (UNICEF, 2012); l'accès et l'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les adolescentes, les jeunes et les femmes seules, sont très limités. Plus généralement, ce problème peut être illustré par le fait que 55% des femmes continuent d'accoucher à domicile sans assistance médicale. De plus, le taux de prévalence de la contraception est l'un des plus faibles d'Afrique.

Si l'on considère l'éducation, 52,85 % des filles de moins de 15 ans ne sont pas scolarisées ; le taux d'alphabétisation des jeunes femmes, âgées de 15 à 24 ans, c'est de 38,8 % contre 56 % des garçons de la même tranche d'âge. D'autres facteurs d'inégalité concernent l'accès à la prise de décision au niveau de la communauté et/ou de la famille ; l'accès à la terre et aux autres moyens de production ; une forte division sexuelle du travail, de l'emploi ou des opportunités économiques ; la répartition des revenus et des richesses ; les inégalités dans la participation politique et, à l'heure actuelle, le rôle limité qu'elles jouent dans le processus de sortie de crise et de construction de la paix.⁵

D'autre part, le taux de violence à l'égard des femmes et des filles est parmi les plus élevés au monde, en raison d'une structure patriarcale fortement ancrée dans les coutumes et les traditions, ainsi qu'au niveau institutionnel, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

La société malienne est composée de différentes populations, traditionnellement caractérisée par une forte hiérarchie sociale dans laquelle, dans l'imaginaire collectif, les femmes occupent un rôle primordial de mères et d'épouses. Pourtant, leur rôle productif (compris à la fois sous son aspect reproductif, ainsi que la production alimentaire, la collecte de l'eau et d'autres activités répandues dans une société très rurale) est d'une importance capitale tant sur le plan économique que social et, comme le dit l'écrivaine africaine R. Sipi (2018), elles sont sans aucun doute les grandes créatrices de stratégies pour la survie dans leur environnement. Malgré cela, leur niveau de contrôle sur les ressources, la prise de décision ou les opportunités économiques et sociales, comme indiqué ci-dessus, est infime et dépend largement

4 L'indice d'inégalité de genre (IIG) reflète le désavantage des femmes par rapport à la situation des hommes en se basant sur l'analyse de trois dimensions : la santé reproductive (taux de mortalité maternelle et taux de fertilité des adolescents), l'autonomisation (femmes et hommes ayant au moins un niveau d'éducation secondaire et participation des femmes et des hommes aux sièges parlementaires) et le marché du travail (taux de participation des femmes et des hommes à la population active). L'ISDH montre la perte de développement humain due à l'inégalité en comparant les réalisations des femmes et des hommes dans ces dimensions. Elle va de zéro, lorsqu'il y a une pleine équité entre les hommes et les femmes, à un, lorsqu'un des deux sexes présente les pires performances possibles dans toutes les dimensions mesurées. L'importance de cet indice réside dans le fait qu'il ne se contente pas de désagréger les informations par sexe, mais qu'il analyse ces informations sur la base des relations d'inégalité établies entre les hommes et les femmes. En d'autres termes, il s'agit d'un indice sensible au genre. Lorsque l'indice est supérieur à 0,5, la situation est très grave.

5 <http://hdr.undp.org/en/indicators/7>

de la manière dont chaque groupe ethnique traite les relations de pouvoir entre les sexes. Par exemple, beaucoup de femmes interrogées tout au long de l'étude ont noté que les femmes Touaregs du Nord ont un niveau de pouvoir au sein de la famille qui les place dans une position plus favorable que les autres groupes ethniques du reste du pays.

Au cours du travail de terrain, il a également été observé que les femmes les plus privées de pouvoir décisionnel, de ressources sociales ou d'influence dans la participation communautaire sont les jeunes femmes, car leur charge de travail est très élevée et elles ne sont pas prises en compte dans ces espaces. Ce n'est pas le cas des hommes du même âge.

En outre, les coutumes traditionnelles et religieuses restent, à ce jour, la principale référence pour la gestion des relations entre hommes et femmes dans les familles et, malheureusement, elles servent également d'argument pour justifier les différentes formes de violence perpétrées au sein du foyer et, dans certains cas, légitimées ou renforcées au niveau communautaire et réduites au silence par le système.

Malgré toutes ces barrières sociales, politiques et culturelles auxquelles les femmes sont confrontées, il faut reconnaître leur niveau d'organisation. Les organisations de femmes sont des figures clés de la société civile malienne et, bien entendu, elles sont les principales actrices politiques chargées de répondre aux besoins fondamentaux des femmes et des communautés, ainsi que de promouvoir, protéger et garantir leurs droits.

Dans le chapitre suivant, nous nous pencherons sur la grave situation des violences auxquelles elles sont confrontées.

4

Les violences envers les femmes au Mali : significations, scénarios et réponses

4.1 De quoi parle-t-on quand on parle des VBG au Mali ?

Aujourd'hui, la violence envers les femmes est l'une des violations des Droits Humains les plus répandues, persistantes et dévastatrices dans le monde et elle constitue un obstacle majeur à la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles. En plein XXI^e siècle, il n'existe toujours pas un pays où il y a de la paix pour les femmes.

Le travail de milliers de féministes, partout dans le monde, depuis les années 70 du siècle dernier, a permis d'avancer dans la reconnaissance et la classification de la violence envers les femmes dans les instruments internationaux relatifs aux droits humains, bien que pendant deux décennies, les documents officiels n'adressaient que le problème de la « discrimination ». Ce n'est qu'en 1992 que la recommandation 19 du Comité CEDAW (Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes) a reconnu que la violence à l'égard des femmes est l'un des mécanismes utilisés pour garantir la position de subordination des femmes par rapport aux hommes. Un an plus tard, la Déclaration de Vienne de 1993 stipule que la « violence à l'égard des femmes constitue tout acte de violence basé sur l'appartenance au sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » et conceptualise la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits humains. Postérieurement à la IV^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing 1995), les définitions de la violence ont été élargies et les différentes formes et sphères dans lesquelles elle se manifeste ont été caractérisées :

- « La violence physique, sexuelle et psychologique au sein de la famille, y compris les coups, les abus sexuels sur les filles au foyer, la violence liée à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes, la violence exercée par des personnes autres que le mari et la violence liée à l'exploitation.
- La violence physique, sexuelle et psychologique au niveau de la communauté en général, y compris les viols, les abus sexuels, le harcèlement et l'intimidation sexuels au travail, dans les institutions d'éducation et dans d'autres milieux, la traite des femmes et la prostitution forcée.
- La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle se produise ».

C'est ainsi que des activistes du monde entier ont réussi à faire que la violence envers les femmes, due à leurs conditions de femme, puisse être considérée désormais non pas comme un problème privé mais plutôt comme un problème public, politique et international.

Dans la littérature et dans les débats sur le féminisme qui ont eu lieu au cours des dernières décennies, la violence envers les femmes en raison du sexe et du genre a été mentionnée avec des concepts qui l'évoquent sous différents aspects : la violence de genre (qui met l'accent sur les relations de genre qui sous-tendent ce type de violence); la violence contre les femmes (qui met l'accent sur le sujet (la personne) qui subit la violence) ; la violence patriarcale ou la violence machiste (qui, en plus des femmes, peut également être subie par certains hommes qui n'assument pas les comportements masculins établis dans une certaine société) ou la violence sexiste (qui met l'accent sur les causes). Le premier concept a été adopté dans de nombreux pays pour définir leurs politiques et leurs lois contre ce type de violence et c'est celui également utilisé au Mali (violences basées sur le genre VBG) à la fois par la société civile (y compris les organisations de femmes) et dans les politiques existantes, ce qui lui donne un sens similaire au concept de violence patriarcale mentionné ci-dessus, mais axé sur les femmes. C'est ce sens que nous utilisons dans cette étude.

Suivant les débats qui ont eu lieu au sein du mouvement féministe et des femmes au niveau international sur les VBG, il y a des coïncidences dans les analyses effectuées dans les différents continents¹, entre autres :

- Le contexte dans lequel surgit la violence est celui de l'inégalité des sexes. La violence tire sa source des structures hiérarchiques et des relations de pouvoir, et non pas dans des motifs individuels.

1 Idées prises et développées à partir du document « Violence sexiste. Quelques débats dans le mouvement féministe du 21^{ème} siècle ». Établi par la psychologue mexicaine Norma Vázquez, spécialiste en VBG.

- Les formes concrètes que prend la violence dans cette société ; La violence nous parle de cette société et sur le type de relations établies entre les hommes et les femmes sur ce territoire spécifique. Les formes de violence prédominantes nous renseignent sur la façon dont une culture particulière conçoit les relations entre les femmes et les hommes.
- La réponse des familles (si elles se taisent sur la violence ou, si au contraire, elles la dénoncent) nous renseigne sur la légitimité, le niveau d’ancrage ou l’acceptation de la violence dans cette culture. Le rôle que la communauté joue en réponse à cela et le contrôle social des comportements nous donnent également des informations importantes à cet égard.
- Bien que les cultures soient différentes, la violence patriarcale prend certaines significations communes dans le monde entier :
 - La menace masculine pour maintenir la soumission de la femme.
 - La punition des femmes qui oseraient enfreindre la norme établie ou le rôle traditionnel assigné à la femme.
 - La violence sexuelle comme arme de guerre dans les régions où il y a des conflits armés.

Connaître les particularités de la violence dans le quotidien, local et mondial, ainsi que les interrelations entre le niveau personnel, interpersonnel et/ou familial et le niveau politique, pour comprendre comment fonctionnent les VBG et comment répliquer.

4.2 Prévalence, formes et impacts des VBG sur la vie des femmes

Au Mali, les taux de violence contre les femmes et les filles sont parmi les plus élevés au monde. Les dernières enquêtes démographiques et de santé (EDS V 2013 et EDS VI 2018)² soulignent que 96 % des femmes et des filles sont des survivantes des violences basées sur le genre ; mais plus que par les statistiques, nous sommes intéressées par l’analyse des **causes qui donnent lieu à un récit** concret parmi les différents protagonistes et la population en général (au-delà des inégalités entre les sexes comme cause globale sous-jacente) et, également par l’analyse des **conséquences** que les différentes formes de violence ont sur le corps, sur la santé et sur le droit des femmes à décider de leur vie³.

2 Les seules sources nationales concernant les VBG sont l’EDS et les Enquêtes Indicateurs Multiples (MICS). Le système des Nations unies, à la suite de la crise de 2012, a créé un système de gestion de l’information sur les VBG. Les sources contiennent peu de données incluant des critères croisés, tels que les femmes migrantes, les femmes handicapées ou les femmes et les filles vivant dans les zones rurales, pour n’en citer que quelques-uns.

3 Dans la mesure du possible, les données seront fournies pour la région de Kayes (la région où se trouve le Cercle de Diéma, objet de l’étude).

4.2.1 Les mariages « interdits »

4.2.1.1 Les Mariages Précoces (MP) ou les Mariages d'Enfants

Les mariages précoces sont considérés comme tels lorsqu'ils concernent des enfants de moins de 18 ans. Comme pour les MGF, les MP jusqu'à une date relativement récente étaient classés comme des **Pratiques Traditionnelles Néfastes** et dans l'actualité les documents de politique sur les VBG les incluent dans le groupe de « *mariages interdits* », aux côtés des mariages forcés, des mariages par lévirat ou par sororat. Les mariages d'enfants impliquent différentes formes de violence.

Le Mali est le pays qui a le taux de mariage précoce le plus élevé au monde. Selon l'Enquête en d'Indicateurs Multiples par Conglomérat (MICS 2015), 49 % des filles se marient avant l'âge de 18 ans contre 4,3 % des garçons, les filles des zones rurales étant plus susceptibles de connaître cette situation (65,7 % contre 43,6 % en zone urbaine). **La région de Kayes** (où se trouve le Cercle de Diéma qui fait l'objet de notre étude) présente les taux les plus élevés du pays, soit 70,9 %. Pour les filles âgées de 15 à 19 ans, 42 % des maris ont au moins 10 ans de plus qu'elles ; dans la tranche d'âge des 20 à 24 ans, cette proportion est de 41 %.

Le mariage des enfants a de graves conséquences sur la santé physique et mentale des filles. Après le mariage, les filles doivent s'installer dans la famille de leur mari où elles assument immédiatement les responsabilités d'adulte et la plupart des tâches ménagères. Ces tâches, comme aller chercher de l'eau, ramasser du bois de chauffage, faire la cuisine dans des espaces non ventilés, verser de l'eau bouillante dans de grosses marmites ou s'occuper des personnes âgées et des autres enfants, constituent un travail pénible. Cependant, vu que ces tâches sont non rémunérées et considérées comme « improductives », l'Organisation internationale du travail (OIT, 2017) n'assimile pas le mariage des enfants au travail forcé ou au travail des enfants.

Outre la responsabilité d'un travail reproductif pénible, ces filles ont généralement un contrôle très limité sur leur vie sexuelle et ne peuvent exiger de leurs maris, souvent plus âgés et plus expérimentés, qu'ils maintiennent des rapports sexuels protégés. En conséquence, les filles sont particulièrement vulnérables aux maladies sexuellement transmissibles et à la violence sexuelle. En 2014, l'UNICEF a rapporté qu'au Mali, 14 % des filles de 15 à 19 ans déjà mariées avaient subi des **violences physiques, sexuelles ou émotionnelles** de la part de leur mari.

Les filles subissent également une pression importante de la belle-famille qui les pousse à tomber enceintes rapidement afin de prouver leur fertilité. Quarante-cinq pour cent (45%) des filles maliennes ont accouché avant l'âge de 18 ans. Les femmes qui tombent enceintes à un jeune âge courent souvent un plus grand risque parce que leur corps n'est pas complètement développé, ce qui menace leur vie et celle de leurs enfants. En fait, les filles âgées de 15 à 19 ans ont deux fois plus de chance de mourir en couches que les femmes de 20 ans et plus (Nour, 2006). En outre, une grossesse à un si jeune âge affaiblit

le système immunitaire, ce qui augmente les risques de contracter des maladies telles que le paludisme ou le VIH (les filles de 15 à 24 ans ont un taux de VIH plus élevé que tout autre groupe). D'autres conséquences importantes se font sentir sur la santé de leurs bébés, car ils et elles sont plus susceptibles d'avoir un poids insuffisant à la naissance, ce qui contribue à des problèmes de santé plus tard dans la vie.

Le mariage des enfants est fortement en corrélation avec le faible niveau d'éducation des filles. Des études qualitatives montrent qu'une fois mariées, une fille sera obligée d'abandonner l'école pour donner la priorité aux tâches ménagères. Inversement, plus elle se marie tard, plus elle reste longtemps à l'école (AJM 2014).

Il existe plusieurs **récits sur les causes des MP**, entre autres, une série de croyances associées au mariage des enfants : l'une d'entre elles est le passage de l'enfance à l'âge adulte. Ce passage repose sur deux facteurs : les changements corporels et les responsabilités que la jeune fille assume au sein de la famille et de la communauté. Cette transition ne s'achève que lorsque la fille se marie. Cette approche suggère que l'âge joue un rôle moins important que ces autres facteurs dans la perception de la maturité, ce dont il faut tenir compte lors de la conception de stratégies visant à inverser cette situation.

Une autre cause est que le mariage est considéré par les familles comme un moyen de protéger l'intégrité physique et la virginité de la fille et, par extension, l'honneur de la famille (menacé par une grossesse avant le mariage). En plus, pour les parents, le mariage de leur progéniture est preuve de la qualité de leur rôle dans l'éducation sociale, économique et religieuse de leurs enfants. Par conséquent, le mariage de leur très jeune fille peut encore être considéré dans certaines communautés comme un accomplissement pour la famille (Morgan 2016) et au contraire, en cas d'échec, cela peut affecter la réputation de la famille. Selon Morgan (2016), ce sont les pères et les oncles paternels qui décident quand et avec qui les filles doivent se marier. Les mères et les autres femmes de la famille n'ont qu'une influence limitée sur cette décision.

L'homme (en faisant référence au père de la fille qui est donnée en mariage) prend la dot et c'est tout, mais c'est la femme qui doit ensuite garder les enfants de la fille.

FEMME GROUPE FOCAL (CERCLE DE DIÉMA)

Le travail effectué par différents protagonistes ces dernières années n'a pas été vain. Lors du travail de terrain, nous avons pu constater que tous les efforts des OSC travaillant à Diéma ont porté leurs fruits : dans les communautés où les OSC travaillent depuis des années à plusieurs niveaux ⁴, nous avons pu voir que les personnes interrogées ont signalé des changements significatifs dans l'âge des mariages

4 Nous faisons référence à la stratégie développée par l'AMANEH, l'AJM et CooperAcció qui a intégré différentes lignes de travail au cours des 10 dernières années, y compris diverses actions visant à réduire la prévalence des MP.

et même, lors du travail de terrain, nous avons été témoins d'une plainte d'un enfant/jeune sur les réseaux sociaux dans une communauté où la famille venait de donner une fille mineure en mariage. Cela ne doit pas passer inaperçu car c'est un indicateur de changement dans la population jeune et dans la communauté.

4.2.1.2 Les mariages forcés, le lévirat et le sororat

Il y a mariage forcé lorsqu'au moins l'un des conjoints n'a pas donné son plein consentement au mariage dans des conditions de liberté. Le mariage en lévirat forcé est l'union forcée d'une veuve avec un parent de son mari décédé. Le sororat forcé est l'union forcée d'un veuf avec un parent de sa défunte épouse.

Dans la zone d'étude, certains cas de mariage en lévirat ont été signalés au cours des entretiens, on peut donc supposer qu'il est toujours courant.

4.2.2 La violence sexuelle

Les politiques en vigueur au Mali considèrent dans une typologie les formes de violence⁵ suivantes : le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles, l'obligation d'avoir des rapports sexuels même quand la femme ne le veut pas, le viol, l'avortement, la prostitution forcée, le proxénétisme, la pornographie forcée, le tourisme sexuel avec des mineures, l'esclavage sexuel, la grossesse forcée et la stérilisation forcée. On peut aussi citer les tentatives de viol, les baisers non désirés, les caresses et les attouchements ou les coups de fouet des parties génitales. Selon ce même document, la MGF est l'une des pires formes d'agression sexuelle, qui touche également les femmes et les filles.

4.2.2.1 Mutilations génitales féminines (MGF)

Le taux moyen de prévalence des MGF chez les filles de 0 à 14 ans au Mali est de 76,4 % et de 91 % chez les femmes de 15 à 49 ans. Dans la région de Kayes, le taux de prévalence chez les filles de 0 à 14 ans est de 89,6 %.

Sans entrer dans une analyse approfondie des différentes formes de mutilations perpétrées sur le corps des femmes maliennes, nous ne pouvons seulement mentionner qu'elles visent l'ablation partielle ou totale des organes génitaux et que cela a un impact très grave non seulement sur la santé (physique, sexuelle, reproductive, mentale et émotionnelle) mais aussi sur la perception qu'elles ont de leur corps, leur possibilité de jouissance et l'estime de soi.

5 Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. (2018). Rapport Argumentaires de l'avant-projet de loi contre les violences basées sur le genre au Mali. Draft 3. (p.8)

Peut-on parler de plaisir, comment le ressentez-vous ?

Je peux avoir des relations sexuelles, mais avec une limite.

Si vous avez beaucoup de plaisir, vous ne vous limiterez pas à votre mari et dans notre communauté, il est interdit d'avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes ; l'intimité c'est seulement avec le mari au foyer et si trop de plaisir, les grossesses ne seront pas espacées.

EXTRAIT D'UNE CONVERSATION SUR LES MGF AVEC DES FEMMES DANS UNE COMMUNE DU CERCLE DE DIÉMA, OÙ AUCUN TRAVAIL N'AVAIT ÉTÉ EFFECTUÉ AUPARAVANT

Il existe plusieurs récits sur les **causes** de cette pratique : alors que dans certains cas elle est considérée comme un rite de passage à la maturité, dans d'autres cas elle est conçue comme une forme de contrôle de la sexualité, une manière de la protéger d'un éventuel rejet social ou d'une répudiation au moment du mariage et même une manière de préserver l'honneur des familles. Certains l'associent à des croyances religieuses, bien qu'il n'existe pas de textes religieux qui obligent à la pratiquer (UNICEF, 2020)⁶ et qu'elle se pratique également dans les populations chrétiennes et animistes. Nous voyons donc ici comment le cadre sur lequel repose le système patriarcal produit, d'une part, les normes qui doivent être appliquées au corps des femmes et à leur sexualité et, d'autre part, les croyances et les impératifs qui les soutiennent dans le temps.

Plusieurs études ont démontré les **conséquences** physiques et psychologiques de cette pratique. De la douleur intense aux saignements prolongés, en passant par les infections, la stérilité et même la mort. Elle peut également augmenter le risque de transmission du VIH. Les femmes qui ont été mutilées peuvent connaître des complications lors de l'accouchement, une hémorragie post-partum ou des fistules obstétricales, en particulier lors des grossesses précoces (CooperAcció 2011). D'autres conséquences sont les fausses couches ou les décès prématurés de nouveau-nés. Les effets psychologiques peuvent aller de la perte de confiance de la jeune fille envers ses soignants à l'anxiété à la dépression à long terme à l'âge adulte.

Cette année, nous avons eu 73 accouchements. Toutes les femmes qui sont passées par ce CSCOM ont subi l'excision. Nous avons également eu un cas d'un bébé qui avait subi une infibulation à l'âge de 6 mois, elle est arrivée à l'hôpital sans lèvres vaginales.

RESPONSABLE D'UN CSCOM DANS UNE COMMUNE DU CERCLE DE DIÉMA

6 <https://www.unicef.org/es/historias/lo-que-debes-saber-sobre-la-mutilacion-genital-femenina>

Les MGF, ainsi que les mariages précoces (MP), ont été présentés ci-dessus en tant que PTN⁷ et divers plans nationaux pour l'abandon de ces pratiques ont été mis en œuvre. Parallèlement, des efforts ont été réalisés afin d'obtenir une loi interdisant ces pratiques, mais en raison d'un plaidoyer important de la part d'un secteur de la société ayant une grande capacité d'influence (les chefs religieux, soutenus par des médias influents) s'opposant à la fin de ces pratiques, cela n'a pas abouti. Le Mali est encore, à ce jour, le seul pays de la région qui n'a pas réussi à faire passer une loi interdisant les MGF, en contradiction des accords et engagements internationaux qu'il a ratifiés au cours des dernières décennies.

Dans le mouvement international des femmes, lorsque cette omission ou cette évasion de responsabilité par l'État se produit, on parle de **violence institutionnelle**. En outre, cela contribue à rendre cette norme sociale profondément enracinée, déjà difficile à éradiquer par des lois punitives, comme cela se produit dans d'autres pays de la région, non seulement à entraîner une plus grande apathie de la part des fonctionnaires ou à faire en sorte qu'elle continue d'être une pratique socialement acceptable, mais aussi à créer une énorme «démotivation» pour tant de femmes (organisées ou non) qui ont essayé, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée et en silence, de mettre fin à cette pratique. La même chose peut se produire avec d'importants acteurs «moteurs» qui peuvent finir par abandonner leur soutien en raison de leur scepticisme face à la preuve des résultats, comme le montre une étude sur les acteurs d'influence dans l'accélération ou l'abandon de cette pratique⁸, menée par le MPFEF (2016).

Cette même étude conclut que, compte tenu de la lenteur des progrès réalisés dans l'éradication des MGF, ce problème doit être abordé de manière plus stratégique et selon une approche plus globale, en se concentrant sur les violences basées sur le genre, parallèlement à la mise en place d'un réseau de partenaires qui prenne en considération la typologie de chaque partenaire, ses forces et ses faiblesses. C'est ainsi qu'en 2017, un Avant-Projet de Loi, une Stratégie Nationale contre les Violences et une Stratégie de Communication Holistique contre les VBG (2018-2027) commencent à être élaborés, dans laquelle les MGF sont traitées parmi les différents types de VBG (plus concrètement dans le cadre des violences sexuelles). Il est encore trop tôt pour évaluer les avantages et les résultats des deux approches, bien qu'une bonne partie des opinions recueillies lors des entretiens semblent plus à l'aise avec la seconde, principalement parce qu'elles considèrent que le fait de mettre un accent particulier sur ces pratiques dans une politique spécifique sur les MGF, suscite davantage de réactions de la part des acteurs opposés aux progrès sur cette question, comme cela a été le cas dans le passé.

En tout état de cause, nous voudrions souligner les efforts importants déployés par bon nombre d'acteurs qui ont mené diverses actions sans lesquelles nous ne pourrions pas voir de progrès aujourd'hui: études et recherches importantes menées par le MPFEF lui-même, ainsi que par des ONGD internationales, des OSC maliennes ou des agences des Nations Unies ; formations et forums de débat ou de ré-

7 Ces deux pratiques sont considérées au niveau international comme les types de violence les plus extrêmes

8 Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF), (2016). Analyse critique des acteurs d'influence à l'accélération de l'abandon de la pratique des mgf/excision au Mali.

flexion entre acteurs gouvernementaux, sociaux ou communautaires, ou diverses formes de sensibilisation et d'information de la population, entre autres. Le résultat de ces actions a été clairement perçu tout au long de la collecte d'informations effectuée pour la réalisation de cette étude, principalement dans les **entretiens avec des groupes de population des communautés où nous travaillons depuis des années et de celles où nous n'avons pas encore commencé**. Nous avons pu savoir combien de femmes, malgré les risques qu'elles encourent, en viennent à se passer de ces coutumes de manière silencieuse.

L'excision et les tatouages sur le visage sont de la violence.

La fillette de ma cousine a subi une excision alors qu'elle n'avait que deux semaines. Chaque fois qu'elle faisait pipi, elle pleurait et ils ont refait l'excision deux fois pour essayer de l'empêcher de pleurer.

La fille de mon beau-frère a subi l'excision le lendemain de son baptême, elle a fait une hémorragie et elle est morte. Parfois il faut que ces graves problèmes arrivent pour que les gens acceptent de changer.

TÉMOIGNAGES DE FEMMES D'UN VILLAGE DE LA COMMUNE DE LAMBIDOU OÙ ELLES TRAVAILLENT DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.

Si vous n'êtes pas mutilé, les gens disent que lorsque vous vous mariez, après deux ans, vous ne ferez pas de bonne cuisine. Les gens disent qu'elle est comme un homme et que la famille ne mangera pas.

TÉMOIGNAGE D'UNE FEMME D'UN VILLAGE DE LA COMMUNE DE GOMITRADOUGOU, OÙ LE TRAVAIL SUR CES QUESTIONS N'AVAIT PAS ENCORE COMMENCÉ AU MOMENT DU TRAVAIL DE TERRAIN.

Bien qu'il existe peu de données sur la manière dont la pandémie COVID-19 en cours affecte les pratiques néfastes dans le monde, nous pouvons déjà dire que la mise en œuvre des programmes visant à mettre fin au mariage des enfants et aux mutilations génitales féminines connaît des retards importants⁹.

4.2.2.2 Violence sexuelle dans le contexte scolaire

Selon une étude menée par *Save the Children* en 2010, dans les écoles maliennes, la violence sexuelle est également présente sous forme d'abus ou d'exploitation sexuelle. Le harcèlement sexuel par un ensei-

9 Contre ma volonté. État de la population mondiale en 2020. FNUAP <https://www.unfpa.org/es/swop>

gnant envers une élève est la forme la plus répandue signalée dans cette étude (71,1 %), suivie du harcèlement sexuel par un élève ou un groupe d'élèves envers une élève (un peu plus d'un tiers des réponses).

Les **conséquences** de ce type de violence sont multiples : grossesses précoces non désirées (60 % des répondant es) qui peuvent conduire à des avortements dangereux ou aux mariages précoces, transmission de MST ou du VIH (19,6 % des répondant es), traumatisme psychologique et stigmatisation sociale. Elle entraîne également de forts sentiments de culpabilité, l'absentéisme scolaire (16,7 % des répondant es) et finalement le décrochage scolaire (selon 37,9 % des répondant es), en particulier chez les filles enceintes et les mères célibataires. La violence sexuelle est un véritable **obstacle à la scolarisation et au maintien des filles à l'école** et, lors du travail sur le terrain pour cette étude, lorsque certaines dirigeantes d'OSC ont été interrogées sur la possibilité d'investir dans l'éducation comme moyen de contrer les niveaux de violence contre les filles et les femmes, ces faits ont été exprimés avec beaucoup d'inquiétude, mais la vérité est que l'éducation continue d'être un véhicule fondamental dans le travail contre la VBG et une grande demande de la part de la majorité des femmes, comme beaucoup d'entre elles nous l'ont exprimé dans le Cercle de Diéma.

4.2.2.3 Violences sexuelle perpétrée dans le cadre d'un conflit armé

À partir de la crise de 2012, on a assisté à un déplacement massif de populations, en grande partie composées de femmes. La violence a pris de nouvelles formes : viols individuels et collectifs, obligation de porter le voile etc. La question des violences sexuelles est exposée dans le domaine public grâce à certaines OSC qui ont tiré la sonnette d'alarme.

En 2014, la violence sexuelle dans les conflits armés est restée l'un des thèmes centraux de **l'Agenda International pour les Femmes, la Paix et la Sécurité**. Le sommet international qui s'est tenu la même année sur ce thème a eu une pertinence particulière et a donné une notoriété médiatique et politique à la question. Le Secrétaire Général des Nations unies a présenté son rapport annuel sur la violence sexuelle dans les conflits armés¹⁰, conformément aux résolutions 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité des Nations unies. Ce rapport a recueilli des informations sur les cas de violence sexuelle qui ont eu lieu en 2013, ce qui montre que les violences sexuelles liées au conflit au Mali ont été perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques, et ont particulièrement touché les femmes déplacées dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Vingt-cinq pour cent (25%) des victimes étaient des mineures. Les acteurs armés ont utilisé la violence sexuelle comme une forme de représailles à cause des supposés lien de collaboration avec des acteurs ennemis.

¹⁰ Conseil de sécurité des Nations unies, Violence sexuelle liée aux conflits. Rapport du Secrétaire général, S/2014/181, 13 mars 2014, <http://www.un.org/es/comun/docs/?symbol=S/2014/181>

Au moment de l'étude, le deuxième Plan d'Action National (2019-2023) de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité était en cours de préparation. Cette initiative a été précédée par le Plan 2015-2018 dans lequel les femmes n'étaient représentées qu'à 3%, bien que le plan souligne l'importance de la participation des femmes à sa mise en œuvre.

4.2.2.4 Exploitation sexuelle à des fins commerciales

C'est une autre forme de violence que nous avons trouvée au Mali. Selon une étude de l'ECPAT, sur un échantillon d'enfants (filles et garçons) survivants de l'exploitation sexuelle commerciale (prostitution, tourisme sexuel et trafic), 93,4% sont des filles et 6,5% des garçons ; l'âge moyen des enfants est de 13 ans¹¹.

4.2.3 La violence physique

Selon différentes études, les différentes formes de violence, dont la violence physique, sont assez naturalisées par le fait qu'elles sont même utilisées comme une forme de « correction » ou une manière d'éduquer durant l'enfance. Les filles comme les garçons sont assez fréquemment victimes de violences physiques. Cependant, ce sont les filles qui sont les plus susceptibles de subir ce type de violence (Care, 2013).

Parmi les femmes mariées ou en cours de séparation, le principal auteur de violence physique signalée est, avec un pourcentage élevé le mari/partenaire (77%). On note également que la prévalence de la violence physique contre le conjoint est plus élevée chez les femmes plus âgées que leur partenaire (9 % contre 3 % de celles qui sont plus jeunes que leur conjoint).

Pendant longtemps, les agressions physiques contre les femmes ont été principalement commises dans le cadre de la violence domestique, mais plus récemment, l'espace public est apparu comme un lieu privilégié de la violence basée sur le genre : écoles, rassemblements populaires, espaces non protégés, etc¹². Au Mali, le concept de « féminicide », utilisé dans d'autres régions pour parler de ce nouveau scénario des VBG, commence à être utilisé par certaines organisations de femmes à Bamako. Ce sont également elles qui organisent des événements et des manifestations publiques pour les dénoncer.

11 ECPAT Luxembourg (2014). Etude quantitative et qualitative sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans les localités de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako : www.ecpat.lu.

12 Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. (2018). Rapport Argumentaires de l'avant-projet de loi contre les violences basées sur le genre au Mali. Projet 3. (p.7)

4.2.4 La violence psychologique et émotionnelle

Les hommes nous empêchent d'aller au marché du village voisin, ils veulent nous garder comme si nous étions des moutons.

GRUPE FOCAL FEMMES GOMITRADOUGOU

Ce type de violence comprend les insultes, les menaces, le chantage, le harcèlement, les punitions, la violence morale et psychologique liée à des allégations de sorcellerie, de magie ou de « charlatanisme ». La violence psychologique/émotionnelle se manifeste, principalement, par les comportements de contrôle que 51% des femmes de 15 à 39 ans subissent de la part de leur conjoint. Ce type de violence, lorsqu'il se prolonge dans le temps, peut avoir des conséquences psychologiques très graves, affectant fondamentalement l'estime et la perception que les femmes ont en elles-mêmes.

4.2.5 Les pratiques nuisibles

Ces types de pratiques (autrefois considérées comme des PTN au même titre que les MGF et les MP) sont de nature variée. Il s'agit entre autres de restrictions alimentaires, d'alimentation forcée ou de rites de veuvage dégradants. Ce type de pratiques n'est pas si pertinent pour le groupe d'acteurs qui travaillent contre la violence dans le pays, et ne fait donc généralement pas partie de leur programme.

4.2.6 La violence sociale et économique

Dans les typologies de violence recueillies par le MPFEF (MPFEF, 2018 a) sont également incluses celles d'ordre social et économique telles que : la discrimination économique sur le lieu de travail ; ou en cas de répudiation avec refus d'assumer un devoir lié à l'autorité parentale, refus de ressources, de services ou d'opportunités ; refus d'exercer leurs obligations après une séparation ou leur non-respect et refus de se conformer à une ordonnance de garde.

D'autres formes de violence « sociale », très répandues au sein des institutions publiques, se produisent dans les centres de santé. Une étude menée par le MPFEF (2015), décrit comment la violence physique, verbale, psychologique et économique est une pratique répandue qui touche tous les types d'établissements de santé, toutes les unités de soins et toutes les catégories de personnel, et en particulier dans les maternités et les unités du CPN.¹³

¹³ Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF, 2015b). Rapport de l'étude sur les violences faites aux femmes en milieu hospitalier au Mali. Bamako, Mali.

4.3 La Réponse de l'État malien face aux VBG

Le Mali a ratifié divers **instruments internationaux et régionaux** relatifs à la promotion de l'égalité des sexes parmi les plus importants : La CEDAW (ratifiée en 1985) et son Protocole Facultatif (ratifié en 2000); la CDE (ratifiée en 1989); la Charte Africaine des Droits humains et des Peuples (1981), ratifiée la même année¹⁴; le Protocole à la Charte Africaine des Droits humains et des Peuples relatif aux Droits de la Femme (Protocole de Maputo, 2003), ratifié en 2005¹⁵; la Déclaration Solennelle des Chefs d'État sur l'Égalité entre les Sexes en Afrique (SDGEA) adoptée pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹⁶.

Parmi ses **instruments nationaux** : la Constitution de la République (1992) garantit l'égalité des droits aux citoyens des deux sexes sans discrimination (art. 2) et « proclame sa détermination à défendre les droits des femmes et des enfants » (préambule). Cependant, il existe d'autres lois qui contredisent cette situation et celles qui ont été ratifiées au niveau régional ou international. Quelques exemples, clairement discriminatoires, sont :

La Loi n° 2011-087 du 30 décembre 2011 portant **Code des Personnes et de la Famille** a abrogé la Loi n° 62-17/AN-RM du 03 février 1962 portant Code du Mariage et de la Tutelle. Cette nouvelle loi prévoit, entre autres, les articles suivants :

- Art. 281 : fixe l'âge minimum du **mariage à 18 ans pour les hommes et à 16 ans pour les femmes** (dans le précédent, c'était de 15 ans avec une augmentation d'un an seulement, ce qui gêne beaucoup les organisations qui ont travaillé pour la modification de cet article). En plus, **il laisse la possibilité de le faire à 15 ans** avec le consentement des parents et du chef de l'arrondissement administratif, qui peuvent par décision, sous réserve d'un recours devant le juge civil, accorder une dispense d'âge pour des raisons sérieuses.

Ce code renforce ainsi la vulnérabilité socio-économique des femmes, à travers diverses dispositions relatives au mariage et aux devoirs assignés aux époux. Par exemple :

14 L'article 18 stipule que « L'État est responsable de l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes et de la protection des droits des femmes et des enfants tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales ».

15 Il s'agit d'un instrument visant à protéger les droits des femmes africaines lorsque la pratique des MGF est explicitement interdite (art. 5). L'article 14 réaffirme le droit des femmes au respect de leur santé sexuelle et reproductive à travers le droit de contrôler leur fertilité, de choisir la contraception et de se protéger contre le sida. Elle défend également le droit des femmes à l'avortement en cas de viol, d'inceste, de danger pour la santé physique ou mentale de la mère, ou lorsque la grossesse met en danger la vie du fœtus ou de la mère. Les articles 20 et 21 reconnaissent aux femmes veuves le droit d'hériter des biens de leur mari, qui doit également être respecté en cas de séparation ou de divorce.

16 Dans cette déclaration, les États présents se sont engagés sur 12 points pour mettre fin aux discriminations et aux violences à l'égard des femmes. Ces points sont inclus dans six axes thématiques : la santé, l'éducation, l'autonomisation économique, les droits de l'homme, la paix et la sécurité et la gouvernance.

- L'article 5 **limite la possibilité de sanctionner les atteintes à l'intégrité physique** de la personne (comme cela pourrait être le cas de pratiques telles que les MGF) ;
- Art. 307 : considère deux types de régimes différents : la monogamie et la polygamie, en considérant uniquement la polygynie et en excluant la polyandrie.
- Art. 316 : **La femme doit obéissance à son mari, et le mari protection à sa femme** (une mauvaise interprétation de cette disposition peut entraîner des violences physiques et verbales à l'égard des femmes).
- Art. 319 : Le **mari est le chef de famille**, (...) Le choix de la résidence de la famille appartient au mari. L'épouse est obligée de vivre avec lui et le mari est tenu de la recevoir. Les dépenses du ménage sont gérées par le mari. Une femme mariée disposant de revenus peut contribuer aux dépenses du ménage.
- Art. 751 : consacre la primauté du droit islamique et coutumier en matière de succession, bien que le droit coutumier et islamique soit discriminatoire à l'égard des femmes et des jeunes filles dans ce domaine, ce qui affaiblit encore le pouvoir économique des femmes et accentue la féminisation croissante de la pauvreté.

Loi 95-70 du 25 août 1995 modifiant le Code de la nationalité malienne de 1962 :

- Art. 8 : Est malien, celui qui est né au Mali ou un enfant légitime né d'un père malien à l'étranger.
- Art. 23 : La femme étrangère qui épouse un homme malien acquiert la nationalité malienne (il n'est pas fait mention du cas contraire).

Le code pénal, pour sa part, ne couvre pas toutes les formes de violence telles que les MGF ou le harcèlement sexuel, et il n'existe pas non plus de procédures pénales spécifiques pour juger certains cas de violence à l'égard des femmes.

Ces exemples illustrent les **contradictions entre les traités régionaux et internationaux et les politiques nationales**. Dans ce contexte, on fait valoir que les deux droits (international et domestique) ne sont pas élaborés par les mêmes instances et pour déterminer laquelle des deux normes doit prévaloir sur l'autre, le Mali a adopté deux principes juridiques, le "monisme" et le "dualisme"⁷⁷, qui,

17 Le monisme est une conception selon laquelle le droit interne et le droit international sont des manifestations d'un même ordre juridique (le monisme avec primauté du droit international est le seul compatible avec l'état actuel du droit positif). La théorie du dualisme, en revanche, soutient que le droit international et le droit interne sont deux ordres juridiques distincts, chacun étant suprême dans ses domaines de compétence respectifs. Le Mali a choisi de considérer les deux ordres comme totalement indépendants l'un de l'autre, mais avec la primauté du droit international sur le droit national (art. 116 de la Constitution).

à travers la Constitution, parviennent à donner aux traités et conventions internationales une valeur supra-législative, à trois conditions :: la régularité de la procédure de ratification ou d'approbation, le respect de la formalité de publication et du critère de réciprocité dans l'application (MPFEF, 2018) et le principe selon lequel les pratiques coutumières continuent de prévaloir sur le droit positif. Ces conditions dans le contexte d'une structure patriarcale profondément enracinée qui imprègne les coutumes et les comportements, implique des obstacles majeurs à l'application effective des textes. Ce fait illustre les freines aux grands efforts déployés par la société civile, la communauté internationale et le ministère de la femme, de l'enfant et de la famille lui-même pour lutter contre la violence basée sur le genre.

Les autres instruments politiques qui nous intéressent pour cette étude sont les suivants : la **Politique Nationale de Genre (PNG)**, définie pour 2009 - 2018 et mise en œuvre par le biais de plans opérationnels triennaux et le Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre 2015 - 2019 (PNVBG) qui, comme déjà discuté, vient remplacer ce qui était jusqu'alors le **Programme National de Lutte contre l'Excision (PNLE)**, dans une tentative de traiter cette pratique dans le cadre d'un spectre plus large sur les VBG et en attendant l'approbation de la loi par l'Assemblée Nationale, mais le contenu du PNLE a été maintenu. Nous expliquons ci-dessous comment ce plan est mis en pratique, car il est important de comprendre les structures soumises à sa mise en œuvre. En fait, il y a un grand besoin d'une évaluation approfondie de ce qui a fonctionné et de ce qui devrait être changé à l'avenir.

Trois niveaux ont été établis pour la mise en œuvre de ce plan : opérationnel, régional et central. Au premier niveau, le plan comprend les actions menées dans les cercles et leurs municipalités correspondantes, par l'intermédiaire des **CLAPN** (Comités Locaux d'action pour l'Abandon des Pratiques Néfastes) et des **CCAPN** (Comités Communaux d'action pour l'Abandon des Pratiques Néfastes) établis dans chaque commune. Ces comités sont chargés d'élaborer des plans opérationnels basés sur le plan d'action régional, ainsi que de suivre et d'enregistrer les progrès réalisés. Au deuxième niveau, les **CRAPN** (Comités Régionaux d'action pour l'Abandon des Pratiques Néfastes) sont créés, qui sont chargés d'élaborer ces plans régionaux, de coordonner et de suivre les actions au niveau régional. Enfin, au troisième niveau, le **CNAPN** (Comité National d'action pour l'Abandon des Pratiques Néfastes) est créé, qui établit le plan national et approuve les plans régionaux, ainsi que la coordination et le suivi de leur mise en œuvre. Il convient de noter que ces structures sont majoritairement composées d'hommes. Le financement de la mise en œuvre de ce plan dépend entièrement des différentes agences de coopération.

D'autres instruments politiques plus récents constituent actuellement des cadres de référence pour le travail contre la violence :

- La **stratégie nationale de communication holistique sur les VBG (2018-2027)** : comme mentionné ci-dessus, ces dernières années, des travaux ont été menés sur un Avant-projet de loi

contre les VBG¹⁸ qui englobera les différents types de violence mentionnés dans la section précédente, mais en attendant que la loi soit adoptée, la stratégie est la politique qui est faite pour servir de cadre de référence principal entre les partenaires travaillant contre la violence. La Stratégie doit être mise en œuvre dans le cadre de plans opérationnels triennaux. Les axes stratégiques sont les suivants : le plaidoyer (lobbying et défense des intérêts) ; la communication pour le changement de comportement social, considérée comme essentielle dans les années à venir, en prenant le modèle socio-écologique (SEM) comme cadre théorique pour le changement de comportement et l'usage de la méthode de communication pour le développement (C4D)¹⁹; la mobilisation sociale et la participation communautaire et le renforcement des capacités.

Une autre politique favorable est le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social 2014-2023, le plan stratégique de santé reproductive (2014-2018) et le plan d'action national de planification familiale (2014-2018).

Malgré l'existence de tous ces documents de politiques plus favorables, qui ont sans aucun doute supposé un grand effort de plaidoyer pour les organisations de femmes, les agences des Nations Unies et d'autres organisations de la société civile et ONG promouvant les droits des femmes au Mali, ainsi que pour le MPFEF lui-même ou le réseau des femmes parlementaires et ministres qui jouent un rôle favorable dans l'adoption des lois, leur mise en œuvre n'a pas été entièrement efficace (la conception de cette stratégie devrait être revue) et ils ont souvent été ignorés par les fonctionnaires responsables de leur application.

4.3.1 Brève analyse des capacités institutionnelles en vue de l'intégration des questions de genre dans les politiques publiques

Bien que cette étude n'ait pas pour but de réaliser une analyse des capacités, il semble cependant intéressant de mentionner certains aspects qui peuvent avoir un impact lorsqu'il s'agit d'intégrer les politiques de genre et d'assurer leur mise en œuvre.

En ce qui concerne l'intégration des politiques visant à faire progresser l'égalité (et donc à lutter contre les VBG), il convient de reprendre les recommandations - toujours d'actualité - de la Conférence de Pékin de 1995, sur l'importance de mener une **double stratégie** : la stratégie d'intégration de la dimension de genre dans les différents secteurs ainsi que la création de **politiques spécifiques** sur les droits

¹⁸ Bien qu'il ait été possible de consulter le projet de loi, il a été demandé qu'il ne soit pas formellement mentionné dans cette étude car il n'a pas été approuvé, de sorte que seule la stratégie nationale de communication sur les VBG est abordée ici.

¹⁹ Ce modèle a été utilisé dans différentes régions du monde et est actuellement utilisé comme axe programmatique transversal dans les programmes de l'UNICEF, une agence qui a une grande influence sur les politiques de genre dans le pays. Le programme Spotlight lancé dans le pays intègre l'utilisation de cette méthodologie pour le changement de comportement.

concrets des femmes (comme dans le cas des VBG). Cela requiert la mise en place de structures et des capacités nécessaires pour ce faire. De nombreuses tentatives dans de nombreux pays du monde ont échoué précisément parce que cette double formule n'a pas été comprise et que seules des politiques spécifiques ont été mises en œuvre ou que la question du « **mainstreaming** » n'a pas été gérée. Si nous analysons la situation au Mali, nous constatons qu'il y a de grandes lacunes à cet égard. D'une part, le MPFEF ne dispose pas lui-même d'un budget²⁰ ou de capacités suffisantes pour mener à bien les tâches spécifiques de son mandat, comme l'a déjà identifié le gouvernement malien lui-même dans la DPPD-PAP 2019-2021²¹, qui souligne entre autres : l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ; l'absence de politique de gestion des ressources humaines ; l'insuffisance et l'inadéquation des ressources financières ; la faible maîtrise des outils de planification et de suivi-évaluation. D'autre part, si nous nous arrêtons pour analyser la manière dont les questions de genre sont prises en compte dans les secteurs clés pour faire progresser l'égalité, nous constatons que les lacunes sont encore plus importantes si possible. Par exemple, le **Programme Décennal de Développement de l'Éducation (2019-2028) (PRODEC 2)** ne dispose même pas de données précises désagrégées par sexe, ni de mesures spécifiques visant à corriger les inégalités, à l'exception de mentions vagues telles que *“promouvoir des actions pour maintenir les filles dans le système éducatif”* ou *“poursuivre l'application de l'approche genre”*.

Comme nous le savons, la politique éducative doit intégrer correctement la perspective de genre, non seulement pour atteindre les objectifs de qualité et d'équité qui y sont définis, mais aussi et surtout parce que nous ne pouvons pas travailler sur les VBG sans la prendre en compte comme un outil très important pour générer de nouvelles croyances et valeurs autour des questions fondamentales pour la lutte contre les violences telles que : des relations affectives saines, la santé sexuelle et reproductive ou la culture de la paix. Il existe également des informations contrastées sur la corrélation entre un niveau d'éducation plus élevé chez les garçons et des attitudes moins discriminatoires envers les femmes (CARE, 2013)²². Toutes ces raisons nous conduisent à envisager les efforts nécessaires dans ce domaine et, surtout, parce que lorsque des questions transversales telles que la VBG ou l'égalité ne sont pas traitées de manière intersectorielle, on risque d'investir beaucoup de ressources sans obtenir de grands résultats, c'est-à-dire que le travail n'est pas efficace en termes économiques.

20 Aucune recherche n'a été faite sur la capacité réelle de cette entité à absorber des fonds, ce qui devrait être pris en compte lors du diagnostic des capacités.

21 Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuelle de Performance (DPPD-PAP) 2019-2021 (p.381).

22 CARE (2013). Les hommes, l'égalité des sexes et les relations entre les sexes au Mali. Résultats de l'enquête internationale sur les hommes et l'égalité des sexes. (p.4). Cette étude sur les masculinités et l'égalité des sexes explique que le niveau d'éducation des hommes est un facteur essentiel associé à des normes plus équitables en matière de genre et à des niveaux plus faibles de violence à l'égard des femmes.

Le monde appartient maintenant aux gens qui ont étudié. Nous sommes reconnaissantes envers les ONG car c'est avec elles que nous apprenons.

GRUPE DE DISCUSSION DES FEMMES GOMITRADOUGOU (CERCLE DIÉMA)

Il est nécessaire de rendre transversales les questions de genre dans les différentes mesures, par exemple : investir dans la formation des femmes enseignantes qui servent de modèles aux filles ; promouvoir des mesures (compensatoires) d'équité aux différents niveaux d'enseignement ; créer des unités de genre ou former des points focaux chargés du suivi ; créer des mécanismes et des protocoles sur les abus et la violence sexuelle en milieu scolaire ; promouvoir des bourses scolaires ou d'autres mesures qui motivent les familles à maintenir leurs filles à l'école, entre autres mesures visant non seulement à garantir une scolarité de base complète pour les filles, ce qui est aujourd'hui quelque chose d'urgent et de "non-extensible" pour tout pays du monde, mais aussi à accroître les possibilités d'études supérieures des femmes maliennes qui ne sont pas à Bamako ; à ouvrir des possibilités de travail aux jeunes femmes et à servir de référence à d'autres jeunes femmes, etc.

Dans le même ordre d'idées, l'une des mesures concerne la lutte contre les VBG définie comme suit : *Développer des actions de lutte contre la violence envers les filles dans le milieu familial*, mais cela ne se reflète pas dans la matrice d'objectifs et de résultats incluse dans ce document, et n'est pas non plus abordé à nouveau, sauf dans un indicateur relatif au pourcentage d'élèves qui sont victimes de châtiements corporels, de discrimination, d'abus et de harcèlement sexuel, ce qui n'est pas suffisant.

Cette année, deux filles de 13 et 14 ans ont abandonné l'école. Nous parlons aux parents et ils nous disent qu'après le mariage, la fille reviendra, mais cela n'arrive jamais.

TÉMOIGNAGE ENSEIGNANT LAMBIDOU, CERCLE DE DIÉMA

Dans cette école, il y a 139 filles et 391 garçons. Au fur et à mesure que la classe progresse, le nombre de filles scolarisées diminue. Dans la 6e classe, il n'y a que 12 filles contre une soixantaine de garçons. Très peu d'entre elles vont à l'école secondaire.

TÉMOIGNAGE ENSEIGNANT DIÉMA, CERCLE DE DIÉMA

D'autre part, il est intéressant de noter que malgré les efforts du gouvernement malien pour investir dans l'éducation et chercher des mesures pour augmenter les niveaux de scolarisation en général, les données sur la scolarisation et le budget indiquent que ce sont les familles qui supportent réellement les coûts de l'éducation et, par conséquent, les personnes les plus défavorisées dans cette situation seront toujours les filles. En 2015, les familles ont dépensé environ 72,4 milliards de FCFA pour l'éducation de leurs enfants à différents niveaux d'enseignement. Cela correspond à environ 20,7% de l'ensemble des

dépenses d'éducation (État et ménages). Malgré la politique de gratuité de l'enseignement public, les familles maliennes sont toujours obligées de payer des frais de scolarité importants, à savoir 6.661 FCFA au 1er cycle de l'école élémentaire et 9.822 FCFA au 2ème cycle. Sans compter le coût des fournitures scolaires.

Si j'ai une fille qui a obtenu le DEF, elle pourrait ensuite aller au Lycée à Diéma ou à Bamako, mais le transport seul fait 10 000 FCFA.

GRUPE DE DISCUSSION DE FEMMES À GOMITRADOUGOU (CERCLE DIÉMA)

Par conséquent, lorsque nous parlons de faire avancer l'égalité et la non-discrimination comme un moteur très important et fondamental pour lutter contre les VBG, il est important, lors de l'analyse de ces capacités, de ne pas seulement nous concentrer sur les ministères chargés de superviser ces politiques (MPFEF dans le cas du Mali), car on leur demande souvent d'obtenir de grands résultats avec des budgets dérisoires et des capacités minimales. Il faut aussi se concentrer sur l'autorité qui leur est conférée vis-à-vis des autres secteurs pour assurer l'intégration de la dimension genre, sur le pourcentage du budget qui leur est alloué ; sur la formation que reçoit leur personnel pour réaliser l'intégration de la dimension de genre dans la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, sur la manière dont les mesures et les budgets sensibles au genre sont conçus dans chaque secteur, à commencer par l'éducation, la santé, l'agriculture (ou les secteurs qui affectent le plus le travail des femmes) et sur la façon dont des structures sont mises en place dans ces autres secteurs pour travailler en coordination avec le ministère responsable des questions de genre.

Un autre facteur important dans l'analyse des capacités institutionnelles constitue les lacunes du **processus de décentralisation** qui a commencé à la fin des années 1990. Comme nous le savons, il s'agit de processus qui ont été "copiés" d'un pays à l'autre sans tenir compte des particularités de chaque pays et le Mali est un autre des nombreux pays où l'efficacité de cette forme de transfert de "pouvoir", de ressources et de responsabilités pourrait être remise en question (au niveau de la politique financière, absence d'une culture locale de décentralisation, absence d'un système réaliste de recouvrement des impôts, etc.). En outre, cela implique des actions de négociation avec les Gouverneurs, les Directions Régionales des départements sectoriels, les autorités locales (gérées par les conseils régionaux, des cercles et municipaux, suivant la division administrative existante) ou les dirigeants communautaires, car il dépendra d'eux de faciliter ou non la mise en œuvre de politiques favorables aux femmes, ce qui n'est pas toujours facile étant donné que dans de nombreux cas, leurs décisions sont imprégnées de leurs pratiques religieuses ou coutumières qui entravent cet exercice et qu'ils sont plus éloignés des centres de décision urbains (généralement plus ouverts) où sont conçus les politiques et plans favorables aux femmes.

Enfin, il convient de noter que, si les **capacités institutionnelles** pour mener à bien tous ces plans sont déjà très limités, elles ont encore été affaiblies depuis la crise de 2012, car, d'une part, davantage de

budget est consacré aux questions de sécurité et, d'autre part, il est difficile d'assurer la présence effective de l'autorité de l'État dans certaines régions du pays.

4.4 D'autres acteurs clés intervenant dans la lutte contre les VBG

4.4.1 Les organisations de femmes : principal moteur du changement

Depuis la conférence de Beijing, comme cela a été le cas dans de nombreuses régions du monde, de nombreuses organisations de femmes maliennes ont été à l'avant-garde dans leur pays pour la défense des droits des femmes et sont sans aucun doute le principal moteur du changement en termes de droits des femmes, y compris les actions en faveur d'une vie sans VBG. Parmi elles, des associations basées à Bamako telles que **l'APDF, l'AJM, le WILDAF, la CAFO, la SOUTURA ou la FDH**, entre autres, ont plaidé pour la ratification des conventions internationales par le gouvernement malien, encouragé l'adoption de dispositions nationales pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et le suivi des engagements pris. Pour mener à bien leur travail de plaidoyer, ces organisations travaillent souvent ensemble dans différents réseaux (Groupe Pivot Santé, par exemple).

Leur présence dans tout le pays, leur dynamisme dans la mobilisation des femmes dans les communautés, leur diversité, leur engagement dans la défense des droits dans un environnement aussi conservateur, montrent qu'elles ont un grand potentiel et une force de changement indéniable. Pourtant, les obstacles qu'elles rencontrent sont nombreux et structurels et les pressions sociales et culturelles qu'elles subissent dans leur vie quotidienne, dans leur travail, leur militantisme et leur vie familiale et personnelle, leur rendre la tâche difficile pour beaucoup d'entre elles. Il n'est pas étonnant que de nombreuses militantes maliennes soient fatiguées, malades, stressées et même mettent leur vie en danger, beaucoup d'entre elles ont même fait l'objet de menaces.

Les femmes sont éduquées pour faire ce qu'elles veulent, ne pas faire, ne pas parler, ne rien dire..., mais elles ne sont pas éduquées pour ne pas abuser de leurs privilèges.

ORGANISATION DE FEMMES RESPONSABLES BAMAKO

Le contrôle social pour que les femmes respectent les règles est très strict, mais pas le contrôle social de ceux qui commettent des violences.

ORGANISATION DE FEMMES RESPONSABLES BAMAKO

D'autre part, les organisations de femmes doivent mener à bien leurs projets avec des ressources insuffisantes pour couvrir leurs divers programmes, dans lesquels les VBG ne sont qu'un des nombreux problèmes sur lesquels elles travaillent. Parfois, **les capacités institutionnelles des organisations** sont limitées (en ressources humaines, en niveau de formation, en instabilité), auxquelles s'ajoute le caractère à court terme des projets qu'elles doivent gérer, qui ne tiennent pas compte des rythmes de vie dans le pays, des tâches énormes que les femmes accomplissent en dehors de la sphère professionnelle, ni des conditions très défavorables dans lesquelles elles travaillent, ce qui entraîne parfois des conséquences telles que le "manque de capacité d'absorption" lors de la gestion de certains volumes de financement de projets, en raison des exigences bureaucratiques, qui ne sont pas adaptées à cette idiosyncrasie. Tout cela ne leur offre aucune sécurité d'emploi ni aucune sécurité lors de la planification/correction/évaluation de stratégies qui devraient être développées comme un processus à moyen/long terme au lieu d'actions *ad hoc*, comme c'est souvent le cas.

Pour certaines des personnes interrogées, il existe également une faiblesse en termes de manque de renouvellement du leadership et de manque de création d'alliances ou d'inclusion de groupes de femmes plus marginalisées.

4.4.2 D'autres OSC concernées par les droits des femmes

Certaines OSC qui ne figurent pas parmi les organisations considérées comme des organisations de femmes, il s'agit des associations telles que l'APSEF ou l'AMSOPT, très sensibles aux questions de genre et qui sont également des référents dans la lutte contre la VBG. D'autres qui nous intéressent, dans ce sens, sont **l'Institut mondial pour l'autonomisation au Mali** ou **le Groupe Pivot Droits et Citoyenneté**, parmi beaucoup d'autres que nous n'avons pas pu inclure ici.

4.4.3 Les Partenaires Techniques et Financiers

Agences des Nations unies ONU : ce sont des agences qui ont parmi leurs priorités des programmes ou des lignes d'action contre les VBG. Elles peuvent parfois disposer de plus de fonds que le MPFEF lui-même pour les programmes de lutte contre les violences et ont donc une grande influence sur la conception des stratégies d'action et des documents politiques. Elles ont également tendance à être de bonnes alliées pour les organisations de femmes, tant en termes de plaidoyer que de financement.

L'une des initiatives actuellement en cours est *l'initiative Spotlight*²³: coordonnée dans le pays par différentes agences, dont le FNUAP, l'UNICEF, UN WOMEN et le PNUD, elle vise à mettre en place un mécanisme efficace pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs dans 5 régions du pays (dont Kayes).

Parmi les PTF qui fournissent un soutien bilatéral ou par l'intermédiaire d'ONG dans leur pays et qui ont une ligne de travail spécifique pour les questions de genre et de VBG, on trouve **l'AEICID**²⁴.

Parmi les ONG internationales qui sont les plus référents dans le travail sur les droits des femmes et contre la violence, on trouve **CooperAcció, Care International, World Vision Mondiale, Plan International ou Terre des Femmes (Allemagne)**. Il y en aura certainement beaucoup d'autres qui ne seront pas mentionnées. La réalité est que, heureusement, de plus en plus d'organisations se joignent à nous pour soutenir cette cause.

Il existe également des structures coordonnées par les PTF, telles que : le Sous-groupe sur les VBG (coordonné par le FNUAP, sous la responsabilité du MPFEF lui-même) ; le groupe thématique sur le Genre et l'Autonomisation des Femmes (coordonné par ONU femmes) ou le sous-groupe sur l'Excision (coordonné par World Vision), entre autres ; le groupe de protection et le Groupe de Travail des Nations unies sur le Genre (coordonné par le HCR) ou le Réseau National pour la Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (coordonné par MINUSMA). Le principal groupe de référence, pour le cas que nous traitons, est le **Sous-groupe VBG**, auquel participent la plupart des acteurs (nationaux et internationaux) qui travaillent sur la Stratégie Nationale sur les VBG.

4.5 Principales stratégies utilisées pour lutter contre les VBG

Plaidoyer : dans le travail de plaidoyer, on tient compte de toutes les actions mises en place pour promouvoir ou faire pression en faveur des changements de lois ou de l'élaboration de politiques favorables, leur suivi et la formation de l'opinion publique.

Prévention : c'est la ligne la plus développée par les différents acteurs. Jusqu'à une date relativement récente, elle était très axée sur les MGF et les MP. Ses principales composantes sont la création de struc-

23 Ce programme est une initiative conjointe de l'Union européenne et des Nations unies visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles afin de soutenir la réalisation des SDG d'ici 2030. L'initiative est développée dans différentes régions et pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes, d'Amérique latine et du Pacifique. Les six lignes d'action principales de cette initiative mondiale se concentrent sur le travail sur : les lois et les politiques ; le renforcement institutionnel ; la prévention ; la fourniture de services essentiels de qualité pour les survivants de la violence ; l'amélioration de la disponibilité des données ; le soutien de la société civile et des mouvements de femmes en tant qu'acteur clé contre la violence basée sur le genre ; et le renforcement de la capacité des mouvements de femmes à lutter contre la violence basée sur le genre.

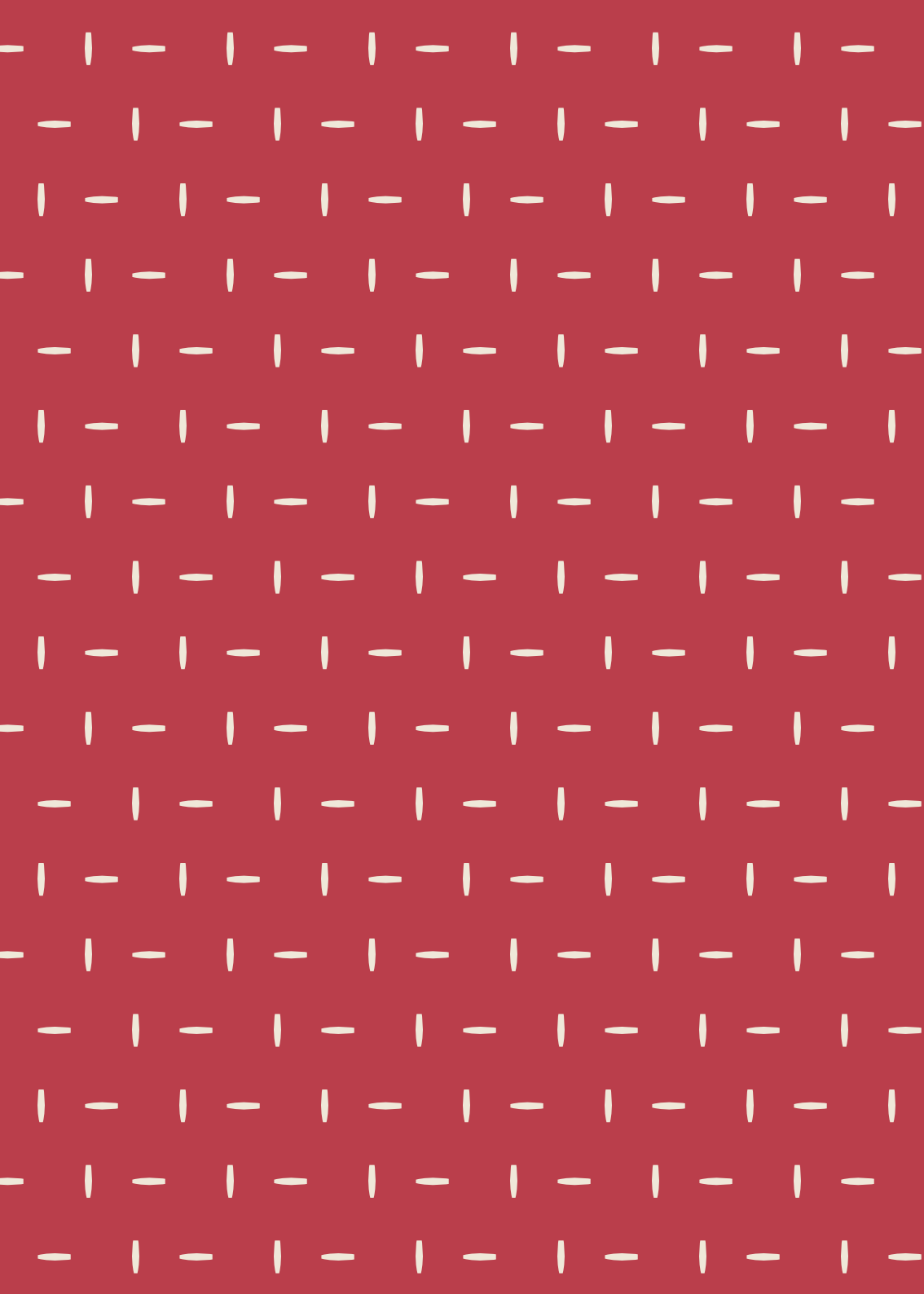
24 Il n'a pas été possible d'en savoir plus sur les lignes financières des autres PTF.

tures communautaires à cette fin, des actions de **formation** pour les différents acteurs (*stakeholders*) et de sensibilisation (causeries, théâtres, spots radio communautaires, ...), de **sensibilisation sur les conséquences** de ces pratiques. La mise en œuvre du PNLE a facilité la création de comités à différents niveaux (national, régional, local, communal, villageois, etc.) et d'autres points focaux (individuels ou collectifs, tels que les groupes de défense des droits ou certains chefs traditionnels) qui ont permis de suivre une stratégie peu structurée. En parallèle, **des actions ad hoc très diverses** ont été menées. Toutefois, le sentiment général est qu'on n'atteint pas le rythme attendu et que les modalités et les actions de coordination (en particulier au niveau des régions et des cercles) sont défailtantes.

Assistance : à l'exception du domaine de la santé sexuelle et reproductive, où différentes actions liées aux soins ont été menées à partir de la nouvelle approche des VBG, cette stratégie est encore sous-développée. Elle tend à être la ligne la moins prioritaire pour les bailleurs de fonds en raison des critères de "durabilité". On trouve dans cette ligne : une ligne d'assistance téléphonique, des formations destinées au personnel de la justice, de la police, des services de santé pour assurer une prise en charge juridique et médicale adéquate ; quelques centres d'écoute et de conseil ; des cliniques juridiques dans certaines régions du pays (une à Diéma). Depuis 2017, une initiative de prise en charge globale a été mise en place (One Stop Center²⁵ à Bamako et un centre d'accueil à Mopti par l'APDF).

Ainsi, le sous-groupe VBG a conçu pour la mise en œuvre d'un modèle de **système de référence** qui, bien que conçu pour les zones les plus touchées par le conflit politique, est **progressivement mis en place dans tout le pays**. L'idée, c'est d'avoir des points focaux dans chacun des secteurs de soins (assistance médicale, assistance juridique, police/sécurité, soutien psychosocial), comme le circuit qui est habituellement utilisé dans les programmes de lutte contre les VBG comme modèles de soin d'urgence. Beaucoup de travail a été fait, dans des conditions très défavorables, mais malgré tous ces efforts, l'impression générale n'est pas optimiste quant aux résultats. Dans ce contexte, il est utile de penser que des stratégies et des processus à très long terme sont nécessaires pour réaliser des changements structurels dans un système profondément ancré dans l'ADN d'une société, qui se retro-alimente en permanence, mais aussi d'examiner un peu plus en profondeur la "manière" dont les stratégies sont conçues. Lorsque nous nous interrogeons sur les limites des différentes stratégies, il est courant de souligner les causes externes (croyances, influence religieuse, absence de loi, etc.), mais on parle peu de l'apprentissage, des évaluations des stratégies, de la collecte des bonnes pratiques et des aspects qui n'ont pas fonctionné et ne fonctionnent toujours pas mais qu'on continue à utiliser. Il serait peut-être utile de donner de l'importance à ces questions. Nous n'entrerons pas dans plus de détails car nous présenterons plus tard un diagnostic détaillé basé sur les entretiens et les groupes de discussion avec les 110 personnes avec lesquelles nous avons parlé, et qui comprend les principaux obstacles et problèmes qui ne permettent pas de progresser, les stratégies qu'ils ont utilisées dans chacun des axes de travail et les priorités pour l'avenir.

25 Ils fonctionnent sur une base pilote. A Bamako, il est intégré dans les structures de santé et de sécurité existantes (dans les communes III et V de Bamako). Il y en a un autre à Mopti. L'objectif de cette initiative pilote est de rassembler tous les services de soins dans une même structure. Les centres travaillent en étroite collaboration avec le personnel de la police, de la santé, de la justice et des organisations de la société civile qui travaillent également sur la violence basée sur le genre et qui peuvent orienter les femmes victimes de violence ou répondre à leurs besoins.



5

Sur le terrain : la situation a Diéma



Le Cercle Diéma est situé dans la région de Kayes. Elle compte 212 090 habitants (données non désagrégées par sexe, selon le recensement de 2009). La population de Diéma est majoritairement bambara, peul, soninké et maure et se répartit entre 15 communes. Dans chaque commune, un groupe ethnique tend à prédominer sur les autres. Chaque commune est composée de plusieurs villages.

La religion majoritaire est la religion musulmane. Les chefs traditionnels ont beaucoup d'autorité et suivent un système d'organisation verticale. Dans les chefs-lieux, il faut passer par le « *chef de commune* » (s'il s'agit d'un homme âgé, il peut être accompagné d'un fils) qui donne l'autorisation de travailler avec la population. Les hommes prennent les principales décisions qui affectent la communauté. L'âge est un autre facteur important à prendre en compte dans la mesure du pouvoir.

La population pratique l'agriculture de subsistance, l'élevage et, dans une moindre mesure, les services. Tout au long du travail de terrain, il a été observé que les jeunes femmes, pour la plupart mariées, sont celles qui effectuent le principal travail non rémunéré, tant au sein des ménages (nettoyage, transformation des aliments, gestion de l'eau, lessive, soins aux personnes âgées ou aux enfants...), qu'en agriculture ou en élevage d'animaux de subsistance et, dans une moindre mesure, dans la vente de certains produits. Malgré ces doubles ou triples charges de travail, ce sont elles qui consacrent le moins de temps à la socialisation ou aux loisirs. En fait, il n'était possible de parler qu'à une seule jeune femme, car elles travaillaient toutes à la maison ou dans les champs. Cette réalité rend le travail de sensibilisation ou de formation auprès de ce groupe de population très difficile. L'un des principaux arguments que nous avons trouvés chez les femmes, pour expliquer cette situation, est que celle-ci est due au manque d'éducation, à l'abandon scolaire et au mandat social d'être épouse et mère.

En effet, lors des visites effectuées dans plusieurs écoles, il est évident que le nombre de filles est bien inférieur à celui des garçons et que cette inégalité s'accroît au fur et à mesure que l'on avance dans les cycles d'enseignement.

De leur côté, les hommes sont censés rapporter l'argent à la maison, ce qui est souvent source de conflits. Dans le cadre de ce mandat et compte tenu de la quasi-inexistence de sources d'emploi, la plupart des jeunes hommes du Cercle de Diéma émigrent vers les pays voisins ou vers l'Europe à la recherche de travail. Certains hommes partent pendant de courtes périodes et d'autres ne sont jamais revenus ou ne reviennent qu'occasionnellement pour assister à certaines célébrations. Il y a donc beaucoup de femmes qui s'occupent des fils et des filles, sous la supervision de la belle-famille. Ces personnes, d'après ce que nous avons pu observer, ont beaucoup d'influence, mais elles ne sont généralement pas en contact avec les OSC travaillant sur le terrain (question à explorer). Il en va de même pour les jeunes hommes qui en raison de leurs courtes ou longues absences des communautés, sont peu impliqués dans des activités de prévention.

5.1 L'absence de données statistiques sur les VBG et l'imaginaire de la population

Si disposer de données fiables sur la violence au Mali est une tâche impossible, elle l'est encore plus lorsque l'on descend dans les régions et les cercles.

Les seules données dont nous disposons pour Kayes sont les niveaux de prévalences des MGF (89,6% contre 76,4% de la moyenne nationale) et des MP (70,9% contre 65,7% de la moyenne dans les zones rurales du reste du pays), étant donné que ces deux pratiques ont été les plus combattues dans les travaux sur les VBG au cours des deux dernières décennies. Les données nous montrent également comment le niveau de prévalence a progressivement diminué dans la région au cours de ces années, grâce aux efforts de tous les partenaires travaillant à l'éradication de ces pratiques. À titre d'exemple :

- Le niveau de prévalence des MGF était de 98,30% (DHSM IV-2006) et 95% (DHSM-V 2012-13') contre 89,6% des données les plus récentes.
- En 2019, 80 villages de la région de Kayes s'étaient engagés à abandonner les MGF (MPFEF, 2019), dont 10 dans le Cercle de Diéma.

Pour les autres types de violence, cependant, il n'y a pas de données statistiques, par conséquent, nous faisons usage des informations existantes au niveau national, déjà signalées ci-dessus. Nous nous sommes donc concentré·es sur la collecte d'informations qualitatives, basées sur quelques données intéressantes obtenues dans des centres communautaires de référence (écoles, CSCOM, ...) et sur les perceptions et les expressions de cette réalité par différents groupes de population du cercle.

Sur la base de ces informations, nous pouvons dire qu'il existe d'autres formes de violence spécifiques au Cercle de Diéma qui ne se produisent pas dans d'autres régions, comme l'existence de femmes esclaves dans certaines communes (une pratique qui se transmet d'une génération à l'autre, par héritage) ou des cas de torture et/ou de viols multiples avant le mariage lorsque la femme résiste à avoir des relations sexuelles. D'autres constats qui ont été recueillis au cours des entretiens :

- Les femmes qui ont été violées ou abusées sexuellement sont stigmatisées et isolées, et souffrent donc d'une nouvelle victimisation.
- La pratique du lévirat est encore courante.
- Différents types de violence sont très ancrés au sein de la population dont certains ne sont pas vus comme de la violence (comme c'est encore le cas dans certaines communautés où il n'y a pas eu d'intervention ou où le travail des OSC est encore récent, dans le cas des MGF ou des MP).
- Les principaux types de violence que les femmes reconnaissent comme tels sont les violences physiques commises dans le cadre du mariage et le viol hors mariage.
- Comme dans le reste du pays, il existe un lien étroit entre les VBG et la santé sexuelle et reproductive. Les filles contraintes au mariage à un très jeune âge sont plus exposées aux violences physiques et sexuelles de la part de leur mari (et parfois même d'autres hommes de leur famille), aux avortements pratiqués dans des conditions dangereuses, aux grossesses précoces avec risque de fistule obstétricale et aux autres complications qui peuvent survenir, y compris la mort. La même situation se présente dans le Cercle de Diéma entre l'abandon scolaire et les mariages d'enfants.

1 MPFEF (2019): Informe nacional anual 2018 y programación 2019. PNLPE (p. 11). Bamako, éd. Edimco

- Très peu de femmes osent dénoncer, y compris dans les centres de santé, soit par peur de représailles de toutes sortes, soit à cause de la stigmatisation due à la pression socioculturelle (il est socialement inacceptable qu'une femme se plaigne, et encore moins qu'elle dénonce son mari/partenaire intime). Beaucoup abandonnent même la procédure légale une fois qu'elle a été engagée en raison de pressions familiales ou sociales ou parce qu'elles ne trouvent pas comme suite à leur plainte une solution fiable à leur situation.
- La principale solution (presque la seule) offerte aux femmes victimes qui osent dénoncer (dans la plupart des cas, la violence physique exercée par leur conjoint) aujourd'hui, dans toutes les ressources à leur disposition, est la médiation, cependant il n'existe pas de mesures fiables de non-répétition.
- C'est dans les groupes de jeunes hommes interrogés que nous avons trouvé le plus grand nombre d'arguments selon lesquels les violences sont justifiées, tolérées et acceptées au nom des traditions et des coutumes.
- Au cours du processus de socialisation, les filles et les femmes apprennent dès leur plus jeune âge non seulement à accepter, tolérer et justifier, mais surtout à ne pas réagir à cet état de choses. Les stéréotypes sexistes appris dans l'enfance renforcent l'acceptation socioculturelle, la justification et la normalisation de la violence fondée sur le sexe.

Comme nous ne disposons pas de données statistiques suffisantes, nous avons voulu recueillir, tout au long de l'étude, des témoignages qui illustrent les informations pertinentes des services existants, ainsi que l'imaginaire collectif sur les VBG par des femmes et des hommes d'âges et d'ethnies différents. Nous pensons que c'est la meilleure façon de percevoir la réalité sur le terrain.

Extrait d'une conversation avec un groupe de jeunes hommes Soninkés (Commune de Lambidou).

4 TRÈS JEUNES HOMMES QUI N'ONT JAMAIS PARTICIPÉ À AUCUNE ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION

- Jeune homme de 33 ans. Il a étudié jusqu'en 8^{ème} année dans la *médersa*. Il est animateur à la radio et *griot*. Il est marié à deux filles, l'une de 19 ans et l'autre de 18 ans.
- Jeune homme, 19 ans. Il a étudié à la *médersa* jusqu'en 6^{ème} année, puis il est parti travailler en Mauritanie où il a passé deux ans comme cuisinier (les autres rient quand il répond à la question sur son travail et je lui demande s'il travaille toujours ici. Ils rient parce qu'ici c'est un travail de femme). Ici, c'est un agriculteur. Il n'est pas marié.
- Jeune homme, 22 ans. Il a étudié dans la *médersa* jusqu'en 6^{ème} année. Il a un salon de coiffure. Sa femme a 19 ans. Ils se sont mariés quand il avait 20 ans.
- Jeune homme, 19 ans. Il a étudié jusqu'en 7^{ème} année à l'école. Il voulait être footballeur, mais il a abandonné ses études pour aller travailler en Mauritanie. Il y est resté pendant un an. Il a travaillé comme cuisinier (tout le monde rit). Sa femme a 18 ans. Ils se sont mariés quand il avait 18 ans.

Que pensez-vous de l'excision ?

Nous avons entendu parler de différents types d'excision, mais nous n'avons jamais échangé ces informations avec nos épouses. Nous ne parlons jamais de ces choses avec elles.

Est-il important pour vous que vos épouses aient été excisées ?

Le plus âgé fait remarquer qu'il ne sait pas si c'est important ou non, il n'a pas les informations nécessaires pour le savoir.

L'homme marié de 19 ans déclare : « Il est très important que la femme soit excisée pour qu'elle sente moins (de plaisir). Si je dois aller travailler en dehors du pays et que la femme n'est pas excisée, elle peut ne pas se contrôler ».

Le jeune homme de 22 ans dit qu'il est d'accord. Il pense que les femmes qui ne sont pas excisées sont des femmes « faciles ».

L'homme célibataire de 19 ans dit qu'il ne sait pas, mais il dit ensuite qu'il vaut mieux avoir une femme excisée parce que « les gens d'ici disent que c'est mieux ».

Savez-vous quelles sont les conséquences de cette pratique sur leur santé, quelqu'un vous en a t'il informé ?

Non, nous ne savons pas. Nous n'avons pas cette information.

Je demande à l'aîné si sa femme a eu des problèmes lors de l'accouchement

Oui, c'était très grave.

Que lui est-il arrivé exactement ?

Je ne sais pas. Je ne sais pas comment l'expliquer. Je n'ai jamais eu cette information.

Avez-vous déjà entendu parler des fistules obstétricales ?

Oui, j'en ai entendu parler et des problèmes qu'elle cause lors de l'accouchement, mais je n'aurais jamais pensé que cela puisse arriver à ma femme.

Est-il important pour vous que les femmes soient vierges lorsqu'elles se marient ?

« Une femme qui n'est pas vierge le jour de son mariage doit rentrer chez elle ».

« Cela dépend de son éducation. Elle peut être vierge le jour du mariage, même si elle a 19 ans ».

Aimez-vous vos femmes ? « Oui ».

Si vous connaissiez les conséquences de ces pratiques sur leur santé, feriez-vous de même avec vos filles ?

D'abord, ils hésitent, ils rient tous, ils n'y ont jamais pensé. Puis l'un d'entre eux dit que s'ils savaient que c'était mauvais pour leur santé et que cela avait de graves conséquences, ils ne le feraient pas.

Je les interroge. Je leur parle de l'importance du plaisir pour la santé émotionnelle, physique et mentale. Ils n'ont jamais entendu parler de ces questions. Ils sont très surpris et tous montrent des visages sérieux, ils sont intéressés.

Je leur parle de ce moment où ils vivent entre tradition et modernité et de la priorité de la santé et d'une vie saine, sans douleur, car nous en avons déjà assez de la pauvreté et d'autres problèmes. Pourquoi plus

de douleur, y voyez-vous un sens ? Quand je leur parle ainsi, ils sont très convaincus, sérieux et ils disent. "Vous avez raison. Le problème est que nous ne parlons jamais de ces choses avec personne".

Quelles sont les tâches que vous faites à l'intérieur de la maison ?

« Allez chercher du bois de chauffage », dit l'un d'entre eux.

« S'occuper des animaux et nettoyer l'étable », dit un autre.

Un autre dit : « Il vaut mieux faire ce qu'elle veut ».

Comment réglez-vous habituellement les disputes dans le mariage ?

« Si nous nous disputons entre un homme et une femme, l'homme doit essayer de négocier, même s'il n'a pas raison. En tout cas, c'est la femme qui doit se soumettre parce qu'elle est la plus faible ».

Êtes-vous en mesure capable de vous excuser auprès de votre femme si vous n'avez pas raison ?

La réponse de tous : « oui ».

« Un jour, je suis rentré tard à la maison et j'ai demandé pardon à ma femme ».

Il y a des contradictions dans les réponses. Certaines d'entre elles sont des phrases faites, apprises, installées, des croyances qui se répètent automatiquement.

« Ici, en général, les hommes sont autorisés à tout faire. Il fait ce qu'il veut. Il ne demande jamais la permission à la femme. La femme doit demander la permission pour tout. Les femmes n'ont aucun pouvoir ».

L'un des jeunes hommes a répondu : « C'est une bonne chose car, par exemple, en Europe, les femmes ont beaucoup de pouvoir. Ici, nous ne voulons pas que cela se produise ».

Lorsque vous avez une conversation franche et mature avec ces jeunes, vous leur parlez sérieusement et en tenant compte de leurs sentiments, de choses importantes qui affectent leur vie et vous les interrogez, leur donnez des exemples vitaux, etc., ils écoutent, ils réfléchissent, ... L'espoir s'ouvre.

Je leur demande s'ils seraient intéressés par une formation en matière de santé/éducation sexuelle. La réponse est « oui et beaucoup ». Je leur demande si cela poserait un problème à leurs aînés et ils me répondent qu'au début, c'est possible, mais qu'ensuite ceux-ci cèderont. Je leur demande s'ils pensent qu'ils doivent travailler avec des groupes de femmes et d'hommes séparément, ils répondent qu'il serait préférable qu'ils soient des groupes mixtes, même si plus tard ils devront travailler séparément.

5.2 Les réponses face aux violences dans le Cercle de Diéma

5.2.1 La mise en œuvre des lois et des services existants à la disposition des femmes

Dans le Cercle Diéma, un travail est mené depuis plus de 10 ans pour **prévenir et réduire la prévalence des MGF et des MP**, en suivant le Programme National de Lutte contre l'Excision et d'autres programmes nationaux sur les PN, en particulier les mariages précoces ; différents programmes ont également été menés pour améliorer les **soins de santé sexuelle et reproductive**, suivant les plans du Ministère de la Santé, qui ont également eu un impact dans le domaine des VBG. Actuellement, la Stratégie Globale Nationale visant à mettre fin aux VBG est suivie, ce qui a conduit à de nouvelles actions de **prévention, de sensibilisation ou d'information du public, ainsi qu'à des soins médicaux et juridiques** en matière de violence.

Ce qui a été observé au cours du travail sur le terrain est que les OSC travaillant dans le cercle - avec le soutien des **ONG internationales** - sont les principales forces motrices dans la mise en œuvre de ces plans gouvernementaux, ainsi que dans la réalisation d'autres activités conçues dans le cadre de leurs programmes. Ces actions sont menées en étroite coordination avec la délégation du MPFEF et les structures de santé. Ce sont ces organisations qui ont principalement formé le personnel des différents services existant dans le cercle, ainsi que leurs dirigeantes, considérées comme des personnes clés dans ce travail, en raison de leurs positions d'autorité (CSREF, CSCOM, personnel de justice, autorités de différents secteurs, chefs traditionnels, ...) ; elles ont également été chargées d'appuyer la création et la formation des différentes **structures régionales, communautaires et locales** qui sont chargées de la conception et de la mise en œuvre des plans opérationnels du programme de lutte contre l'excision (actuellement la VBG). Nous faisons référence aux CRAPN, CLAPN, CCAPN, ainsi qu'aux Comités pour la Défense des Droits des Femmes.

Dans le **domaine de l'assistance juridique**, l'AJM dispose d'une clinique juridique qui fonctionne depuis plusieurs années à Diéma, avec des résultats assez favorables malgré la résistance initiale des femmes à son utilisation. Aujourd'hui, cette clinique est légitimée auprès de la population et reconnue par toutes les autorités. En fait, cette clinique juridique et une autre qui fonctionne à Kayes, toutes deux de l'AJM, ont servi de référence pour la mise en œuvre d'autres initiatives similaires qui, à partir de cette année, commenceront à fonctionner dans d'autres parties de la région et qui, avec celle de Diéma, deviendront des cliniques mobiles.

De même, dans le domaine des soins, dans la ville de Diéma, le **Système de Référence** a déjà été mis en place (une initiative promue par le Sous Cluster VBG au niveau national). Ce système est composé de points focaux juridiques (la clinique AJM), d'un point focal pour le soutien psychosocial (IAMANEH), d'un point focal pour les questions de sécurité (Gendarmerie) et d'un autre point focal chargé des services de soins médicaux (CSRF) et comprend les principales lignes directrices générales

que doivent suivre ces points focaux lorsqu'ils fournissent des services de soins d'urgence aux femmes victimes de violence. Il convient de noter que ce système n'a été constitué que récemment, lorsque le travail sur le terrain a été effectué, et que les organismes responsables n'avaient pas encore reçu la formation nécessaire ni ne disposaient d'informations détaillées sur la manière de mettre en œuvre ce système. On ne sait pas non plus dans quelle mesure il sera efficace en dehors du centre Diéma lui-même.

Même s'il existe un système d'orientation à Diéma, elles essaieront de faire appel aux autorités locales de leur commune, par respect pour eux et pour éviter des déplacements.

TÉMOIGNAGE. COMMUNE DE LAMBIDOU, CERCLE DE DIÉMA

Les services de **SSR** existants, quant à eux, sont considérés comme un point d'entrée crucial pour aider les femmes survivantes d'épisodes de violences sexuelles et sexistes, mais leurs coûts constituent un obstacle pour la plupart des femmes.



- ▶ Une étude sur l'hémoglobine = 1000 F CFA
- ▶ Le test de dépistage du paludisme est gratuit
- ▶ La détection des protéines dans les urines = 250 F CFA
- ▶ Des tests complémentaires sont effectués à Nioro (à 25 km)
- ▶ Un rapport prénatal 2000 F CFA + échographie 10.000 F CFA + 5000 F CFA tests complémentaires
- ▶ + frais de déplacement

« Quand elles viennent à la maternité avec un problème, les femmes ne veulent pas parler. Parfois, les maris refusent de donner aux femmes de l'argent pour aller au centre. Voyager est aussi un problème »

Informations recueillies au CSCOM de Lambidou

En ce qui concerne la **réparation**, au-delà de certaines actions d'écoute (considérées comme des interventions psychosociales en période de grande crise), il n'existe pas d'autres types d'actions.

Comme on peut le voir, des étapes importantes ont été franchies dans la création de structures communautaires chargées de nombreuses actions de prévention et, de même, les bases de différents mécanismes **d'assistance sanitaire et juridique** ont été posées, cependant, les difficultés d'accès à ces services (dues aux coûts et aux distances) n'ont pas encore été résolues.

5.2.2 Les OSC et ONG internationales qui œuvrent dans le Cercle

Il y a très peu d'OSC et d'ONG internationales opérant dans le Cercle de Diéma, étant donné le nombre de communes et leurs nombreux villages, ce qui fait que la population est très dispersée et rend difficile l'intervention des organisations. Les principales OSC maliennes opérant dans le cercle dans le domaine des droits des femmes, de la santé sexuelle et reproductive et travaillant sur la PN et les VBG sont les associations IAMANEH, AJM et CAFO. Toutes ces associations sont soutenues par l'ONG espagnole CooperAcció, qui à son tour travaille avec des fonds de la Coopération Espagnole (à la fois des bailleurs de fonds basés en Espagne, comme l'AECID, et d'autres bailleurs de fonds publics et privés, principalement de Catalogne). Plus récemment, une autre ONG espagnole, Farmamundi, soutient IAMANEH pour certaines actions dans le domaine des soins de santé et des droits des femmes.

Selon l'information fournie par des acteurs locaux, les autres ONG internationales travaillant à Diéma, mais qui n'ont pas pu être contactées pendant le travail de terrain, sont l'ONG espagnole MPDL et l'ONG américaine World Vision (dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement et cette dernière dans le domaine de la prévention des MP).

L'ONG CooperAcció soutient l'IAMANEH et l'AJM à travers une stratégie à long terme dont l'objectif est de contribuer à la promotion et à l'exercice des droits sexuels et reproductifs et à la réduction de la violence contre les femmes à Kayes (la capitale de la région) et dans le Cercle de Diéma. C'est dans ce dernier que l'essentiel de la stratégie a été mis en œuvre. Ce programme a débuté en 2009 par la création ou l'amélioration des services de soins, la formation et la sensibilisation aux fistules obstétricales, un problème qui est principalement une conséquence des grossesses précoces et des MGF, mais à ce stade précoce, il était encore difficile de s'attaquer directement à ces pratiques ; progressivement, ce travail a permis de développer une approche plus large de la santé sexuelle et reproductive à partir d'une approche des droits sexuels et reproductifs, y compris des actions pour l'accès des femmes aux services de planning familial et des stratégies globales de prévention et de soins sur les MGF et les MP. C'est à cette époque que les Comités de Défense des Droits ont été créés au niveau communautaire, que des cliniques juridiques ont été ouvertes et que d'autres structures communautaires prévues dans les plans de lutte contre l'excision (CCAPN, CLAPN, ...) ont été mises en place, que des formations ont également été réalisées sur différents thèmes par les principaux acteurs (*stakeholders*) et que diverses actions de sensibilisation, de formation et de conscientisation ont été menées en vue de la prévention. L'un des principaux moyens d'atteindre les femmes a été le CAFO, en tant que structure principale qui rassemble de nombreuses associations communautaires de femmes. Actuellement, la stratégie se concentre sur l'éradication des VBG.

Vu l'ampleur de cette intervention dans le Cercle de Diéma, il est intéressant de noter que les principaux progrès atteints ont été :

- a.** Coordination, cohésion sociale et promotion du dialogue entre les différents acteurs ayant une influence sur la SSR et les droits des femmes dans la région de Kayes, en créant un climat dans lequel les multiples résistances générées peuvent être gérées et en obtenant une reconnaissance significative auprès de la population et des autorités locales et traditionnelles dans les Cercles de Diéma et de Kayes.
- b.** Dix communautés de Diéma des ethnies Soninké, Maure, Bambara et Peulh ont pu abandonner la pratique des MGF.
- c.** L'âge du mariage a été relevé dans la plupart des communes où le travail est effectué depuis plusieurs années (de 12/13 ans à 16/17 ans).
- d.** Les fistules obstétricales (FO) ont été réduites de plus de 80 % et les mécanismes nécessaires ont été mis en place pour y faire face.
- e.** Des efforts ont été faits pour diffuser auprès des femmes la nouvelle loi sur la santé sexuelle et reproductrice qui leur permet d'accéder aux contraceptifs sans l'autorisation de leur mari, mesure que beaucoup utilisent maintenant.
- f.** Certaines femmes ont pu identifier différents types de violence et sont en mesure de signaler les cas par l'intermédiaire des deux premières cliniques juridiques qui ont été ouvertes dans la région (dans le Cercle de Diéma, plus de 200 femmes ont été assistées).
- g.** Création et formation de divers comités suivant le Programme National d'action pour l'Abandon de l'Excision, qui a maintenant été intégré dans la Stratégie Nationale pour mettre fin aux violences (2019-2030) CLAPN, 15 CCAPN (dans les 15 municipalités du cercle) et 46 CVAPN.
- h.** Participation active au Sous-Cluster contre les VBG, aux niveaux régional et national, et aux consultations pour l'élaboration de l'avant-projet de loi contre les VBG.
- i.** Le système de santé à Kayes et Diéma a été renforcé par la formation, le matériel et l'amélioration des infrastructures de six centres de santé communautaires et de huit maternités du Cercle de Diéma, du centre de référence de Diéma et de l'hôpital de Kayes, où un service pour les femmes victimes de MGF a été construit et rendu opérationnel.
- j.** Différentes études ont été réalisées dans la région : sur la FO à Diéma ; sur les mariages précoces dans les Cercles de Kayes et de Diéma et l'étude actuelle sur les VBG dans le Cercle de Diéma.
- k.** Le CSREF et les 15 CSCOM du Cercle Diéma ont été dotés de matériels de prévention COVID19 : kits de lavage des mains, masques, gels hydroalcooliques, gants de nettoyage, gants médicaux, eau de javel et savon.

Les interventions réalisées sont nombreuses et variées et, au fil du temps, elles ont été progressivement étendues à différentes communes, sans pouvoir les couvrir dans leur totalité.

A l'heure actuelle, à la suite du diagnostic réalisé pour cette étude, 4 axes d'intervention ont été prioritaires et développés, à savoir (1) renforcer la coordination, la capacité d'intervention et de capitalisation de l'apprentissage de l'ensemble des acteurs qui travaillent contre les VBG dans le Cercle de Diéma ; (2) créer un circuit complet (système de référence) de soins dans 5 de ses municipalités ; (3) créer de mécanismes communautaires de prévention qui favorisent des changements de comportements et de croyances adaptés aux différents groupes de population (surtout les jeunes femmes et les hommes) ; (4) augmenter la capacité de protection, de réparation et de résilience des femmes.



« Comme l'imam a vu les images de l'excision dans une formation que IAMANEH a faite sur le sujet, il en parle le vendredi avant chaque prière. Certains ont dit qu'il serait très difficile d'y travailler, mais avec cet imam, c'est facile. Il dit ceci avant la prière : "Le Prophète dit que si vous pratiquez quelque chose qui fait du mal, vous devez l'arrêter" ».

« Avant, les filles se mariaient à 12 ans, aujourd'hui, on ne peut se marier qu'à 16 ou 17 ans. Ce sont les filles elles-mêmes qui vont au poste de police pour le signaler si leurs parents ont déjà essayé ».

« Il y a eu le cas d'un père qui ne voulait pas donner sa fille de 14 ans en mariage parce qu'avec sa première fille, il l'a fait et la fille a failli mourir d'une césarienne. Cet homme a vu les conséquences du mariage précoce dans sa propre famille. Il est venu expliquer son cas au Comité de défense des Droits. Le Comité est allé parler au chef du village, qui est allé chercher un de ses conseillers, l'imam et un agent de santé. Ils sont tous allés voir l'homme pour qu'il leur explique ce qui s'était passé. Et puis ils sont allés chez la belle-famille de la deuxième fille. Ils pensaient que le père de la fille ne voulait pas donner sa fille en mariage, mais il ne s'agissait pas de cela, mais qu'ils devaient attendre que la fille ait 17 ans. La belle-famille l'a compris. Maintenant, le père de la jeune fille, avec le directeur de l'école et le chef de la communauté, s'est engagé à sensibiliser d'autres familles ».

TÉMOIGNAGES DE FEMMES D'ÂGE MOYEN QUI FONT PARTIE D'UN COMITÉ DE DÉFENSE DES DROITS DANS LE CERCLE DE DIÉMA ET DU CAFO (COMMUNE DE FASSOUBE ; POPULATION PEULH)

5.2.3 Un regard sur les principales lacunes des actions et services mis en œuvre

Les principales faiblesses identifiées dans le **domaine de la prévention** ont trait, principalement, à la conception de stratégies adéquates (notamment en ce qui concerne la sélection des groupes de population avec lesquels travailler : par exemple, l'absence de jeunes des deux sexes ou les critères de sélection utilisés avec les groupes de femmes), ainsi qu'à l'utilisation de méthodologies parfois mal adaptées à la réalité ou qui n'ont tout simplement pas été revues en raison de l'absence d'une culture de collecte et de capitalisation d'informations sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

En ce qui concerne les **difficultés d'accès aux services d'assistance médicale ou juridiques**, nous pouvons mentionner le cas des cliniques juridiques de Diéma qui, malgré l'importance de leur existence en tant que principale ressource vers laquelle les femmes se tournent pour obtenir un soutien, il existe encore une énorme difficulté d'accès pour de nombreuses femmes, qui soit ne peuvent pas y accéder en raison des coûts de déplacement, soit ne peuvent pas payer le prix de ce service, ce qui à son tour affecte la durabilité des cliniques qui, actuellement, dépendent largement des programmes de coopération, puisque le gouvernement n'assume pas ces coûts.

Il en va de même pour les autres services de soins de santé ou pour le système de référence lui-même (frais de déplacement), comme expliqué dans les sections précédentes. Cependant, tous les acteurs interrogés ont déjà prévu d'inclure des actions correctives pour améliorer son fonctionnement, comme la formation des points focaux du système de référence, ou le déplacement de ces services vers les communautés pour faciliter l'accès aux femmes et non l'inverse (cliniques mobiles).

Dans le domaine de la **réparation**, outre le fait qu'elles sont les moins développées, les actions sont menées dans des moments de « crise », c'est-à-dire lorsque la femme vient à un moment précis pour dénoncer ce qui lui arrive ou pendant le processus où l'affaire est entre les mains des services juridiques ou médicaux, mais aucun suivi n'est donné à ces actions.

Nous pouvons dire que les domaines de la **protection** et de la **réparation** sont ceux où il faut travailler davantage, tant en termes d'améliorations significatives dans le domaine juridique (code pénal, liaison des lois nationales avec les conventions internationales ou régionales, diligence raisonnable...) que dans la recherche de solutions alternatives à la médiation et à la conciliation pour les cas de violence conjugale (par exemple, des stratégies efficaces de **non-répétition**) ou la **création d'opportunités dans le domaine social ou économique** pour les femmes survivantes de la violence ou d'autres actions de réparation possibles adaptées à la réalité et aux possibilités des femmes. Bien sûr, ces actions doivent être poursuivies dans le temps car les séquelles physiques, psychologiques ou émotionnelles que la violence laisse sur le corps des femmes nécessitent de longs processus de guérison et, d'autre part, elles ont besoin de la création d'une culture qui permette aux femmes de décider si elles veulent se séparer ou non. Nous parlons de longs processus de changement.

Les défis restent donc énormes, tant en raison des améliorations qui restent à apporter qu'en raison de la dispersion de la population et de la rareté des acteurs travaillant dans ce domaine, ainsi que de l'ampleur du problème.

5.2.4 Les réponses des femmes du Cercle pour se protéger des VBG

Lorsque l'on a tenté d'enquêter sur les **stratégies** qu'elles utilisent elles-mêmes **pour se protéger**, sans l'intervention d'agents extérieurs, il n'a pas été facile d'obtenir des informations, d'une part parce qu'elles ne l'avaient jamais abordé sous un aspect intellectuel et d'autre part parce que le contrôle social et la pression familiale auxquels elles sont exposées sont tels (même par d'autres femmes de la famille) qu'il n'est pas facile de construire des stratégies de protection sans prendre certains risques. Malgré cela, elles ont identifié les éléments suivants :

- Créer leurs propres associations où elles se soutiennent mutuellement. Les associations sont créées autour de la couverture des besoins de base. Au sein de l'association, chacune a un rôle à jouer. Les anciennes (plus âgées) sont chargées de résoudre les conflits. Elles font la tontine lorsque l'une d'entre elles a un problème, même si elles soulignent que ce n'est pas facile pour toutes car elles doivent cotiser 250 CFAS chaque semaine. C'est l'espace privilégié où elles peuvent partager leurs problèmes entre elles et se « conseiller ».
- Ces groupes de femmes peuvent servir de support pour « amortir » les récriminations contre les femmes qui « enfreignent les règles ».
- Les associations sont un espace qu'elles ont pour « évacuer leurs stress ». Si une femme ne se rend pas aux réunions, elle rentre chez elle et parle à son mari. Elles utilisent l'importance de la tontine comme argument.
- Pour faire face à la résistance des hommes, elles cherchent le soutien des animateurs IAMANEH masculins, mais même ainsi, il est assez difficile de les amener à les écouter.
- Elles se planifient elles-mêmes (faisant allusion à la planification familiale) sans la permission de leur mari. Le fait de disposer d'informations sur cette possibilité les a beaucoup aidées. Lorsque Mali Stop les prévient de l'arrivage de contraceptifs, elles organisent une réunion de l'association à l'insu des maris. Elles se réunissent 3 jours par semaine et parfois les animatrices de l'IAMANEH participent également.
- Certaines jeunes femmes s'enfuient, d'autres dénoncent ou se rendent à la CAFO ou à la clinique juridique de l'AJM pour être entendues et, si elles le jugent opportun, elles se rendent à la police (mais peu ont recours à cette dernière option).

Les **principaux obstacles**¹ qu'elles identifient pour faire face à cette situation sont : le manque d'éducation et l'abandon scolaire précoce, le manque de moyens financiers pour couvrir le coût des services (par exemple : les assistances médicales et juridiques peuvent coûter en moyenne 300 000 CFAS, sans compter le transport, qui est inabordable pour la plupart d'entre eux) et le contrôle social. Le plus important est qu'elles se soutiennent mutuellement et qu'elles savent maintenant qu'il y a des personnes et des organisations sur lesquelles elles peuvent compter pour obtenir un soutien.

5.3 Diagnostic des causes, des obstacles et des stratégies utilisés par les différents acteurs et des priorités qu'elles définissent pour l'avenir.

Afin de mieux comprendre la situation des VBG dans le Cercle de Diéma et de donner des recommandations qui peuvent aider les organisations à mieux comprendre cette réalité et à prendre des décisions, il nous semble important d'avoir un diagnostic qui rassemble ce qui est fait à différents niveaux (national et local) et dans différents domaines d'intervention (protection/plaidoyer; prévention; soins et réparation), ainsi que les opinions des différents acteurs sur les obstacles, les différentes stratégies d'intervention utilisées et ce que chaque groupe de population considère comme la meilleure option pour l'avenir. Deux raisons nous amènent à réaliser cet exercice :

- D'une part, comme nous l'avons commenté dans la section 4.5., tout au long du travail de terrain et de l'examen de la documentation, il s'avère qu'aucune ressource ou effort n'a été consacré au travail d'évaluation ou de collecte d'informations sur ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, ni à la capitalisation des bonnes pratiques, notamment en matière de conception de stratégies. Cela est de la plus haute importance car les interventions en matière des VBG sont souvent très complexes et constituent parfois un exercice d'essais/d'erreurs dont le succès ou l'échec dépend, fortement, des particularités de chaque réalité. La formule du « copier-coller » d'autres modèles (notamment dans le domaine de « l'assistance ») ne fonctionne généralement pas, d'où l'importance de réaliser, dans un premier temps, ce diagnostic qui est recueilli ici².
- D'autre part, il est difficile d'étudier la situation des VBG dans le Cercle Diéma sans prendre en compte l'ensemble du scénario de ce qui se passe dans tout le pays de la part des différents acteurs,

1 Il s'agit de l'analyse faites par les femmes rencontrées, cette analyse est très importante, mais elle est surtout basée sur les besoins de base, d'où l'importance d'ajouter l'analyse des organisations de femmes du pays qui promeuvent des changements plus stratégiques et les leçons tirées des organisations féministes et de femmes qui ont travaillé sur les questions de VBG dans le monde entier.

2 Nous sommes conscientes que la compilation de toutes ces informations sous forme de tableaux peut ne pas être facile à lire, mais étant donné que cette étude est destinée à être utilisée comme document de travail, nous pensons que toutes ces informations peuvent être organisées sous différents formats, en fonction du type d'analyse que les organisations intéressées veulent faire. L'important est donc de pouvoir profiter de toutes les informations obtenues au cours des 110 entretiens, sur le travail qui se fait à différents niveaux, les obstacles rencontrés et les actions que les différents acteurs considèrent comme prioritaires.

car il y a un important retour d'information entre le niveau national et le niveau local. Ce diagnostic aide les acteurs opérant au niveau local à mieux comprendre les dynamiques nationales où sont conçues les politiques et les stratégies, et il est également important que les conceptions de ces politiques soit consciente des obstacles et des préoccupations identifiés dans les dernières étapes de la mise en œuvre (les villages) et, en particulier, des préoccupations et des options réelles que rencontrent les femmes victimes de violence. De même, lors de la réalisation d'études sur la violence basée sur le genre, il est essentiel de prendre en compte l'analyse des organisations de femmes de la société civile qui sont les premières à promouvoir des changements dans le domaine des droits des femmes (généralement basées à Bamako) et qui, par conséquent, ont la plus grande connaissance et le plus grand engagement vis-à-vis de cette énorme problématique³.

Pour toutes ces raisons, nous considérons qu'il est important d'avoir une « image complète » de ce qui est en train d'être fait actuellement dans le pays, des priorités qu'ils et elles considèrent comme devant être prises en compte, ainsi que des opinions des différents titulaires (d'obligations, de responsabilités et de droits) sur les causes, les obstacles et les préoccupations auxquels ils et elles font face. En espérant que cela soit utile.

3 Aujourd'hui, dans le monde entier, le travail sur la violence basée sur le genre est principalement soutenu par des organisations féministes et féminines, car les États - en général - ont d'énormes faiblesses dans la mise en œuvre de systèmes efficaces de lutte contre la violence basée sur le genre.

Des tableaux des causes, obstacles et stratégies utilisés par les différents acteurs et des priorités pour l'avenir, établis en fonction des différents groupes de population.

Les tableaux suivants sont structurés en 4 groupes de population, selon la nomenclature basée sur l'approche fondée sur les droits suivie par les organisations contractantes de cette étude (CooperAcció, Iamaneh et AJM) : Les organisations titulaires de responsabilités au niveau national et au niveau du Cercle de Diéma (OSC, agences des Nations unies et ONG internationales basées à Bamako ; OSC qui travaillent à Diéma) ; les institutions titulaires d'obligations (institutions de l'État) ; les responsables au niveau communautaire (qui, de par leurs caractéristiques, pourraient également être considérés comme des titulaires de droits individuels) et les titulaires de droits (femmes et hommes d'âges et de groupes ethniques différents). Les informations recueillies au cours des 110 entretiens (58 femmes et 52 hommes) réalisés sur le terrain sont utilisées comme données pour l'analyse. Les informations sont disposées à l'état brut, voire de laisser quelques phrases de témoignage, afin de ne pas trop altérer les expressions des différents participants.

Dans chacun des blocs, les principales causes qu'ils et elles identifient et les préoccupations ou obstacles qui entravent la progression vers une vie sans violence sont rassemblées. A partir de ce diagnostic, deux colonnes s'ouvrent : celle de gauche montre les stratégies utilisées par les différents acteurs dans les différents domaines de travail contre les VBG (plaidoyer ; protection ou prévention et assistance aux cas) ; la colonne de droite montre les actions qu'ils et elles considèrent comme prioritaires et celles qu'ils et elles recommandent pour les interventions futures (sur la base de leur expérience et de leurs acquis antérieurs et structurées sur la base de l'analyse du consultant).

A. Les organisations responsables au niveau national et dans le Cercle de Diéma :

OSC/ONG INTERNATIONALES : AMPSOT, APSEF, WILDAF, COOPERACCIÓ, APDF, IAMANEH, AJM ; PLUSIEURS OSC PARTICIPANT AU DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR LA BM ; AGENCES MULTILATERALES ET BAILLEURS (UNICEF, ONU FEMMES, AECID, ...).

Identification des causes des VBG, des principales préoccupations et des obstacles pour aller de l'avant:

1. Le manque d'éducation et la pauvreté :

- 80 % de la population est analphabète, les taux de scolarisation sont parmi les plus faibles de la région et les programmes d'éducation des adultes sont rares.
- Il y a un manque d'information de la population, y compris des jeunes, sur les conséquences des pratiques et des comportements sur la santé et la vie des femmes et des filles.
- Il y a une grande carence en matière de santé et d'éducation sexuelle dans tous les milieux, y compris dans la famille.
- On n'écoute que les chefs religieux qui établissent un lien entre les PTN et le mandat religieux.
- L'essor de l'obscurantisme religieux musulman. De nombreux jeunes pensent que le travail de défense des droits humains (DH) vient de l'Occident. Cette influence atteint les universités.
- Les principaux obstacles à l'adoption de la loi anti-VBG se trouvent, déjà avant la crise de 2012, dans le thème ou sur la question de l'excision.
- La plupart des médias sont dominés par les chefs religieux.

2. De nouvelles menaces contextuelles :

- Conflit armé. Moins d'argent pour tous les secteurs. Priorité à la sécurité et l'augmentation de diverses formes de violence (violence sexuelle comme arme, assassinats...).
- Prolifération des armes dans les villages et les foyers. Et usage d'armes blanches domestiques dans les cas de VBG.

3. Manque de volonté politique, lois et pratiques défavorables :

- Manque de volonté politique pour faire adopter la loi et pour mettre en œuvre correctement les politiques existantes. Ceci est justifié par des raisons de "sécurité nationale". La volonté d'apporter une solution à ce problème de la part de la présidence de la République n'est pas institutionnalisée (contrairement, par exemple, au Burkina Faso voisin).
- Des lois obsolètes qui sont maintenues et de nouvelles lois qui ne sont pas respectées. Il n'y a pas d'harmonisation des traités et des lois internationales avec les lois locales.
- Le code de la famille domine toutes les autres lois et cela a un impact énorme, notamment en ce qui concerne l'âge du mariage et la succession (l'héritage).
- Impunité de la part d'État.
- Les processus de décentralisation menés dans les années 90 et au début des années 2000 ont retiré aux cercles leur statut de capital en donnant plus de pouvoir aux municipalités, sans que celles-ci aient les ressources ou qu'elles en soient préparées.
- Des budgets dérisoires et des projets à court terme pour faire face aux problèmes structurels.
- La bureaucratie des grandes agences auxquelles la société civile et les organisations de femmes doivent se soumettre pour obtenir des fonds rend leur accès difficile.
- -La violence institutionnelle : manque de protection des femmes devant la loi, par exemple : les femmes ne peuvent pas hériter ; manque de protection pour les veuves qui doivent quitter la maison de leur mari. Pas de pension alimentaire pour les enfants après le décès du mari. Aller chercher de l'eau dans des endroits très éloignés et difficiles d'accès, les lieux où des groupes armés sont présents et où le viol est à l'ordre du jour. Les femmes ménopausées ne bénéficient d'aucun soutien psychosocial. Leur fonction reproductive a cessé d'exister, il y a des maris qui les renient et elles n'ont aucun moyen de se protéger.

- Impunité
- Menaces à l'encontre des femmes défenseuses, voire menaces de mort, en particulier pour celles qui travaillent avec la violence.
- C'est un problème d'utiliser le concept de droits sexuels et reproductifs ; il y a lieu d'opérer un changement.
- Il n'y a pas beaucoup de femmes qui travaillent dans le système judiciaire et celles qui travaillent dans les OSC (par exemple les travailleuses de l'AJM sont surchargées de travail).
- No hay muchas mujeres trabajando en la justicia y las que lo hacen en las OSCs (por ej. AJM, están saturadas de trabajo).

4. Tradition, culture, pratiques installées :

- Il existe des traditions dont le seul but est de contrôler le corps et la vie des femmes, notamment en ce qui concerne 3 choses : le plaisir, la reproduction et le travail.
- Les rôles attribués aux différents sexes appris dans l'enfance : le traitement affectif différent ; division du travail par sexe dès l'enfance ; les obligations différenciées.
- Les attentes concernant les rôles entravent les changements nécessaires dans l'imaginaire collectif et dans les comportements : les femmes sont censées effectuer tous les travaux domestiques, s'occuper des enfants et des personnes âgées, travailler à la ferme, vendre des produits ; les hommes sont censés rapporter de l'argent à la maison.
- Le poids du travail pèse plus sur les femmes (80 % de travail non rémunéré).
- Préférence pour avoir des fils.
- Mariages précoces et grossesses des jeunes filles. Le fait d'être mère pendant l'enfance et l'adolescence perpétue le scénario.
- La dote donne aux hommes tous les droits sur les femmes.
- Ce sont eux qui se trouvent en haut de la pyramide des décisions, des ressources. Tout le travail non rémunéré dans la maison incombe aux filles et aux adolescentes.

- La cohabitation dans le cas de la polygamie est très difficile. Parfois il n'y a qu'une seule pièce et parfois il y a beaucoup de promiscuité même en dehors du mariage polygame. On peut amener des femmes à la maison et cela est source de conflits.

5. L'absence d'une culture de la dénonciation et de la "conciliation" comme solution :

- Il n'y a pas de culture de la dénonciation. La culture de la soumission fait accepter la conciliation comme solution. Les femmes ne dénoncent pas ou abandonnent la procédure de dénonciation par peur, par pression familiale et par pression sociale (même par peur d'être chassées de la maison). En cas de viol, il est rare que la femme en parle même à ses proches.
- La justice formelle dans le cadre de l'État de droit n'est pas souvent utilisée. Les gens optent pour les systèmes de justice traditionnels.
- Dans tous ces systèmes, la conciliation est utilisée. Parfois, les femmes sont même payées pour ne pas donner suite aux plaintes. La police accepte cette "affaire qui est une violation".
- Avant, il existait la famille élargie, maintenant il est normal (surtout dans les zones urbaines comme Bamako) de trouver des familles nucléaires. La famille élargie présente des avantages et des inconvénients : il existe un réseau de soutien et/ou de contrôle des situations de violence qui favorise les femmes ; par contre, dans les familles élargies, de nombreuses personnes gèrent le mariage et interviennent dans la prise de décisions, ce qui ne favorise généralement pas les femmes.
- En cas de violence, le divorce n'est généralement pas une option que les femmes envisagent en raison des grands obstacles auxquels elles doivent faire face (pression familiale, répudiation sociale du fait d'être seule ; sentiment d'être une charge pour la famille si elle retourne au domicile d'origine ; difficulté de se remarier, perte de la garde des enfants, etc.).

6. Des insuffisances de données et la fragmentation des efforts :

- Le manque de coordination et le fait de ne pas savoir qui fait quoi rendent très difficile la conception de stratégies plus efficaces. Même le Sous Cluster VBG ne dispose pas des informations de tous les acteurs dans sa cartographie.

STRATÉGIES UTILISÉES

Impact politique (plaidoyer) :

- Travail en plateformes et/ou réseaux (Groupe Pivot Santé, Sous Cluster VBG...) pour faire avancer la loi contre les VBG ; pour que les politiques existantes soient mises en œuvre ; pour que les traités internationaux prévalent sur les coutumes locales contenues dans le Code de la Famille.
- Déclarations de presse
- Réunions avec des hommes et des femmes politiques ou parlementaires.
- Echanges d'expériences avec d'autres pays.
- Formation des fonctionnaires
- Manifestions devant la Préfecture ou dans un lieu clé lorsqu'une femme meurt à cause de la violence.

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

INDIQUÉS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES
À LA SUITE DU DIAGNOSTIC

Impact politique (plaidoyer et lobbying) :

Changement de politiques :

- Avancer sur l'avant-projet de loi avant les prochaines élections ou risquer de perdre le travail accompli.
- Faire comprendre que cette loi peut être un bon instrument pour aider à la sécurité du pays et non le contraire.
- Plaider pour l'application des lois existantes telles qu'établies dans la Constitution (les accords internationaux priment sur les accords locaux).
- Changer les stratégies de communication des organisations de femmes, en utilisant la radio pour que les femmes trouvent un espace de création d'opinion publique et de plaidoyer (les espaces féminins actuels à la radio parlent de mode, de cuisine, etc.).

Construire des alliances entre les femmes de différents groupes :

- Construire des alliances avec la Fédération des femmes musulmanes qui, en principe, soutient les chefs religieux traditionnels en raison de leur ignorance des conséquences des PTN sur leur santé et leur vie. Il est important que les organisations de femmes travaillent avec elles, recherchent des alliances au sein de cette Fédération et leur fassent voir quels intérêts elles représentent. Trouvez des alliés qui peuvent faire des coalitions avec leurs groupes d'affinité.

STRATÉGIES UTILISÉES

Sensibilisation/Prevention :

- Des études de base sur les comportements avant les interventions.
- Au niveau communautaire : mobilisation sociale et communautaire, formation à la mobilisation, théâtre-forum, caravanes, spots.
- Au niveau de la famille : entretiens, causeries, conseils, visites à domicile, dialogue communautaire, jeux de courage, discussions de groupe, etc.
- La méthodologie "Communication pour le développement" est introduite peu à peu, dont l'objectif est de changer les comportements et les normes sociales. Elle travaille dans 3 sphères d'influence : la famille, la communauté (acteurs clés) et l'État.
- Des comités de protection : jeu des mères protectrices.
- Des hommes ambassadeurs de bonnes pratiques. Des femmes et des hommes qui servent de modèles.

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Changement d'idées, de croyances et de comportements :

- Travailler avec les femmes pour qu'elles reconnaissent la violence, qu'elles croient en leurs droits et, surtout, qu'elles osent les revendiquer.
- Mettre en place des instruments qui ont un impact (par exemple : une vidéo d'une naissance d'une femme qui n'est pas mutilée et d'une autre qui l'est, afin que les complications puissent être vues).
- Commencez à travailler sur l'éducation de la petite enfance à travers les mères et dans les espaces communautaires si possible pour que les rôles ne se répètent pas.
- Scolarité obligatoire des filles.
- Travailler avec les enfants dans les écoles sur nouvelles formes de masculinité.
- Inclure dans les écoles des matières et des formations sur l'éducation pour la santé et à la vie.
- Travailler avec les adolescentes qui sont mères, profiter des espaces avec elles pour leur formation et leur sensibilisation, car le fait qu'elles soient mères si jeunes et qu'elles quittent l'école a un impact crucial sur leur propre vie et celle de leurs enfants.
- Travailler avec des jeunes des deux sexes à la recherche de stratégies de formation et de coexistence communautaire à la manière des "scouts", comme dans d'autres pays.

STRATÉGIES UTILISÉES

Stratégies d'autoprotection employées par les femmes:

- Comités d'autodéfense (pour les jeunes femmes). Des premières expériences, surtout à Bamako.
- S'appuyer sur les OSC au niveau communautaire pour accéder aux contraceptifs (maintenant la loi aide car l'autorisation de l'homme n'est plus nécessaire).
- Rôle de femmes protectrices : belles-mères, première épouse, grands-mères (avec les filles)
- Il y a des femmes qui ne pratiquent pas l'excision sur leurs filles, sans le dire à leurs maris.

Prise en charge et assistance

- Formation des juges et des agents du système judiciaire.
- Assistance juridique
- Assistance psychologique
- Assistance économique
- Peu de ressources pour la prise en charge dans les projets car elle implique des frais de fonctionnement ou le paiement d'honoraires. **Le coût des assistances médicales et juridiques est**

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

- Impliquer les structures de santé afin qu'elles puissent faire de la prévention lors des consultations (formation à l'argumentation et à l'utilisation d'outils pour la santé des femmes) et les enseignant es pour travailler dans les écoles.
- "Parler uniquement des droits au Mali ne fonctionne pas, il faut aussi parler des devoirs".
- Il est important de travailler au niveau communautaire par le biais de relations interpersonnelles.
- Donner aux femmes un accès et une voix dans les médias, dans une perspective qui tient compte de leurs problèmes. Il est nécessaire de contrebalancer la voix des islamistes.
- Revoir certaines méthodologies à améliorer et améliorer les compétences des animateurs et animatrices qui les utilisent. Par exemple, un défi pour la méthodologie de "communication pour le développement" est d'introduire l'approche de genre, basée sur la réalité.
- Il existe un consensus sur la nécessité de retrouver ou de s'appuyer sur des valeurs identitaires positives (par exemple le respect des personnes âgées, l'écoute, le fait de parler sans insulter).

Dans les **stratégies utilisées par les femmes**, elles recommandent de récupérer et/ou d'améliorer les bonnes pratiques qui ont existé et qui sont perdues, telles que :

- "Des enfants qui n'ont pas de sœurs et qui font tout pour leur mère".

STRATÉGIES UTILISÉES

exorbitant pour les femmes. 300 000 F.CFA en moyenne, voir plus (hors transport). Les femmes n'ont pas l'argent pour le supporter.

- Écoute et analyse du problème. En fonction de ce qu'on apporte, on fait recours à des avocats ou on tente une conciliation.
- Des comités de Villageoises : les OSC forment certaines femmes qui écoutent et orientent les femmes.
- Des refuges (centres d'accueil) pour femmes à Bamako seulement, un autre à Mopti et un autre en construction à Gao, en plus du *One Stop Center* sous la responsabilité du gouvernement qui fonctionne comme une expérience pilote depuis 2017.
- Réparation physique effectuée par les chirurgiens pour les cas de MGF, bien qu'elle soit encore très coûteuse et peu utilisée.

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

- Planification de la grossesse, lorsqu'une femme accouche, elle se rend chez sa belle-mère pour être prise en charge jusqu'à ce qu'elle puisse à nouveau avoir des relations sexuelles.
- Auparavant, si une fille était donnée en mariage à ses 10 ans, le mariage n'était consommé que lorsqu'elle était assez âgée (copier ce modèle si nécessaire).
- Dans le passé, la responsabilité si une fille tombait enceinte ou non lors d'un engagement entre familles incombait au garçon. Il était tenu pour responsable des grossesses et si elle était vierge au moment de leur mariage, il était récompensé, pour l'empêcher de la maltraiter.

Changements dans les interventions et les modes de prise en charge

- Plus d'engagements à moyen/long terme avec des ressources pour travailler de manière holistique et incluant des éléments d'apprentissage et d'essai/erreur.
- Existence d'acteurs juridiques bien formés et informés dans les communautés.
- Que les femmes sachent vers qui se tourner et que ces institutions soient prêtes à les accueillir.
- Il est nécessaire de former davantage d'agents publics à l'évolution des croyances sur les questions de genre et la gestion des cas : agents de santé, agents de justice, journalistes, points focaux de la police et de la justice.

STRATÉGIES UTILISÉES

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

- Les juges peuvent faire la différence en créant une jurisprudence au lieu de recourir à l'argument selon lequel les lois ne sont pas harmonisées.
- Le soutien psychosocial et psychologique doit être gratuit, de même que le soutien juridique.
- Créer un système de signalement qui permette aux filles de dénoncer ou de parler de ce qui leur arrive en toute confidentialité et en se sentant en sécurité. Il n'y a pas de mécanismes de signalement en place. Des mécanismes de plainte doivent être mis en place.
- Développer des programmes qui soutiennent l'autonomie économique des jeunes femmes, car "chaque fois qu'elles demandent de l'argent pour du savon, des médicaments, etc. elles courent le risque de recevoir des coups".

B. Les institutions titulaires d'obligations au niveau national

INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES MALIENNES ; ONE STOP CENTER ; PNVBG

L'identification des principales préoccupations et des obstacles à l'avancement :

- Défaut dans le système de collecte des données.
- Chaque région a un sous-cluster pour sa coordination, mais n'atteint pas les cercles.
- La principale difficulté est l'attention portée aux cas et l'impossibilité de les soutenir avec des revenus afin qu'ils ne retournent pas à leur domicile.
- Violence de la part des institutions publiques : chantage sexuel pour accéder à l'emploi, etc.
- Les projets ne comportent pas de lignes d'atténuation de la violence ou de prévention.
- L'homosexualité est également interdite. Avant, les projets ne prenaient pas en compte l'environnement, mais maintenant il faut l'inclure.
- Soucieux de garantir la pérennité des structures mises en place dans les régions dans le cadre du Plan contre l'Excision, une fois que le soutien des OSC aura pris fin. Par exemple : les CCAPN Lorsque l'aide prend fin, ce sont les mairies qui devraient s'en charger, mais il n'y a pas de budget pour cela.
- Le ministère de la famille dispose d'un budget qui représente moins de 0,2 % du budget national.

STRATÉGIES UTILISÉES

Impact politique (plaidoyer) :

- Développement du PNVBG avec le soutien des OSC et des programmes des organismes des Nations unies et des organismes donateurs.
- Programme Spotlight
- Plan d'action, sur la violence sexuelle, entre la Minusma et le gouvernement et les donateurs bilatéraux - par exemple l'AECID-

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

INDIQUÉS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES
À LA SUITE DU DIAGNOSTIC

La coordination et la collecte de données

- Faire une "procédure opérationnelle" dans chaque région qui recueille des données sur tous les services existants et sur les rôles respectifs.

Changer les idées, les croyances et les comportements :

- La prévention dans tous les domaines.

C. Les responsables au niveau communautaire

ACTEURS COMMUNAUTAIRES MIXTES (ESSENTIELLEMENT MASCULINS) : CCAPN, ASACO, COMITÉS DE DÉFENSE DES DROITS, COMITÉS DE LA JEUNESSE, MAIRIES, CSCOM, GENDARMERIE, TRIBUNAL.

Identification des causes des vbg, des principales préoccupations et des obstacles pour aller de l'avant

1. Des lacunes dans les processus de mise en œuvre :

- Il n'y a pas de programmes à long terme et les résultats ne sont pas rapides.
- Le système d'Orientation de Diéma ne fonctionne pas. Le personnel des centres qui doit traiter les cas n'a pas été suffisamment formé.
- Il n'y a pas non plus de personnes qui s'y consacrent spécifiquement. Les personnes de référence (sauf dans les CSCOM) sont celles qui sont les plus occupées et il leur est difficile d'être disponibles.
- Bien qu'il existe une structure de référence à Diéma, dans les communes, on n'y a pas recours, on essaie de régler avec les autorités locales "par respect pour elles et pour éviter les frais de déplacement".

2. La persistance de coutumes à combattre :

- La plupart des chefs de famille ont migré, ne sont jamais allés à l'école et, à leur retour, ils veulent que leurs enfants fassent pareil.
- Les problèmes des MP ne se posent généralement pas dans les principaux centres de la commune, mais dans les villages qui sont plus éloignés. Si elle n'est pas totalement éradiquée, elle peut réapparaître "par contagion" dans des endroits où des progrès ont déjà été réalisés, notamment parce que les mariages sont encore arrangés entre familles et que les familles ne vivent pas toujours dans les mêmes villages.
- Il faut également faire attention aux mariages arrangés, car même si l'âge des mariages a déjà été relevé (17/18 ans), il s'agit toujours de mariages arrangés.

3. La difficulté à résoudre les cas de violence conjugale au-delà de la conciliation

- Dans les cliniques juridiques, il serait très difficile de travailler sans recourir à la médiation/conciliation. Au début, les gens étaient très réticents à demander ce type de soutien.

4. La nécessité de revoir les stratégies de participation des jeunes et les méthodes éducatives

- Les jeunes hommes et femmes ne sont pas impliqués dans les activités de formation ou de sensibilisation au niveau communautaire, en particulier les jeunes femmes, qui ont une charge de travail énorme et sont les principales absentes des espaces d'information et de socialisation.
- La communauté scolaire n'est pas impliquée et les taux d'abandon scolaire sont très élevés, surtout chez les filles et les adolescentes (autres réponses identifiées dans le premier tableau par les OSC de Diéma).
- Les jeunes ne veulent pas d'ordres de leurs aînés et disent que les aînés devraient être plus doux avec elles et eux à la maison.
- Il y a eu beaucoup de formations sur le genre, mais elles n'ont pas été comprises, et ce qui est appris n'est pas mis en pratique. Il y a lieu de chercher d'autres méthodes.

STRATÉGIES UTILISÉES

Stratégies utilisées

- Clinique juridique
- Programmes d'écoute
- Création et formation de comités pour la défense des droits des femmes (PTN, PNLE, droits humains et des femmes).
- Sensibilisation de la communauté par différents moyens : causeries, visites aux familles, entretiens dans les CSCOM ; entretiens dans les CSCOM sur les MP ; pièces de théâtres (plus dans le passé).
- GRAAP : groupes de recherche de soutien pour l'autopromotion (ils semblent fonctionner très bien car ils permettent aux gens de résoudre des problèmes et les OSC les accompagnent).
- La Communication Comportementale (qui a certaines limites, la formation doit être renforcée et il faut étudier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas sur le terrain. Il est également important d'intégrer la perspective du genre).
- Émissions radiophoniques

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

INDIQUÉS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES
À LA SUITE DU DIAGNOSTIC

Changement d'idées, de croyances et de comportements :

- Sensibiliser sur l'avant-projet de loi sur la VBG à travers des programmes radio et auprès des comités existants.
- Parler plus de santé plutôt que de droits.
- Poursuivre la sensibilisation au niveau des familles et dans les écoles.

Revoir les méthodes et renforcer celles qui fonctionnent :

- Utiliser des vidéos montrant les conséquences du PN.
- -Faire plus de programmes radio.
- -Utiliser des méthodologies qui nous aident à améliorer la communication dans l'environnement familial.
- -Travailler en premier lieu avec les chefs de famille car ils sont la véritable porte d'entrée pour le reste de la famille pour avancer, en leur expliquant les aspects néfastes de certaines traditions et que les femmes déjà formées font de la supervision. -Travailler avec les personnes qui ont migré vers l'Europe. Ils ont beaucoup d'autorité et sont généralement plus favorables à l'abandon de cette pratique (même si ce n'est que pendant les vacances).
- -Sensibiliser les hommes aux conséquences du mariage précoce.
- -Formation pour les jeunes, pour les parents, pour les hommes.

STRATÉGIES UTILISÉES

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

- Formation pour les exciseuses et leurs maris.
- Continuer à travailler avec les chefs traditionnels pour obtenir leur soutien
- Il est essentiel de continuer à faire participer les maires, car dans les communes où ils s'approprient le problème et lui donnent la priorité, les changements sont beaucoup plus évidents (exemple de Fassoudebe).

Assistance et suivi :

- Visites à domicile pour le suivi des dossiers.
- Trouver des moyens d'améliorer le suivi des cas dans les communautés.
- Les mécanismes de suivi et de contrôle devraient être renforcés, ainsi que la coordination entre les comités et les CSCOM, l'école, etc.

Le renforcement des groupes de femmes :

- Création de groupes de défense des droits et, surtout, de soutien des femmes qui défendent leurs droits afin qu'elles puissent servir de modèles à d'autres femmes (maire adjoint).

Collecter les bonnes pratiques et ouvrir des espaces d'apprentissage :

- Améliorer l'apprentissage des différentes méthodes utilisées dans le cadre de la sensibilisation.

D. Titulaires de droits

LES FEMMES ANIMATRICES DE CAFO FEMMES, AJM DIÉMA ET IAMANEH DIÉMA, LES ASSOCIATIONS LOCALES DE FEMMES ET LES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DES COMMUNES OÙ LE TRAVAIL A ÉTÉ FAIT ET D'AUTRES OÙ IL N' A PAS ENCORE COMMENCÉ :

Identification des causes des vbg, des principales préoccupations et des obstacles pour aller de l'avant :

1. Formes de violence :

- Types de violences spécifiques au Cercle Diéma : suture du vagin par des agents de santé pour prouver la virginité ; esclavage ; cas de torture avant le mariage (les filles sont harcelées par plusieurs hommes et battues, rendues impuissantes lorsque la femme résiste).
- -Les MGF sont toujours considérées comme normales chez les femmes dans les communes où on en n'a jamais travaillé.

2. Les principales préoccupations des femmes :

- Beaucoup de femmes ne portent pas plainte par honte et par peur de la vengeance de leur mari.
- Les questions de santé des femmes ne sont pas prioritaires.
- Pas de revenus ou d'éducation.
- TROP de contrôle social.
- Interpellation par la belle-famille et les maris lorsque les femmes se rendent dans les "causeries" pour discuter des questions de planning familial, on leur dit qu'ils les ont épousées pour avoir des enfants.
- Dans les communautés Sarakolé, où les hommes partent à l'aventure, ils refusent de laisser leurs femmes bénéficier de services de planning familial parce qu'ils croient qu'elles peuvent avoir des amants. Les belles familles soutiennent ce point de vue et si une femme se planifie, elles cherchent une autre femme pour leur enfant.

- Les femmes rencontrent de grandes difficultés pour sortir des situations de violence.
- Le manque de moyens financiers pour participer aux groupes de tontines, aller au CSCOM, etc.

3. Le manque de moyens de surveillance :

- Il n'y a pas de sanction pour les familles lorsqu'elles retirent leurs filles de l'école. Le comité de gestion de l'école ou les enseignants n'ont pas le pouvoir d'intervenir dans cette affaire.
- Il n'existe pas de comités de suivi pour empêcher les filles d'abandonner l'école ou d'être données en mariage.

4. Les choses positives qui se sont produites

- La connaissance de la loi actuelle est utile car elles n'ont plus besoin du consentement de leur mari pour accéder à la contraception (tant qu'il ne s'agit pas d'une contraception définitive).

5. Les mauvaises pratiques des ong :

- Certaines grandes ONG internationales ou agences des Nations unies ont commencé à payer des personnes qui faisaient du travail communautaire bénévole (comme les exciseuses qui n'ont jamais été payées pour faire ce travail, c'est un mythe cette croyance parmi les ONG) ou des relais et maintenant ces personnes ne veulent plus travailler s'ils et elles ne sont pas payé-es.

STRATÉGIES UTILISÉES

- Formation pour les membres des organisations de femmes.
- Quand une femme se rend à la CAFO ou à la clinique juridique de l'AJM, elles l'écoutent et, si nécessaire, vont à la police. Solution : médiation/ conciliation.

Les stratégies des femmes qui ne font pas partie des comités :

- Elles ont trouvé comme stratégies de créer leurs propres associations où elles se soutiennent les unes les autres. Les associations sont créées autour de la couverture des besoins de base.
- Pour faire face à la résistance des hommes, elles cherchent le soutien des animateurs masculins d'AMANEH, mais même ainsi, il est assez difficile de les amener à les écouter.
- Elles se planifient pour elles-mêmes sans la permission de leur mari. Mali Stop les prévient de l'arrivée de contraceptifs et elles organisent une réunion pour accéder à la contraception à l'insu des maris. Les jours où elles se réunissent (3 fois par semaine, les animateurs et animatrices d'AMANEH sont également présents)
- Certaines jeunes femmes s'enfuient ou dénoncent
- Les groupes de femmes peuvent servir de support pour "amortir" les récriminations contre les femmes qui "enfreignent les règles".

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

INDIQUÉS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES
À LA SUITE DU DIAGNOSTIC

Soutien aux femmes organisées : renforcer la capacité de résilience

Formation formelle ou non formelle pour les femmes de différents âges :

- L'alphabétisation des femmes ou la formation dans l'éducation formelle et non formelle.
- Campagne et sensibilisation sur l'importance de la scolarisation des filles.
- Impliquer les jeunes femmes : créer une association ou une école pour elles dans le domaine du commerce ou de la formation professionnelle.

- Avoir des cours rémunérateurs l'après-midi pour que les plus jeunes puissent se joindre à ça et avoir une source de revenus économiques (comme la fabrication de savon, de tontine, etc.).

Le soutien aux femmes organisées :

- Profiter des formes d'organisation que les femmes utilisent déjà pour s'organiser (les tontines, etc.), ces espaces qui leur sont propres et où il est facile d'identifier celles qui ont le plus d'influence.
- Le fait que les femmes jouent un triple rôle dans l'économie, bien que cela ne soit pas reconnu, fait que certaines d'entre elles se sentent fatiguées et ne veulent même pas entendre parler d'autonomie économique, comme un risque possible d'augmenter le travail et de promouvoir que le mari ne remplit pas son rôle de contribution financière au ménage.

STRATÉGIES UTILISÉES

- Les associations sont pour elles un espace de “déstresser”. Si une femme ne se rend pas aux réunions, elle rentre chez elle et parle à son mari. Elles utilisent l’importance de la “tontine” comme argument.
- Un des problèmes qu’elles ont avec la tontine est que chaque semaine elles doivent payer 250 CFA et ce n’est pas facile.
- Au sein de l’association, chacune a un rôle à jouer. Les plus âgées sont chargées de résoudre les conflits. Elles font la tontine quand l’une d’entre elles a un problème. Elles s’écourent et se conseillent mutuellement.

PRIORITÉS ET PROPOSITIONS

Aborder cette question avec elles (en explorant les formes de soutien financier appropriées).

L’évolution des idées, des croyances et des comportements

Revision des méthodes de sensibilisation :

- Utiliser des méthodologies de communication pour le développement qui tiennent compte de la dimension genre (jeu de valeurs, etc.).
- Améliorer la communication dans l’environnement familial. Des programmes expérimentaux pour améliorer la communication en suivant ces recommandations. Tester au fur et à mesure ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.
- Sensibiliser les hommes aux conséquences du mariage précoce.
- Formation pour les jeunes, pour les parents, pour les hommes.
- Travailler d’abord avec les chefs de famille car ils sont la véritable porte d’entrée pour le reste de la famille pour aller de l’avant. Leur expliquer les aspects néfastes de certaines traditions et faire que les femmes qui ont déjà été formées les supervisent.
- Pour les communautés qui ne veulent même pas entendre parler de l’excision, le travail sur la fistule peut être un bon point d’entrée.
- Formation des exciseuses sur la santé.
- Recueillir les bonnes pratiques et les diffuser.

6

Des réflexions pour la discussion, des hypothèses de changement et des recommandations

Au Mali, une femme doit être à la maison avant le crépuscule.

RESPONSABLE D'ONG INTERNATIONALE

Il ne fait aucun doute que de nombreux efforts sont déployés par les différents partenaires qui luttent contre les VBG au Mali et que la ténacité avec laquelle ils et elles le font est admirable, compte tenu de l'environnement hostile et des multiples résistances qu'ils et elles rencontrent pour que leurs actions réussissent. Cependant, tout au long de l'étude et de l'analyse des 110 voix que nous avons recueillies et analysées, plusieurs questions importantes se posent qui, selon nous, devraient être partagées avec tous les partenaires et, en particulier, avec les organisations de femmes maliennes, les principales parties prenantes dans l'inversion de la grave violation du droit des femmes à vivre une vie digne.

Ces questions découlent de certaines des réflexions que des féministes de différentes régions du monde, spécialisées dans la lutte contre la violence basée sur le genre (domaine juridique, soins complets, prévention et réparation), mettent actuellement sur la table face aux énormes lacunes constatées dans les systèmes étatiques de la plupart des pays du monde. Nous trouvons pertinent de transposer ces débats dans le contexte malien, étant donné que la plupart des travaux réalisés au Mali le sont dans le cadre de plans nationaux de lutte contre la VBG et/ou des PN. Dans la première partie de ce chapitre, nous présentons ces réflexions, nous les analysons dans le contexte malien et nous ouvrons des questions en invitant les organisations de femmes et les autres partenaires intéressés à en débattre afin de les approfondir et de mieux connaître le contexte, si cela s'avère utile.

Nous consacrerons une autre section à l'argument selon lequel **le lien femmes et pauvreté** augmente considérablement la vulnérabilité des femmes à la violence basée sur le genre, ce qui nécessite des approches qui tiennent compte de la confluence de ces deux systèmes d'oppression. Ces argu-

ments s'appuient sur les analyses effectuées par différentes recherches et études sur la féminisation de la pauvreté, très pertinentes dans le contexte malien.

Enfin, une proposition de recommandations générales est faite pour les différents partenaires au niveau national et pour les OSC et ONG travaillant dans le Cercle Diéma.

Deux fils conducteurs nous amènent à faire ces réflexions :

- Que pourraient prioriser les différents acteurs (État, OSC/ONG et agences internationales) dans les différents domaines d'intervention, étant donné l'énorme complexité du travail sur les VBG dans un pays comme le Mali, où les structures patriarcales profondément enracinées et les ressources limitées dont dispose le pays menacent la durabilité des actions ? Comment prendre en compte des processus plus structurels qui vont au-delà de la "logique d'urgence" exigée par la gravité du problème, mais qui nous empêche souvent de penser à des stratégies à plus long terme ?
- - Comment combiner les deux principaux axes d'intersection (genre et pauvreté) dans la conception des stratégies de lutte contre la violence basée sur le genre ?

6.1 Ce qu'il faut privilégier face à la rareté des ressources ou au manque de volonté politique : réflexions et propositions de débat sur les différents domaines d'intervention.

Cette section n'a pas pour but d'apporter des solutions irréfutables ou de rassembler ici tous les débats qui se tiennent sur le travail de lutte contre les VBG, car il s'agit souvent de débats "situés" dans des contextes spécifiques, mais plutôt de rassembler les débats les plus récurrents qui sont sur la table dans différentes régions du monde (du fait que les systèmes de réponse contre la VBG sont similaires) et qui pourraient bien avoir une place dans le contexte malien, où le patriarcat est non seulement profondément ancré dans toutes ses structures formelles (Etat, églises, écoles, familles, etc.) mais aussi dans les structures informelles (culture¹) et où la société est déchirée entre tradition et modernité, entre normes coutumières et droit positif.

Compte tenu des limites de cette étude et du temps limité dont nous disposons pour comprendre le contexte malien en profondeur, il est possible que notre tentative de traduire les contributions des experts internationaux et expertes internationales dans le contexte malien ne soit pas la plus appropriée, d'où les questions à débattre.

¹ Nous entendons par culture les normes, valeurs, traditions, rites, coutumes, interdits, rôles et mandats qui déterminent ce qui est interdit aux femmes et aux hommes et ce que nous attendons d'eux.

Nous constatons souvent que le peu de ressources dont disposent les États pour l'éradication de la VBG (ou la communauté internationale dans le cas des États fragiles) ne suffit pas, de loin, à aborder les différents domaines qui nécessitent des systèmes complets de protection, de prévention, de soins et de réparation pour les victimes, et qu'à de nombreuses occasions, "une partie" de chaque chose est abordée, mais d'une manière qui n'est pas durable ou en suivant des voies qui ne sont pas les plus appropriées. D'autre part, les domaines de la "prévention et de la réparation", qui sont les plus stratégiques du point de vue des femmes (le premier parce qu'il essaie d'empêcher que cela se reproduise et le second parce qu'il essaie de faire en sorte qu'une fois que cela s'est produit, justice soit faite et que les blessures soient cicatrisées), sont généralement ceux qui sont les plus mal résolus ou les plus négligés. Comme si cela ne suffisait pas, les mesures de protection, de soins ou de réparation ne sont généralement accessibles qu'aux femmes qui osent porter plainte, car c'est ainsi que le système les considère comme des victimes ou des survivantes de la violence basée sur le genre. Par conséquent, étant donné que les femmes qui dénoncent ou qui s'adressent aux services de soins de santé ou de justice pour obtenir de l'aide sont en large minorité, la grande majorité des femmes victimes de violence basée sur le genre sont négligées par le système. Il existe donc un consensus parmi les spécialistes du monde entier sur l'importance de donner la priorité à la prévention (bien intégrée dans les artères du système) et aux processus de réparation qui ne sont pas liés à l'acte de dénoncer ou de demander de l'aide, sinon la majorité des femmes victimes seront laissées pour compte. Dans le cas du Mali, si l'on tient compte du fait qu'un pourcentage très élevé de femmes ont subi une forme de violence tout au long de leur vie, on se demande : quel pourcentage de femmes pourrait être prises en charge par les systèmes de protection et de soins qui sont mis en place ?

Sur la base de ce raisonnement, nous présentons les arguments suivants pour la discussion :

6.1.1 Discussion sur le modèle de PROTECTION : de quoi parle-t-on quand on parle de justice pour les femmes ?

Dans la plupart des pays du monde, la justice ou le système judiciaire ne protège pas les femmes de manière adéquate. Nous constatons, très souvent, des niveaux élevés d'impunité, d'interprétation patriarcale des lois ou de blâme et de stigmatisation des femmes. Il est courant de trouver des cas où les femmes se rendent à ces instances et où seuls des résultats malheureux ont été obtenus : des procédures judiciaires interminables ; la remise en question des explications que les femmes sont capables de donner et leur re-victimisation conséquente ; des pactes patriarcaux qui agissent selon des codes qui nous dépassent souvent, par exemple dans le cas de violences sexuelles commises par des époux ou des parents. Le système lui-même peut devenir une menace. Non seulement la justice n'agit pas comme nous l'attendons, mais elle nous blesse. Il peut même arriver que les agresseurs s'en sortent sans condamnation et que les femmes doivent quitter leur foyer ou leur communauté en raison des risques éventuels de nouvelles situations de violence ou à cause de la pression sociale. Il n'est pas très fréquent que les femmes trouvent justice dans la loi, ni devant les autorités communautaires. Le mieux qu'elles

puissent obtenir est que les agresseurs soient punis ou purgent des peines, ce qui, dans la majorité des cas, ne répare généralement pas les dommages subis par les femmes.

Tout cela fait que les femmes n'ont pas souvent recours au système judiciaire officiel pour porter plainte, même si leur désir de justice est énorme. Même dans les espaces urbains, où ces mesures sont plus accessibles, le recours aux instances gouvernementales, judiciaires ou juridiques présente de nombreuses limites pour de nombreuses femmes. D'autre part, le système pénal ou judiciaire a tendance à faire d'un problème social tel que la violence basée sur le genre un problème centré sur le contrôle d'un crime par un agresseur. Elle transforme le problème en quelque chose d'individualisé, en déplaçant l'attention des causes qui motivent la violence et la nécessité d'un changement radical et structurel.

Tout cela amène de nombreuses juristes féministes et d'autres femmes préoccupées par la santé psychologique et émotionnelle des femmes victimes de violence à s'interroger sur l'efficacité de ces mesures. Un autre point de consensus chez les spécialistes est que lorsque l'on a recours au système pénal, c'est parce que d'autres mesures ont échoué auparavant (manque d'éducation qui génère un changement de valeurs, politiques d'égalité réelle, etc.)

Bien que l'importance de mettre fin à la discrimination juridique et judiciaire ne fasse aucun doute en tant qu'étape importante pour réduire la relation de pouvoir entre les femmes et l'État, ou en d'autres termes, pour que l'État lui-même ne discrimine pas la moitié de sa population, cette solution n'est pas celle qui intéresse le plus les femmes, telle qu'elle est proposée dans les systèmes judiciaires, dans un contexte où les ressources sont très rares et où il est nécessaire de hiérarchiser les domaines d'action. Le manque de formation des agents de la justice, l'interprétation des normes, les complicités patriarcales et le manque de sensibilité dans l'accueil et l'accompagnement des femmes qui viennent dénoncer ou le type de solutions proposées exigent une transformation très profonde du système et des mécanismes d'accompagnement complexes. C'est un exemple clair de la façon dont de nombreuses mesures d'"égalité formelle" ne signifient pas une "égalité réelle"; pour que cela se produise, des transformations profondes sont nécessaires. Donc, dans ce long cheminement vers la transformation de ce système : **peut-on penser à d'autres formes de justice plus réparatrices pour les femmes ?**

Examinons le cas du Mali :

- Les mesures de protection se concentrent sur le droit positif et le système judiciaire dans un contexte où la résolution des conflits est régie par des normes traditionnelles et où la résolution des problèmes par la voie communautaire est parfois utilisée.
- Le nombre de femmes qui osent porter plainte est très minime et, lorsqu'elles sont disposées à le faire, les frais de déplacement, la pression sociale et une éventuelle stigmatisation sont pour elles des facteurs de risque et génèrent un stress plus important, ce qui rend cette démarche très difficile.

- Enfin, pour celles qui, face à l'adversité, parviennent à demander de l'aide à la justice, au poste de police, aux cliniques juridiques ou au centre de santé, la solution passe toujours par la médiation et la conciliation avec l'agresseur.
- La lenteur avec laquelle les croyances et les comportements sexistes évoluent chez les législateurs eux-mêmes, les fonctionnaires en charge du système judiciaire ou de la police², exige des efforts importants de sensibilisation, de formation et de contrôle de leur conduite et de leurs procédures de travail. Ceci, compte tenu du niveau de budget dont dispose le Mali et des nombreux besoins auxquels il doit faire face en matière des VBG, pourrait détourner l'attention aux besoins plus urgents, plus efficaces (ou adaptés au contexte) et - à long terme - plus durables sur le plan social et économique.

Si l'on considère simplement ces facteurs qui conditionnent les énormes efforts requis au Mali pour travailler au sein des systèmes formels de justice, de police et de droit, **comment gagner du temps pour que les femmes puissent accéder à des solutions qui les prennent en compte, qui les redressent, qui ne créent pas de risques qui menacent davantage leur vie ou qui les rendent plus vulnérables ?**

Pour les spécialistes, l'essentiel c'est d'investir dans la **réparation** en créant de **nouvelles formes de justice "de et pour les femmes"**, en tenant compte de leurs voix afin qu'elles expriment elles-mêmes comment elles se sentiraient réparées. Réinventer la justice par le travail de soutien mutuel entre femmes, l'écoute entre pairs (au-delà des actions d'écoute dans les moments de crise), la reconnaissance, les soins corporels (dances, travail corporel, etc.). Ces méthodes sont utilisées dans des pays où les niveaux de violence et de pauvreté sont très élevés et aident de nombreuses femmes qui ont subi différentes formes de violence (principalement dans les cas de violence sexuelle) à trouver une réparation pour leur douleur d'une manière beaucoup plus efficace, chaleureuse et durable que ce que les mécanismes de justice de l'État peuvent offrir. Au fur et à mesure que les femmes font ce travail, les expériences nous disent qu'elles prennent beaucoup plus conscience de ce qui est bon ou pas pour elles et leurs filles, que cela les aide à prendre conscience de leurs blessures, à créer des réseaux de soutien mutuel ou à améliorer leur santé émotionnelle et psychologique. Tout cela en fait également des mesures de réparation comme formes de prévention, puisque dans ces espaces, les femmes apprennent à s'aimer davantage et prennent conscience de certaines violences qui étaient auparavant ancrées dans les habitudes. C'est aussi souvent un bon système pour les femmes victimes de violence qui sont passées par des foyers et qui peuvent se sentir mal lorsqu'elles retournent dans leur communauté (si elles y retournent), pour servir de mentors à d'autres femmes, après leur rétablissement et avec une formation adéquate.

2 En règle générale, il s'agit de secteurs responsables des soins qui sont beaucoup plus résistants au changement que les travailleurs de la santé.

Dans le même temps, il faut chercher d'autres solutions pour accroître la résilience des femmes, comme nous le verrons dans la section sur la relation femmes et pauvreté, ainsi que des solutions viables pour garantir que les auteurs ne récidivent pas. Ce dernier point devrait éventuellement être résolu par la création de mécanismes communautaires (qui existent déjà) qui ne soient pas biaisés à l'égard des femmes et qui assurent un suivi efficace de ces hommes, comme nous le verrons dans la section sur les recommandations.

Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas continuer à progresser vers un système judiciaire et de soins "officiel" plus efficace et moins hostile pour les femmes, un système qui leur apporte le sentiment que l'État protège leurs droits et leur vie ; mais nous savons, grâce aux leçons tirées de ces modèles, dans le monde entier, qu'avec ces seuls services, les femmes ne peuvent pas accéder aux services dont elles ont besoin ; qu'avec ces seuls services, les femmes ne se remettent pas des dommages que la violence leur a causés, ne se sentiront pas non plus, plus fortes, ni ne commenceront à s'apprécier davantage, ni à s'en vouloir, ni même à tenir davantage compte de ce qui leur est arrivé afin que cela ne se reproduise plus pour leurs filles. La justice par le biais des institutions de l'État ne fera jamais ce travail. Ces institutions ne sont pas non plus aussi efficaces pour empêcher les agresseurs de récidiver.

Nous ne pouvons pas considérer les femmes uniquement comme des victimes, dont la douleur peut être réparée grâce à un service d'assistance ponctuelle. Nous devons ouvrir de nouveaux espaces, de nouvelles voies, au niveau communautaire, où les femmes puissent consacrer, même si ce n'est que pour quelques heures toutes les deux semaines, du temps à ces processus de guérison collective. Et, pour cela, il est nécessaire de créer des groupes de femmes **capables** d'animer ces espaces, de développer des outils de travail thérapeutique au niveau communautaire.

La graine a déjà été plantée à certains endroits. Ce sont les centaines de groupes de femmes organisées qui se rassemblent pour répondre aux besoins fondamentaux. Ces espaces pourraient bien être un lieu où planter ce terreau de pratiques de guérison, atténuant la violence et, surtout, créant une culture de non-agression sur soi-même, si normalisée dans leur vie quotidienne.

Si nous savons que pratiquement toutes les femmes du Mali ont subi une forme de violence ou ont accompagné des membres de leur famille, des amies, des voisines qui ont vécu ces situations, comment pouvons-nous répondre à la question suivante : **combien de femmes au Mali ont accès à un soutien psychologique ou psychosocial ou combien d'années faudrait-il au gouvernement et à la communauté internationale pour qu'elles en bénéficient ?**

Attendre que les femmes victimes de violence se rendent à la police ou dans les centres de santé pour présenter leur cas ne répondra jamais à l'énorme besoin des femmes maliennes de panser leurs blessures, de grandir, de s'apprécier elles-mêmes et de comprendre que leur corps et celui de leurs filles ne peuvent être violés. Il est important de créer une prise de conscience de la reconnaissance de la violence chez les femmes comme première étape dans la lutte contre celle-ci. Sinon, nous ne ferons que la rafistoler.

Cela étant dit, nous nous demandons : **mettons-nous de l'énergie et des ressources dans une stratégie de réparation qui sert en même temps de prévention ou, au contraire, voulons-nous continuer à consacrer de l'énergie à un système judiciaire qui sera non seulement en mesure d'offrir des solutions punitives envers les hommes, mais qui pourrait aussi davantage rendre les femmes à nouveau victimes ? Ce modèle serait-il réalisable dans le contexte malien si nous investissions davantage dans le renforcement des capacités et le soutien aux femmes que dans un système juridique ou judiciaire patriarcal qui devrait être profondément réformé ? Quel modèle serait plus durable ? Où voulons-nous que les ressources aillent ? Créer des mécanismes durables de réparation pour les femmes qui leur ouvriront les yeux sur leur santé, leur corps, leurs blessures et leur douleur ou sur la formation des fonctionnaires ?**

6.1.2 Débat sur le modèle prévention

De nombreuses mesures de prévention actuellement mises en place ne sont pas intégrées dans ces systèmes que nous pourrions appeler les "artères" que traversent une société. Beaucoup d'énergie est investie dans la création d'actions ad hoc, qui sont généralement à court terme, ponctuelles et changeantes entre les groupes de population, c'est-à-dire qu'avec le même groupe on ne travaille pas assez longtemps pour avoir un impact sur les croyances, les habitudes et les comportements, surtout chez les jeunes hommes qui sont généralement mobiles, ni chez les jeunes femmes qui - comme nous l'avons vu - ne bénéficient généralement pas d'espaces de formation, de sensibilisation ou d'information en raison des énormes charges de travail.

Dans le cas du Mali, il est vrai qu'il y a beaucoup d'expérience accumulée dans le domaine de la prévention et que certaines choses fonctionnent. La plupart des acteurs et actrices consacrent une bonne partie de leurs efforts à cette ligne de travail, mais cela se fait généralement par des actions au niveau communautaire ou en utilisant des structures communautaires (principalement composées d'hommes), en négligeant les structures qui peuvent avoir une grande influence telles que les médias grand public, les réseaux sociaux qui sont aujourd'hui déjà largement utilisés parmi la population jeune et, bien sûr, les structures éducatives. Nous ne voulons pas dire qu'il ne faut rien faire avec ces structures, mais - comme pour la justice - ce sont des systèmes qui nécessitent d'importantes transformations, mais - contrairement à eux - leur mission principale est d'éduquer et de générer une opinion publique, nous ne pouvons donc pas les traiter superficiellement, car ils sont essentiels pour le changement des imaginaires sociaux.

Les instruments de prévention privilégiés par les spécialistes internationaux, outre la formule de réparation mentionnée ci-dessus, sont généralement au nombre de trois :

- Réformes de l'éducation afin qu'elles envisagent une éducation sexuelle et affective, une éducation à la gestion des conflits, la culture de la paix, etc. C'est-à-dire créer des systèmes éducatifs qui promeuvent de nouvelles valeurs qui démantèlent les imaginaires sociaux sur ce que les femmes et les hommes de-

vraient être, parmi les jeunes générations, ainsi qu'une culture de la non-violence et des relations interpersonnelles ou affectives de respect. Cela, comme cela a déjà été mentionné dans une autre section et comme nous le verrons dans la section suivante, nécessite un investissement important dans la révision des compétences, des capacités, des protocoles, etc. qui permettent de le réaliser.

- Laïcité : il s'agit de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'interférence des religions prédominantes dans les différents pays dans les politiques élaborées par les États.
- Les médias de plus grande portée au service des changements, ce qui arrive souvent parce que des femmes engagées les dirigent, conçoivent les programmes, censurent la publicité sexiste ou d'autres formes de violence symbolique, comme les messages défavorables sur les droits des femmes, etc.

La deuxième option est peut-être plus difficile pour le Mali, mais qu'en est-il des deux autres ?

Il ne s'agit pas pour les OSC ou les ONG de changer le système éducatif, puisqu'elles peuvent continuer à mener leurs actions et à explorer de nouvelles méthodologies de prévention dans le cadre de l'éducation non formelle, tant auprès de la population adulte qu'auprès des jeunes hommes et femmes qui ne vont pas à l'école, ou encore auprès des médias ; mais - comme nous le verrons dans la ligne de débat suivante - de nouvelles formes de plaidoyer politique pourraient être explorées afin que l'État malien et les bailleurs de fonds internationaux se penchent sérieusement sur la réforme du système éducatif pour améliorer non seulement le niveau de scolarisation des filles et des jeunes femmes, mais aussi la qualité de cette éducation. Si cela était réalisé, ce pourrait être la principale graine pour atteindre le deuxième objectif : la laïcité de l'État, basée sur de nouvelles générations responsables qui promeuvent une culture de paix et de non-violence envers les femmes.

D'autre part, outre la prise en compte de ces "instruments" comme principaux moyens de prévention possibles, il est nécessaire de réfléchir à l'énorme quantité d'actions qui sont menées *ad hoc* et aux **stratégies et méthodologies** de mise en œuvre qui sont utilisées. Souvent, on utilise des systèmes de formation en cascade ou à effet multiplicateur, qui ne produisent pas toujours les résultats escomptés. Il existe de nombreuses évaluations réalisées en Afrique sur les actions de formation, tant dans le domaine de l'éducation formelle que non formelle (pour mettre en œuvre des méthodologies de changement des croyances et des comportements) qui utilisent la formule de la "cascade", qui souvent ne fonctionne même pas bien au troisième niveau de la cascade. Il est important de revoir ces questions pour le cas des méthodologies innovantes qui sont utilisées au Mali, telles que la communication pour le développement.

De plus, il est intéressant de noter que la population elle-même participe à la conception de cette méthodologie. Dans le Cercle de Diéma, plusieurs groupes de population ont exprimé leur intérêt et le besoin d'apprendre des outils pour la gestion des conflits intrafamiliaux, et ont même suggéré ce que devraient être les circuits (point d'entrée par les hommes chefs de famille et rôle des femmes dans la veille

du processus, ...). La participation active de la population à la construction de ces méthodes, en veillant à ce que les femmes fassent partie de cette conception et décident de la manière de la faire ou non en leur faveur, fonctionne généralement bien.

Enfin, il faut rappeler qu'au nom des traditions, les rôles de genre, qui sont des constructions sociales basées sur le sexe avec lequel nous sommes nés, deviennent "naturels". Dans chaque culture, cette "nature" spécifique (qui n'en est pas une) d'être un homme ou une femme, est installée dans les croyances populaires basées sur le fait de voir et d'entendre les mêmes stéréotypes. Et il est nécessaire d'utiliser des moyens qui atteignent les esprits pour briser ces stéréotypes, c'est-à-dire qu'il est nécessaire d'utiliser de nouvelles images, de nouvelles expressions, un nouveau langage et de nouveaux messages en rupture avec ce qui est considéré comme "naturel" d'être un homme ou une femme. Les animateurs et animatrices communautaires, les écoles, les enseignants, le personnel de santé et les médias de masse jouent un rôle fondamental dans la transmission de ces nouveaux messages et de ces nouvelles images. Et les femmes doivent se trouver à l'intérieur de ces canaux de transmission où elles ne sont généralement pas présentes, car si elles sont invisibles, si leur voix n'est pas entendue dans de nouveaux espaces, leur "nature" ne changera pas. D'où la nécessité d'avoir plus de femmes qui occupent ces espaces et qui décident avec les hommes comment et quoi faire. **Comment créer des figures d'autorité parmi les femmes dans les communautés à partir des espaces et des rôles qu'elles occupent ?** La proposition n'est pas qu'elles occupent les lieux et jouent le même rôle que les hommes, la proposition est que précisément le rôle de ce qui dans cette culture est compris comme "le masculin" et, par conséquent, "ce qui a de la valeur" ou "l'autorité" cesse d'être celui qui prévaut, cesse d'être "l'idéal". Cela signifie qu'il faut cesser de louer "ce qui est masculin" et intégrer d'autres valeurs dans cette culture "telles que les soins, la non-agression et l'éducation" afin que le rôle des femmes soit valorisé et ait plus de poids au niveau communautaire.

Il est nécessaire de démanteler les imaginaires sociaux en essayant différentes méthodologies et, si possible, en les concevant avec la population elle-même.

6.1.3 Debat sur les traités internationaux et le role des osc envers l'etat et les donateurs internationaux

Bien qu'au Mali, nous ayons déjà constaté l'incohérence entre les traités internationaux et les politiques nationales, il est utile de savoir comment traiter certaines nuances avec lesquelles ces traités doivent être interprétés et de connaître les circuits de dénonciation régionale ou internationale de la violation des droits par les Etats, puisque dans de nombreux pays du monde, les OSC ont dû recourir à ces circuits face à des changements brusques du contexte politique. Cela donne de la force aux mécanismes de protection des droits internationaux et à la société civile. Au Mali, les traités internationaux peuvent également devenir une fenêtre d'opportunité pour le travail de plaidoyer.

Nous n'allons pas parler ici de l'utilisation des circuits et mécanismes disponibles en Afrique, car il est possible que les associations de juristes (AJM), les réseaux de défense des droits ou d'autres OSC et ONG internationales opérant dans le pays sachent ce qu'ils sont et comment les utiliser, mais nous voulons faire quelques remarques sur certaines interprétations des traités, qui ne sont pas toujours correctes, et sur certains des concepts utilisés. Nous considérons que la gestion de ces nuances peut être intéressante surtout pour les organisations de femmes au Mali qui, étant donné l'idiosyncrasie de leur contexte, sont de grandes expertes en négociation³ et qui pourraient avoir recours à ces mécanismes au cas où elles se sentiraient menacées si le contexte s'aggravait. En fait, certains témoignages ont rapporté avoir déjà été menacés.

Du point de vue des droits humains, les obligations des États face aux VBG sont larges et incluent les autorités publiques à tous les niveaux⁴. Ces obligations sont celles de **"prévention ; protection et soins ; enquête et sanction ; et réparation intégrale"**. Ces obligations sont toutes aussi pertinentes les unes que les autres du point de vue des traités sur les droits, ce qui signifie qu'un État ne peut pas ne pas délaissier une obligation pour en couvrir d'autres.

Et si ces obligations se renforcent mutuellement et certaines peuvent même être liées (comme nous l'avons vu, la réparation peut être une forme de prévention), il est important de savoir qu'elles sont aussi **individuelles**. Cela renforce l'argument avancé dans la section précédente, à savoir que pour que les femmes aient accès à des services de réparation, elles ne doivent pas faire de dénonciation ou demander une assistance judiciaire ou juridique, ou en d'autres termes : la dénonciation ne doit pas être une condition préalable à la réparation, comme cela est souvent mal compris dans de nombreux endroits.

Dans le cas du Mali, il est intéressant de voir comment les politiques en matière des VBG, si elles ne se concentrent pas sur la composante "sanction" (comme c'est le cas des MGF ou des MP), mettent l'accent sur la prévention en priorité, en utilisant parfois l'argument selon lequel il faut travailler à changer les croyances et les comportements plutôt qu'à modifier les lois. Certes, ce serait admirable puisque - comme nous l'avons vu - changer la culture, les croyances et les valeurs patriarcales est ce que les femmes réclament depuis longtemps. Cependant, cet argument n'est plus valable lorsque presque tout ce travail est entre les mains des OSC ou se fait par le biais de programmes ad hoc, qui ne sont pas intégrés dans les institutions, ni ne font partie de l'agenda politique des différents secteurs de l'État (système éducatif, système de santé, système judiciaire, droits humains ou économie, pour n'en citer que quelques-uns). Encore une fois, un argument qui renforce la position que nous défendons dans la section précédente.

3 Certaines auteures féministes africaines appellent cela le "négo-féminisme" (en référence à un féminisme basé sur la négociation permanente et une culture du compromis : négocier dans les communautés, négocier avec les gouvernements, négocier avec les hommes, etc.). Nnaemeka, Obioma (2003) *Nego-Feminism: Theorizing, Practicing, and Pruning Africa's Way*

4 Recommandation générale 35 du Comité CEDAW (par. 26) : les obligations générales "comprennent tous les domaines d'action de l'État, y compris les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, les niveaux fédéral, national, sous-national, local et local décentralisé, ainsi que les services privatisés".

D'autre part, la perspective des droits humains qui imprègne ces traités met toujours **les femmes au centre** et ce sont elles qui doivent être prises en compte lors de la conception des politiques et des programmes. Par conséquent, **leurs besoins, leurs désirs et leurs décisions doivent y être intégrés et elles ne peuvent être considérées comme de simples destinataires de politiques**. D'où le terme "titulaires de droits". Il faut également tenir compte du fait que toutes les femmes ne sont pas égales, et que nous n'avons pas toutes les mêmes conditions ou positions sociales. Il faut donc prendre en compte d'autres axes d'oppression (que nous décrivons par le concept d'« l'intersectionnalité » : pauvreté, ethnicité, origine urbaine ou rurale, handicap, etc.). Dans cette optique, il est essentiel que les interventions fondées sur la philosophie des traités internationaux soient adaptées à ces approches. Cependant, au Mali, il est frappant de constater que les stratégies d'intervention conçues dans les plans opérationnels issus des différentes politiques sont très axées sur la création de structures communautaires visant à informer, sensibiliser et changer les comportements des populations, avec une progression territoriale (nationale, régionale, cercle, commune) et au sein de chaque structure une conception pyramidale qui va des chefs traditionnels, des autorités locales, des administrateurs, jusqu'à la base. Tout cela suit une logique pensée dans la viabilité ou l'acceptation sociale de l'intervention, pensée en termes de qui a l'autorité, ce qui fait que la majorité des membres de ces structures, finalement, sont des hommes. Et ce sont eux qui d'une certaine manière donnent l'approbation, valident les interventions et assument ou non la génération de changements, en plus d'être ceux qui mangent les repas dans les formations, ceux qui portent les compensations quand il y en a, etc. Et que reste-t-il aux femmes ? Quel niveau occupent-elles dans cette progression ? Sont-elles vraiment au centre de ces stratégies ? A Diéma, nous les avons vues dans les comités de défense des droits, mais pas dans les comités locaux et communaux pour l'abandon de l'excision (aujourd'hui VBG) ou dans d'autres structures communautaires.

Au contraire, lorsque nous nous sommes arrêtées pour analyser la conception de ces plans nationaux, l'un d'entre eux ressort comme étant peut-être le plus réussi, du point de vue des femmes : la politique actuelle de planification familiale. Sa conception n'est pas très différente de celle des autres plans sectoriels, mais il existe un élément différentiel essentiel : les femmes peuvent demander des services de planification sans le consentement de leur mari (lorsqu'elles ne dépassent pas "certaines limites" comme la contraception définitive). Cela a constitué un grand pas en avant dans la capacité des femmes à être "agentes ou actrices". Peu importe que le reste de la communauté approuve ou non qu'elles fassent usage de cette possibilité (c'est-à-dire que les actions et les structures de sensibilisation de la communauté ne sont pas la clé du changement), le fait est que les femmes peuvent l'utiliser cette option, elles ont cette porte ouverte. Lorsque le travail de terrain a été effectué, de nombreuses femmes interrogées ont mentionné ce point comme un aspect clé et essentiel qui leur permet de se sentir beaucoup plus en sécurité, soutenues et respectées. Les femmes ont vu leur **pouvoir de décision sur leur corps s'accroître et elles le célèbrent** toutes, et c'est maintenant une ressource que beaucoup utilisent, que les autorités communautaires le veuillent ou non. C'est une clé très simple, sans frais, qui relève essentiellement d'une question de volonté de la part de l'État.

Cette année, plus de 200 cas de femmes qui ont eu recours au planning familial l'ont fait à l'insu de leur mari.

TÉMOIGNAGE DU RESPONSABLE CSCOM D'UNE COMMUNE DU CERCLE DE DIÉMA

Il est donc légitime de nous demander si la formule consistant à concentrer l'essentiel des stratégies sur ces comités communautaires essentiellement masculins, où l'on perçoit encore beaucoup de résistance après des années de travail, est la plus efficace.

Les autres concepts importants des traités internationaux sont les suivants :

Diligence raisonnable : c'est la norme des traités qui sert d'indicateur pour montrer si un État respecte ou non les quatre obligations acquises : prévention ; protection et attention ; enquête et sanction ; et réparation complète. Il est souvent utilisé lorsque les rapporteur.es des Nations unies ou les comités régionaux ou internationaux des droits humains supervisent la manière dont un pays met en œuvre les traités qu'il a ratifiés (en particulier dans le cas de traités contraignants tels que la CEDAW).

Lorsque les traités internationaux parlent de "**non-répétition**", cela ne signifie pas que les agresseurs ne répètent pas les agressions, ce serait de la "**non-récidive**", mais que les États ont l'obligation de mettre en place des mesures adéquates pour que ces situations ne se reproduisent pas.

La **non-discrimination** ne signifie pas seulement qu'il existe des politiques qui reflètent l'intention de ne pas discriminer, mais aussi que ces politiques ont un impact sur la population, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de discrimination "**comme résultat**".

La question qui se pose ici est la suivante : **quels canaux la société malienne peut-elle utiliser pour assurer le respect de ces traités ?** Au cours du travail de terrain pour cette étude, nous avons assisté à une réunion organisée par la Banque Mondiale avec des organisations de la société civile afin de connaître les principaux problèmes relatifs aux VBG. L'objectif de la réunion était de faire un diagnostic qui aiderait la BM à concevoir un programme régional qui inclurait une ligne contre les VBG. À la question de savoir quels types de mécanismes seraient utilisés pour accorder ces fonds, la réponse a été la suivante : un type de prêt pour les pays à faible revenu (nous avons supposé que la ligne VBG était une conditionnalité, mais cela n'a pas été clairement indiqué). La question lancée ici pour le débat est la suivante : serait-il dans l'intérêt de la société civile organisée de faire pression sur la BM et la communauté internationale pour que les VBG ne se fassent pas sur la base de la dette (et simplement en obtenant des informations à partir d'une simple consultation) ou serait-il dans l'intérêt des femmes maliennes qu'au lieu de conditionner ses prêts à davantage d'actions contre les VBG, la BM le fasse en soutenant une véritable réforme du système éducatif qui permette un instrument de prévention plus efficace ? Ou qu'elle

le fasse dans un autre domaine qui vise à l'application des traités internationaux et que ce soit la société civile malienne qui contrôle l'utilisation de ces fonds, puisque d'une certaine manière cette dette aura un impact sur leur vie ? Cette stratégie serait-elle une formule plus intéressante pour les femmes maliennes et pour l'État lui-même ? En d'autres termes, serait-il dans l'intérêt des OSC maliennes de jouer un rôle de surveillance - avec des fonds de coopération pour soutenir ce travail - alors que dans le même temps, l'État pourrait accéder à des fonds qui lui permettraient de créer des stratégies à long terme : éducatives, sanitaires, économiques qui intègrent des formules de non-répétition ?

Les OSC de défense des droits humains opérant au Mali pourraient-elles rendre compte des coûts supportés par l'État malien pour résoudre les problèmes de santé causés par les MGF, les grossesses précoces, les systèmes complets de soins aux femmes victimes et proposer des alternatives plus systématiques et durables pour la protection et la prévention ?

6.2 L'intersection femmes rurales et pauvreté

S'il est vrai que la violence à l'égard des femmes ne dépend pas de la position économique et concerne toutes les femmes, il est également vrai que lorsque la variable du genre est croisée avec la variable de la pauvreté, le niveau de vulnérabilité augmente. Si l'on y ajoute la variante rurale, la situation de ces femmes est peut-être pire parce qu'il y a généralement beaucoup plus de pression sociale, moins de services disponibles et que les traditions défavorables aux femmes sont plus profondément enracinées.

Le Mali est un pays éminemment rural et ses niveaux de pauvreté sont parmi les plus élevés au monde. Par conséquent, lorsque nous parlons de femmes victimes ou survivantes de la violence basée sur le genre au Mali, nous parlons surtout de **femmes rurales pauvres**. Et, tout comme pour le cycle de la pauvreté, où certains facteurs en influencent d'autres et où parfois nous ne savons pas par où commencer lorsque nous travaillons sur des programmes de développement, la situation se complique lorsque nous relierions ce cycle au cycle de la violence.

Les femmes rurales pauvres du Mali subissent différentes formes de violence tout au long de leur vie et c'est ainsi qu'elle se naturalise et que leur corps apprend la violence comme étant "naturelle, saine et même digne" (comme dans le cas des MGF). En d'autres termes, elles apprennent à la supporter ? D'autre part, il existe de nombreux arguments ou justifications économiques à l'origine de diverses formes de violence, par exemple : les disputes familiales lorsque les hommes ou les femmes ne déclarent pas leurs revenus ; la dote ou le travail que les filles peuvent effectuer à la maison dans le cas des MP.

L'absence de couverture des besoins fondamentaux (éducation, couverture sanitaire, propriété foncière, contrôle des revenus, logement, ...) place les femmes dans une position de vulnérabilité absolue et perpétue la situation de violence.

Il est clairement établi dans la recherche sur la violence basée sur le genre que la principale cause de la violence est l'inégalité et les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi l'approche de la violence doit être multidisciplinaire, où chacune des politiques prévoit des mesures pour garantir des progrès en matière d'égalité, sinon l'effort à fournir pour promouvoir un changement de mentalité est beaucoup plus important. C'est pourquoi, tant dans les politiques que dans les programmes des OSC, il est essentiel de créer des mesures qui renforcent la **capacité de résilience des femmes**, ou ce que l'on a également appelé leur "position de rupture ou leur position de protection"⁵, en tant que **mesures de prévention⁶ importantes**.

Trois choses sont essentielles pour accroître la résilience des femmes :

- a. L'accès à l'éducation et le fait de ne pas abandonner l'école sont des mesures fondamentales et essentielles pour renforcer la résilience des filles et des femmes. Bien sûr, comme cela a déjà été expliqué à plusieurs reprises dans cette étude, il ne suffit pas d'aller à l'école, mais de rendre l'environnement et l'éducation dans cette école adéquats.

Le niveau d'éducation et d'alphabétisation des femmes au Mali est encore, à ce jour, un obstacle énorme au progrès vers l'égalité des chances. Nous savons que **l'éducation** en soi n'est pas la solution et que dans les pays où le niveau de scolarité est beaucoup plus élevé, le problème de la violence basée sur le genre existe, mais c'est **un outil essentiel** pour renforcer le **statut social** des femmes et la société malienne en général. La plupart des femmes interrogées à Diéma ont parlé du manque d'éducation, non seulement comme l'un des principaux problèmes qu'elles rencontrent, mais aussi comme l'un des facteurs qui créent le **plus de malheur**, comme nous l'avons vu dans certains des témoignages recueillis au fil de ces pages. Sans parler du fait que l'éducation pourrait être l'un des principaux instruments pour promouvoir le changement des valeurs, des croyances et des comportements.

Dans les pays où il y a eu un engagement en faveur de l'éducation, comme en Ouganda (dans les années 1990) ou au Mozambique, beaucoup de progrès ont été réalisés sur des aspects tels que le décrochage scolaire des filles et l'augmentation de leur résilience. Beaucoup de ces filles sont maintenant enseignantes, elles savent mieux ce qu'elles veulent et ce qu'elles ne veulent pas, elles sont plus en contrôle de leur vie, elles ont des ressources qui leur permettent de décider si elles veulent ou non continuer leur relation avec un homme qui les agresse. Les convictions des familles sur l'importance de l'éducation de leurs filles ont également changé, les femmes étant plus nombreuses à être instruites et à voir les avan-

5 Ces deux concepts sont utilisés dans les études sur la féminisation de la pauvreté et viennent expliquer les différences qui existent entre les femmes et les hommes face à une situation de rupture des relations qui maintiennent ensemble les membres d'une unité domestique ; les positions de chacun d'eux varient considérablement. Les femmes ont généralement moins de compétences, moins d'expérience, moins d'accès à la propriété et au contrôle des biens économiques, des ressources communautaires ou même du soutien familial lorsqu'elles vivent avec la famille du mari.

6 La prévention doit inclure la garantie des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de toutes les femmes, sans discrimination, et la promotion de l'autonomisation, de l'agence et de la voix des femmes (CEDAW, 2017, paragraphe 30a).

tages économiques d'avoir une fille qui a un emploi. Le Mali ne peut pas être un pays africain à la traîne en matière d'éducation. Il est urgent de s'attaquer à ce problème.

- b.** Disposer des ressources économiques qui leur permettent de subvenir à leurs besoins fondamentaux, comme l'accès à la terre et **le contrôle de celle-ci** pour la culture de denrées alimentaires, les activités génératrices de revenus ou d'autres intrants pour améliorer leur "position d'abri".
- c.** Les réseaux de soutien social, qui leur permettent d'avoir un soutien en cas de rupture du mariage : cela peut se faire par l'intermédiaire de membres de la famille ou de groupes de femmes.

Parfois, les ressources immatérielles - formation et éducation, accès à l'information, construction de réseaux de soutien - sont des supports qui mettent l'accent sur la personne elle-même et créent un impact sur la perception que les femmes ont d'elles-mêmes et de leur place dans la société. Par exemple, le simple fait de réunir plusieurs femmes dans une commune et qu'elles doivent s'y rendre pour rencontrer d'autres femmes (bien sûr sans frais pour elles), de sortir de leur circonscription vitale (tant physique que sociale) et de pouvoir partager leurs expériences avec d'autres femmes, imprègne leur propre subjectivité. Le fait même de voyager peut jouer un rôle important dans ce sentiment de déresponsabilisation et d'isolement social (au-delà de la famille et du voisinage immédiat).

Un exemple qui illustre parfaitement cette intersection entre pauvreté et violence est le mariage précoce, l'une des principales formes de violence sexuelle, qui est encore légitimé dans de nombreux villages :

Le PM conduit au **viol** (les mineures ne sont pas en mesure de refuser, les risques sont trop importants), **aux grossesses précoces** qui affaiblissent la santé des femmes, éventuellement à vie, au **travail forcé des enfants**. Cela a des répercussions sur le décrochage scolaire des filles, le manque de possibilités d'autonomie économique, **une moindre capacité de prise de décision**, etc.

Il est difficile de savoir « entre la poule et ou l'œuf qui vient en premier », tout comme il est difficile de distinguer si les causes économiques ou les causes de contrôle sur le corps des femmes viennent en premier lorsque cette violence est exercée, mais quelle que soit la cause principale ou ce qui vient en premier, elles sont est directement liées l'une à l'autre. La question qui se pose alors est la suivante : pourquoi devons-nous mettre en place, lors de la conception de stratégies contre les mouvements populaires, des actions de sensibilisation visant à changer la mentalité des hommes (alors que nous constatons que cela nous prend une éternité) avant de donner des compensations aux filles pour qu'elles étudient (ce qui aiderait les familles à accepter qu'elles étudient), de rendre la scolarité obligatoire, d'accorder des bourses pour qu'elles puissent être enseignantes et qu'il y ait davantage de modèles féminins dans les écoles, de créer des mécanismes de contrôle contre les agressions sexuelles, etc. **Comment les filles et les jeunes femmes du Mali peuvent-elles sortir du cycle de la pauvreté et des violences si une culture de l'éducation n'est pas développée ?** Une réponse possible est que la coopération interna-

tionale ne donne plus la priorité à l'éducation en Afrique, mais il faut inverser cette tendance. La société civile malienne a un rôle important à jouer dans l'analyse de ses politiques et de la dynamique de la coopération elle-même, et pour influencer des changements favorables et durables pour les femmes. Les grands bailleurs de fonds et les organisations internationales qui génèrent la dette extérieure du Mali doivent être remis en question. Les stratégies de lutte contre les VBG doivent être intégrées dans la conception des politiques sectorielles, en plus des stratégies spécifiques sous la responsabilité du MPFEF.

Enfin, en ce qui concerne cette conjonction de la violence et de la pauvreté et l'absence d'une position adéquate de refuge, y compris de réseaux de soutien, il y a l'acceptation par les femmes de la médiation/conciliation avec le conjoint, comme étant pratiquement la seule issue offerte par le système et la société.

Il y a peu de femmes qui choisissent de quitter la situation de violences même si elles se trouvent dans une situation très précaire, normalement cela se passe dans les villes (nous avons interrogé certaines d'entre elles) mais aujourd'hui ce sont des femmes autonomes qui vivent déjà une vie sans violence.

Bien que l'on prétende que la conciliation est la seule issue, ce n'est pas vrai. C'est le moyen le plus facile de s'en sortir, et cela génère peut-être un problème très important pour les femmes si elles décident de quitter cet enfer. Ce qui est important ici, c'est que, **les femmes aient la capacité de décider, sans pression** et surtout, qu'elles aient une position favorable pour se défaire des situations de violence. La question est de savoir **si nous devons supporter la violence à cause de la pauvreté ou si nous devons trouver des solutions de la part des titulaires d'obligations et des titulaires de responsabilités pour considérer comment la féminisation de la pauvreté influence les niveaux très élevés de prévalence de la violence que les femmes maliennes doivent endurer**; les femmes qui sont sorties de ce cercle de violence, même au prix de difficultés économiques et sociales au début, peuvent-elles servir d'exemple aux autres femmes qui subissent la violence ?

Dans les recherches sur la pauvreté au sein du ménage dans de nombreux pays du monde, les femmes vivant seules ont indiqué que leurs conditions de vie s'étaient améliorées et que, pour elles, le fait d'avoir la liberté de mouvement, de prendre des décisions ou de sortir des réseaux de contrôle signifiait qu'elles avaient atteint des niveaux de bien-être qu'elles n'auraient jamais pensé pouvoir atteindre auparavant, même si leur situation économique est plus faible. La pauvreté n'est pas seulement une question de manque de revenus, la pauvreté, c'est aussi le sentiment de "ne pas pouvoir décider", de se sentir "ignorée", "dévalorisée" ou "impuissante" dans une situation qui vous fait mal".

6.3 Des recommandations générales pour tous les acteurs

Cette section comprend les principales recommandations qui, d'une manière ou d'une autre, ont été suggérées tout au long de l'étude, ainsi que celles qui nous semblent les plus significatives parmi celles qui figurent dans le diagnostic présenté au chapitre 5. Certaines sont plus appropriées pour un type d'ac-

teur ou actrice que pour d'autres, tandis que d'autres peuvent être valables pour tous et toutes. Il se peut également que certaines des recommandations soient déjà mises en œuvre au moment où cette étude est publiée ou parce qu'il est impossible d'avoir toutes les informations sur ce qui est fait en termes d'égalité et de violence basée sur le genre dans le pays.

6.3.1 Recommandations sur la mise en œuvre, la conception et le suivi des politiques de lutte contre les VBG et le renforcement des capacités

- Il est essentiel de mettre fin à la discrimination légale pour progresser en termes **d'égalité formelle**. Sans ce premier pas, le rapport de force entre les femmes et l'État est énorme et le fait de ne pas avoir de lois favorables est en soi un facteur de discrimination, ce qui est actuellement inacceptable. Il est important de continuer à travailler à ce que les lois et les politiques du Mali ne discriminent pas "de facto" la moitié de sa population.
- Le fait que les pratiques coutumières continuent de prévaloir sur le droit positif constitue un sérieux obstacle à la mise en œuvre effective des textes et compromet sérieusement les grands efforts déployés contre les VBG par la société civile, la communauté internationale et le MPFEF lui-même. De nouvelles voies de plaidoyer et de lobbying sont nécessaires pour sortir de cette impasse : études sur les répercussions économiques des MGF et des MP sur l'économie affaiblie du pays ; examen des engagements nationaux par les comités régionaux des droits ou autres voies à explorer par la société civile spécialisée dans le "plaidoyer".
- Créer un réseau intersectoriel de lutte contre les VBG, composé de personnes ayant une disponibilité et une capacité d'influence au sein de chaque secteur (ministère) qui travaille en étroite coordination avec le MPFEF et le sous-cluster de lutte contre la VBG pour s'assurer que les politiques visant à répondre aux normes appropriées dans les différents domaines d'intervention (prévention ; protection et soins ; enquête et sanction et réparation intégrale) sont intégrées dans chacun des secteurs : dans la conception des plans opérationnels, des mécanismes de suivi et d'évaluation.
- Renforcer les capacités du MPFEF, en particulier les capacités de leadership et de coordination du sous-cluster de lutte contre les VBG. En particulier, renforcer ses compétences pour savoir comment intégrer de **manière effective et détaillée** la transposition des actions visant à réduire les inégalités et les actions qui devraient comprendre les différents domaines de travail contre les VBG, appropriés à chaque secteur (éducation, santé, justice, droits humains, économie, ...), dans la conception, le suivi et l'évaluation des différentes stratégies sectorielles⁷ et des plans opérationnels.

7 Pour une meilleure compréhension de cette proposition, il est recommandé de lire l'analyse de la politique sectorielle de l'éducation à la section 4.3.1.

- Les agences internationales qui composent le sous-cluster VBG pourraient soutenir le MPFEF dans l'accomplissement de son mandat pour que certaines des politiques sectorielles intègrent cette perspective, soit en formant le personnel approprié de ce ministère et des secteurs correspondants pour effectuer des tâches d'intégration du genre dans la conception et le suivi des politiques et des budgets, soit en proposant une expérience pilote dans l'un des secteurs à titre expérimental.
- Évaluer les forces et les faiblesses de la stratégie conçue dans le plan d'éradication de l'excision, ainsi que tirer les principaux enseignements de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné dans cette stratégie.
- Il est urgent et essentiel d'aider le gouvernement malien à renforcer le système éducatif (structures, formation du personnel, élaboration de protocoles, développement de programmes d'études, etc.) pour une réelle intégration de la perspective de genre et de la lutte contre la VBG, en veillant à intégrer une culture éducative de prévention de la violence et des mesures adéquates pour que les filles et les jeunes femmes puissent terminer leurs études secondaires et accéder à des professions qui brisent les stéréotypes de genre et servent de modèle aux familles et aux autres filles.

Les OSC maliennes devraient promouvoir des actions de plaidoyer afin que la communauté internationale et les organisations multilatérales opérant dans le pays dirigent des fonds vers ce secteur et assurent des politiques publiques qui intègrent les différents domaines contre les VBG, soit par le biais de fonds de coopération, soit par des programmes de dette non remboursable, etc.

6.3.2 Recommandations pour les domaines de la protection et de la prévention

- Les changements les plus difficiles sont généralement des changements d'"idées, de croyances et de comportements", ils nécessitent l'utilisation de méthodologies d'essai/erreur, de savoir comment extraire des enseignements et des bonnes pratiques et des moments ou des dynamiques qui, parfois, ne sont pas adaptés aux délais de financement des projets (en particulier pour les interventions menées par les OSC et les ONG internationales). Les bailleurs de fonds se lassent parfois de soutenir des interventions à long terme par le biais de projets à court terme car il semble que le même type d'intervention soit toujours présenté en différentes phases, mais il devrait y avoir un engagement entre les bailleurs de fonds/ONG/OSC par lequel des programmes à long terme peuvent être développés dans des domaines spécifiques, et des interventions à petite échelle peuvent être intégrées dans ces stratégies, en tant qu'expériences pilotes dont on peut tirer des leçons.
- Développer des actions sur la résolution des conflits dans la famille et la communauté, sous la forme d'écoles populaires. Comme mentionné précédemment, dans de nombreux entretiens, les femmes et les hommes ont parlé de la nécessité d'améliorer la communication au sein du foyer et de résoudre les conflits.

- Des mesures de non-récidive ont été convenues au niveau communautaire et ont fait l'objet d'un suivi. Par exemple, l'agresseur devrait être rendu public (au niveau de la communauté) et la communauté devrait procéder à sa pénalisation (non par des mesures de prison, mais comme moyen de réparation au niveau de la communauté), par exemple : des excuses publiques et un engagement de non-répétition. Avec un suivi et même avec l'intervention de la justice officielle ou du personnel des cliniques juridiques avec le soutien des systèmes judiciaires.

Ces types de mesures donneraient également plus de poids à un élément très demandé tout au long du travail sur le terrain, à savoir la récupération des modèles traditionnels de protection. L'important serait de revoir ces modèles traditionnels, de les réassigner et de les redéfinir avec des femmes expertes en matière de genre afin qu'ils ne reproduisent pas les discriminations envers les femmes ou les inégalités, et qu'ils soient au contraire réparateurs. Cela contribuerait à ce que la dignité des femmes, des jeunes filles et de la communauté en général devienne une dynamique sociale, et d'autre part, cela donnerait plus de pouvoir aux pratiques communautaires traditionnelles, garantissant une plus grande viabilité sociale.

- Créer un pôle de femmes communicatrices (comme une école de communicatrices) sensibilisées aux questions de genre et spécialisées dans les méthodes de promotion d'une culture de non-violence et de non-discrimination.

6.3.3 Recommandations relatives au domaine de la réparation (y compris les soins)

- La recommandation générale dans ce domaine est la nécessité de créer de nouvelles logiques qui permettent aux femmes de retrouver leur dignité grâce à la transformation de leur quotidien.
- Créer une culture au niveau communautaire (y compris au sein des OSC) qui prenne en compte la voix des femmes. Les femmes sont habituées à être informées ou, tout au plus, consultées, mais elles ne font généralement pas partie du processus décisionnel. Cette situation est exacerbée pour les jeunes femmes qui ne participent même pas aux espaces de socialisation. Cette forme de travail doit être inversée vers un caractère éducatif et pourrait être lancée dans leurs espaces naturels d'organisation (réunions pour la tontine, ...), sans les altérer, sans introduire de dynamiques étrangères qui impactent leurs formes d'organisation ou qui peuvent même les dynamiter (par exemple, des micro-crédits à la place de leur tontine). Ce sont les espaces d'expression⁸ idéaux. Dans le cas des jeunes femmes, du moins au début, il est nécessaire d'explorer des formules de participation (peut-être qu'au début, il faut que les responsables de la communauté viennent dans leurs potagers, chez elles, tiennent davantage compte de leurs horaires, etc.)

8 La capacité des femmes à s'organiser autour de préoccupations plus stratégiques est susceptible de s'enraciner davantage à mesure qu'elles développent des forces organisationnelles acquises grâce au partage de besoins pratiques.

- Profiter de ces mêmes espaces pour le développement de compétences afin de faciliter les processus de guérison en groupe (par exemple, au Sénégal, les femmes utilisent différentes danses comme espaces d'expression et de soutien⁹). Il s'agit de construire avec elles des moyens adaptés à leurs façons de résoudre leurs problèmes, notamment des compétences en matière de soutien émotionnel qui peuvent créer une culture de l'auto-soin et de l'entraide. Ce type d'action a également un caractère de prévention de la violence, comme cela a déjà été expliqué dans une section précédente.
- Créer des écoles pour les guérisseuses traditionnelles ou promotrices de santé.
- Tant le MPFEF que le ministère de la santé et le ministère de l'éducation (formation des thérapeutes) pourraient être impliqués dans ces réponses, qui seront plus complètes et si nécessaires aujour d'hui.
- Maintenir les espaces d'écoute actuels pour les femmes qui ont besoin d'un soutien "en dehors" de leur environnement immédiat en temps de crise.
- Maintenir les cliniques juridiques comme moyen de fournir un soutien juridique aux femmes qui en ont besoin et les rendre mobiles afin que les femmes n'aient pas à se déplacer.
- Dans le domaine de la réparation, il est possible de continuer à créer des systèmes d'attention intégrale spécialisés, comme le Stop Center, qui est un modèle basé sur les "centres d'attention pour les moments de crise", généralement utiles pour les zones urbaines et pour les moments où la violence a été commise plus récemment, mais qui ne sont pas aussi viables pour les zones rurales en raison de la stigmatisation qu'ils produisent, des difficultés d'accès pour les femmes et de tout ce qui a déjà été mentionné ci-dessus. Pour les réponses aux crises dans les zones rurales, des systèmes plus intégrés pourraient donner de meilleurs résultats (dans les centres de santé avec une personne pouvant apporter un soutien psychologique ou émotionnel, la justice, les postes de police, les hôpitaux, ...), comme les systèmes de référence qui commencent à être mis en place, mais avec une formation efficace de ses composantes et seulement pour les moments de crise.

Comme recommandation générale pour cette proposition et d'autres qui sont faites ici et qui impliquent des actions de formation ou de renforcement des capacités, il est totalement déconseillé de suivre des modèles de formation en cascade car ils ne sont généralement pas de qualité, au contraire, il est recommandé qu'il y ait des groupes de femmes bien formées qui accompagnent d'autres groupes pendant le temps nécessaire de renforcement des capacités (tutorat, supervision des sessions...).

⁹ Certaines de ces formules sont aujourd'hui récupérées en Europe comme des formes saines d'expression et de guérison, car de nombreux rituels pratiqués par les femmes ont également été perdus sur ce continent avec l'influence de l'église et les processus d'industrialisation.

Certaines de ces mesures recommandées pourraient être expérimentées dans certains villages où, par exemple, le travail a déjà été effectué et où la communauté fait confiance aux OSC qui permettent encourager plus facilement ce type de pratique, ainsi que d'obtenir le soutien des autorités pour motiver le changement. Le Mali doit rechercher des mesures économiquement et socialement viables.

- Au niveau de la prévention et de la réparation, il est important de commencer à penser à la prise en charge des femmes défenseuses, des militantes et des responsables d'organisations de femmes qui sont en fin de compte en première ligne pour défendre les droits de toutes les autres. Des ressources doivent être mises à disposition pour leurs soins et leur santé physique et émotionnelle. Par exemple : mettre à disposition des fonds pour pouvoir quitter le pays de temps en temps afin d'avoir un peu d'oxygène et d'échanger des stratégies avec d'autres militantes africaines ou celles d'autres régions du monde ; ouvrir des espaces pour les soins et la réparation émotionnelle ou promouvoir des groupes de soutien mutuel avec des espaces et des temps réels pour eux, etc.

6.4 Recommandations pour le travail effectué dans le Cercle de Diéma par CooperAcció, IAMANEH et AJM.

Il est recommandé à ces organisations, selon la stratégie qu'elles suivent, de travailler sur une hypothèse qui comprend les 3 niveaux de changement (compris comme des changements ou simplement des améliorations) :



6.4.1 Recommandations au niveau des politiques :

- Il est recommandé que les 3 organisations continuent à participer au sous-cluster VBG, tout en continuant à mettre en œuvre leur stratégie d'intervention à long terme dans le Cercle de Diéma. Cette participation aura deux objectifs :
 - Faciliter un flux d'informations entre le niveau national et le travail sur le terrain, de manière à : apporter au Cercle Diéma et à Kayes, des informations de première main sur l'avancement des politiques, les stratégies à suivre et autres questions d'intérêt qui facilitent le dialogue et le plaidoyer auprès des autorités locales et la coordination et l'articulation des plans de travail entre les différents acteurs ;
 - Apporter au niveau national les bonnes pratiques, les aspects à améliorer et les leçons tirées du travail sur le terrain pour fournir un retour d'information pour le suivi de la mise en œuvre des politiques.
- Il est recommandé de renforcer et d'améliorer le travail de coordination effectué sur le terrain avec d'autres acteurs locaux et internationaux travaillant dans la région de Kayes (une des régions bénéficiant de l'initiative EU *Spotlight* avec les agences des Nations unies et d'autres ONGD et OSC, qui - dans le cas de Diéma - ne couvrira que deux communes où CooperAcció travaille avec ses organisations partenaires). Cela permettra à CooperAcció, IAMANEH et AJM d'établir des liens de coordination, d'articulation et de création de synergies avec ce programme à partir du travail dans ces deux communes, important non seulement pour avoir un plus grand impact mais aussi pour créer des synergies au niveau de la région de Kayes avec tous les acteurs impliqués dans cette initiative et avec d'autres acteurs travaillant dans la zone, afin de joindre les efforts et de maximiser les ressources dans les actions de formation, de capitalisation d'apprentissage et de développement des capacités locales.
- Il est important de créer, tant dans le Cercle de Diéma que dans la région de Kayes, une culture de travail en commun qui permette aux OSC de se sentir unies pour les mêmes objectifs, tout en créant une masse critique face aux autorités locales ou aux chefs traditionnels qui peuvent montrer une certaine résistance à la promotion des droits des femmes.

6.4.2 Recommandations sur les changements ou améliorations des pratiques de travail

- Il est important de poursuivre la formation et le renforcement des capacités du personnel de l'IAMANEH et de l'AJM afin de s'adapter aux nouvelles méthodologies (telles que la méthode de "communication pour le développement"), ainsi que de développer des mécanismes qui favorisent l'apprentissage et la réflexion sur l'utilisation de ces méthodes.
- Former et accompagner les différents acteurs qui composent le système de référencement de Diéma, en renforçant certaines de ses structures comme la clinique juridique de l'AJM.

- Identifier et créer des mécanismes de soins communautaires pour traiter les cas de VBG en crise dans les communautés où nous travaillons, par exemple, les comités de défense des femmes (précédemment formés) avec le CSCOM peuvent assumer un rôle d'accompagnement des cas et la clinique juridique de l'AJM peut être constituée en tant que clinique mobile.
- Créer des mécanismes communautaires qui garantissent que la médiation implique des mesures visant à empêcher que les agressions ne se reproduisent (en utilisant certains des comités de défense des droits pour faire de la "surveillance" et en impliquant les dirigeants qui font traditionnellement de la médiation dans les conflits communautaires). Il est important que les femmes assument un rôle central dans ces espaces de surveillance. Il est important que les femmes assument un rôle central dans ces espaces de suivi, en veillant à ce que les situations de violence de genre soient reconnues au niveau communautaire et prises en compte comme des problèmes qui dépassent la sphère conjugale ou familiale.

6.4.3 Recommandations pour promouvoir les changements de comportements, d'attitudes, d'idées et de croyances :

Les personnes interrogées dans le Cercle de Diéma passent à côté de certaines façons de résoudre les problèmes qui se posent au niveau de la famille ou de la communauté, considérant les "normes" ou les façons plus modernes de faire comme une imposition. Il faut rappeler qu'au Mali, les façons de faire ancestrales coexistent avec les façons de faire modernes, résultat de la colonisation et, plus récemment, de la mondialisation néolibérale ou des méthodologies issues de la coopération internationale. Ce sont deux mondes opposés et contradictoires et de nombreuses personnes appartenant aux OSC, à l'administration et au niveau communautaire préconisent de ne pas dédaigner certaines façons de faire traditionnelles, de les adapter à la vie moderne, mais de ne pas les ignorer, comme cela a été fait à de nombreuses reprises. Par exemple, la manière dont les conflits communautaires sont résolus, la récupération des espaces d'écoute ou les règles de respect des personnes âgées, etc..., au regard de cela, il est recommandé de :

- Récupérer avec les groupes de population avec lesquels nous travaillons, ces usages et coutumes positifs qui pourraient être intégrés dans les nouvelles méthodologies de travail qui seront utilisées au niveau communautaire, en valorisant surtout qu'elles favorisent le respect des femmes et de leurs décisions.
- Utiliser des méthodologies de "communication pour le développement" axées sur le genre (jeu de valeurs, etc.).
- Améliorer la communication dans l'environnement familial. Programmes expérimentaux visant à améliorer la communication et la gestion des conflits.
- Formation des jeunes en matière de santé sexuelle, affective et reproductive.

- GRAAP : groupes de recherche de soutien pour l'autodéfense (ils fonctionnent généralement très bien car ils permettent à la population de résoudre les problèmes et les OSC les accompagnent).
- Rendre visible par des exemples concrets, dans des actions de sensibilisation et de formation, comment certains changements en influencent d'autres et rendent positives les réalisations obtenues, au lieu de toujours regarder ce qui n'a pas été réalisé. Célébrer les changements avec la communauté, et leur donner de la valeur.
- Faire des émissions radio favorables aux droits des femmes, en utilisant différents thèmes, y compris des sujets d'actualité comme la prévention de la covid19 et d'autres questions de santé communautaire, qui peuvent donner une plus grande légitimité à ces émissions, en contrebalançant celles de nature religieuse (talk-shows sur la santé sexuelle et reproductive ; pilules sur la prévention de la violence ; interviews avec l'AJM sur le projet de loi ; interviews de jeunes des écoles avec lesquelles nous travaillerons ; interviews de chefs traditionnels et de maires favorables à des changements d'attitude et de comportement, etc.) . Informer par ces émissions sur les ressources dont disposent les femmes pour se protéger de la violence et pour réaliser des programmes de prévention.

Compte tenu de l'actuelle pandémie de **covid19**, il est recommandé **d'intégrer les mesures de prévention** dans toutes les actions (fourniture d'eau, de savon et de masques, attribution d'un moment précis pour diffuser les mesures préventives telles que les masques de lavage, identification des symptômes, etc.).

6.4.4 Recommandations concernant les groupes de population

- Travailler avec de nouveaux groupes de population et renforcer leur rôle dans le changement des comportements, des attitudes, des idées et des croyances :
- Soutenir les femmes qui sont déjà naturellement organisées autour de leurs besoins fondamentaux (tontines, jardins potagers, etc.), par des actions de formation sur la santé sexuelle et communautaire, la prévention de la Covid19 et les pratiques d'auto-soins et le soutien mutuel, en identifiant celles qui ont une capacité de leadership et celles qui pourraient assumer le rôle de guérisseuses traditionnelles et en les formant à assumer un rôle de facilitatrices de soins et de promotrices de santé dans leurs propres groupes. Comme il s'agit d'une nouvelle action dans la stratégie qui sera suivie par CooperAcció, IAMANEH et AJM, il est recommandé que, au moins pendant la première année, l'accent soit mis sur la création de liens de confiance et de respect mutuel entre ces femmes et les animatrices des organisations, en identifiant leurs besoins les plus immédiats, leur forme d'organisation et le type de femmes qui participent (beaucoup d'entre elles ne participent pas à la tontine par manque de ressources à partager dans le groupe, il est donc important d'étudier des moyens de soutien pour faire participer d'autres femmes à ces nouveaux groupes), mais sans jamais intervenir sur cette modalité d'organisation, mais en la promouvant et en la renforçant.

- Explorer les possibilités de subvenir à leurs besoins de base, car sinon il y a un risque de nouvelle résistance de la part des hommes pour la fréquentation de ces groupes par les femmes s'ils considèrent que seules des discussions sur la santé sont menées avec elles. Le facteur économique pourrait minimiser ce risque, mais il n'est pas recommandé de mener des actions visant à accorder des crédits selon un schéma occidental, mais plutôt de respecter et de renforcer leur forme d'organisation originale.
- Créer des écoles pour les guérisseuses ou les promotrices de la santé (selon ce qu'elles jugent le mieux), en impliquant les femmes dans la conception et la prise de décision ; des écoles de leadership, des écoles d'autogestion de la santé, etc.
- Travailler avec des groupes de jeunes hommes et femmes et, si possible, les encourager à rester à l'école. Par exemple, promouvoir des actions auprès des élèves du secondaire et de la communauté scolaire, en rendant ce groupe de population visible en tant qu'acteurs possibles du changement.
- Il est essentiel de mener des actions pour encourager les filles à poursuivre leurs études (bourses, incitations), ainsi que de rechercher des mécanismes leur permettant de participer activement à la vie de la communauté, précisément pour rompre avec les rôles traditionnels. Il faut trouver les moyens les plus appropriés.
- Au niveau régional ou national, étudier les initiatives possibles pour soutenir les femmes défenseuses des droits humains et échanger des expériences avec d'autres pays.

6.4.5 Recommandations sur la coordination des partenaires :

Il est impératif de renforcer les mécanismes de coordination entre les acteurs aux niveaux national, régional et du cercle et de développer des exercices d'évaluation et de capitalisation des connaissances.

Rien de tout cela ne fonctionnera si les canaux de coordination et les efforts conjoints entre les différents acteurs ne sont pas améliorés. Travailler en alliance, loin du rôle et de la compétition pour les espaces d'intervention, est la seule formule pour parvenir à plus d'endroits du pays, pour ne pas dupliquer ou contredire les messages ; pour ne pas lasser la population ; pour ne pas réaliser des pratiques qui se chevauchent ou se minent mutuellement (par exemple : il est important de s'accorder sur ce qu'on paye ou pas lors de la réalisation d'actions de sensibilisation...). Des mécanismes de rotation pourraient être établis entre les différents acteurs pour assumer ce rôle pendant une période de temps préétablie.

Pour conclure cette proposition, nous voudrions juste rappeler qu'il est important de ne jamais perdre de vue pour qui nous travaillons ; de garder à l'esprit que le chemin pour éradiquer la violence à l'égard des femmes est long et qu'aucun effort n'est de trop. Ainsi, à partir de cette étude, nous voudrions lancer un appel pour que tous et toutes les partenaires qui font tout leur possible pour éradiquer cette pandémie millénaire et silencieuse continuent à unir leurs efforts.



Bibliographie

- Antonowicz, Laetitia (2010). *La violence faite aux enfants en milieu scolaire au Mali*, Save the Children.
- Arriagada, Irma. (2005). *Dimensiones de la pobreza y políticas desde una perspectiva de género*. Revista Cepal, n° 85. Pp. 101-112.
- Asociadas por lo Justo – JASS – Just Associates. (2008). *Haciendo que el cambio sea una realidad: El Poder. Conceptualizando el poder para avanzar en la justicia y la equidad*. Hivos.
- Association des Juristes Maliennes (2014). *Le mariage précoce et son impacte en la santé reproductive de filles dans la Region de Kayes, Mali*. Bamako, CooperAcció.
- Association des Juristes Maliennes (s.f.) *Le droit a la santé sexuelle et reproductive*. CooperAcció.
- Atienzo, Graciela (2015). *Feminicidio. El asesinato de las mujeres por ser mujeres. De la categoría político jurídica a la justicia universal*. Madrid. Eds. Catarata y Figbar
- AWID (2004): “*Interseccionalidad: una herramienta para la justicia de género y la justicia económica*”, *Derechos de las mujeres y cambio económico*, n° 9, agosto.
- Bachelet, Michelle. (2011). *16 mesures pour mettre fin à la violence à l’égard des femmes*. ONU Femmes.
- CARE (2013). *Men, Gender Equality and Gender Relations in Mali. Findings from the International Men and Gender Equality Survey*.
- Cellule Technique du Cadre Strategique de Lutte contre la Pauvreté. (2016). *Cadre Strategique pour la Relance Economique et le Developpement Durable au Mali*. CREDD 2016 – 2018. Ministère de l’Économie et des Finances.
- Cellule Technique du Cadre Strategique de Lutte contre la Pauvreté. (2018). *Cadre Strategique pour la Relance Economique et le Developpement Durable au Mali (borrador)*. CREDD 2019 – 2023. Ministère de l’Économie et des Finances.
- C-Change (2017). *Modelo de Comunicación para el Cambio Social y de Comportamiento. Communication for Change*. <https://www.comminit.com/la/content/modelo-de-comunicaci%C3%B3n-para-el-cambio-social-y-de-comportamiento-ccsync>

- Chant, Sylvia. (2003). *Nuevas contribuciones al análisis de la pobreza: desafíos metodológicos y conceptuales para entender la pobreza desde una perspectiva de género*. Serie Mujer y Desarrollo. Santiago de Chile: Unidad Mujer y Desarrollo, NNUU.
- Consejo de Seguridad de la ONU (2014), *Violencia sexual relacionada con los conflictos*. Informe del Secretario General. <http://www.un.org/es/comun/docs/?symbol=S/2014/181>
- CooperAcció/Iamaneh (2011). *Etude sur l'incidence des fistules obstétricales en 2010 dans 4 aires de santé du Cercle de Diéma*, Region de Kayes.
- Département de l'Assurance Qualité et des Résultats. Division du Genre et du Développement social. (2011). *Mali Profil du Genre Pays*. Groupe de la Banque Africaine de Développement.
- Dahle, Martine (2009) *La lutte contre l'excision au Mali : un cas de « négo-féminisme »?* Département d'études culturelles et de langues orientales Université d'Oslo. Noruega
- ECPAT Luxembourg 2014 « *Etude quantitative et qualitative sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans les localités de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et le District de Bamako* » (Mars 2014) : www.ecpat.lu
- Facio, Alda. (2003). *Los derechos humanos desde una perspectiva de género y las políticas públicas*. *Otras Miradas*, vol. 3, número 001. Mérida, Venezuela: Universidad de los Andes.
- FNUAP (2020) *Contra mi voluntad. Estado de la población mundial* <https://www.unfpa.org/es/swop>
- Gender-Based Violence AoR. Global Protection Cluster. (2019). *Handbook for Coordinating Gender-based Violence Interventions in Emergencies*.
- Institut National de la Statistique Bamako (2014). *Enquête Démographique et de Santé (EDSM-V) 2012 – 2013*. Maryland : ICF International.
- Institut National de la Statistique (2019) VI Enquête Demographique et de Santé 2018
- Institut National de la Statistique. 2016. Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples au Mali (MICS-Mali), 2015, Résultats clés. Bamako, Mali, INSTAT.
- Jabardo, M. (2012). *Feminismos negros. Una antología*. Madrid: Traficantes de Sueños
- Jahan, Selim. (2018). *La violencia contra las mujeres: causa y consecuencia de desigualdad*. Oficina Informe sobre Desarrollo Humano. PNUD.

- Kabeer, Naila. (1997). *Empoderamiento desde abajo. ¿Qué podemos aprender de las organizaciones de base?*. En: León, M. (comp) *Poder y Empoderamiento*. Bogotá, T.M. Ed.
- Lagarde, Marcela. (2000) *Claves feministas para la autoestima de las mujeres*. Madrid. Ed Horas y horas.
- Loi N° 11-080/AN-RM du 30 Décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille.
- Loi N° 62-17 AN-RM du 3 février 1962 portant Code du Mariage et de la Tutelle.
- Ministère de l'Economie et des Finances (2019). *Loi de Finances. Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP) 2019-2021*.
- Ministère de l'Education et alii (2019) *Programme Decennal de Developpement de l'education et de la formation professionnelle deuxieme generation (PRODEC 2)*, 2019-2028.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF, 2011a). *Plan d'Actions de la Politique Nationale Genre du Mali 2011 – 2013*.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF, 2011b). *Politique Nationale Genre du Mali. PNG-Mali*.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et ONU FEMMES. (MPFEF, 2012). *Rapport final Etat des Réalisations de 2011 du Plan d'Action 2011 – 2013 de la Politique Nationale Genre du Mali*. Bamako : CNDIFE.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF, 2015a). *Plan d'Action National 2015 – 2019 pour l'Abandon de la Pratique de l'Excision au Mali*.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF, 2015b). *Rapport de l'etude sur les violences faites aux femmes en milieu hospitalier au Mali. Bamako (Mali)*
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF, 2016). *Analyse critique des acteurs d'influence à l'accélération de l'abandon de la pratique des MGF/excision au Mali*.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF, 2018a). *Rapport Argumentaires de l'avant-projet de loi contre les violences basées sur le genre au Mali*. Draft 3.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF, 2018b). *Strategie Nationale Holistique pour mettre fin aux Violences Basées sur le Genre au Mali 2019 – 2030*.

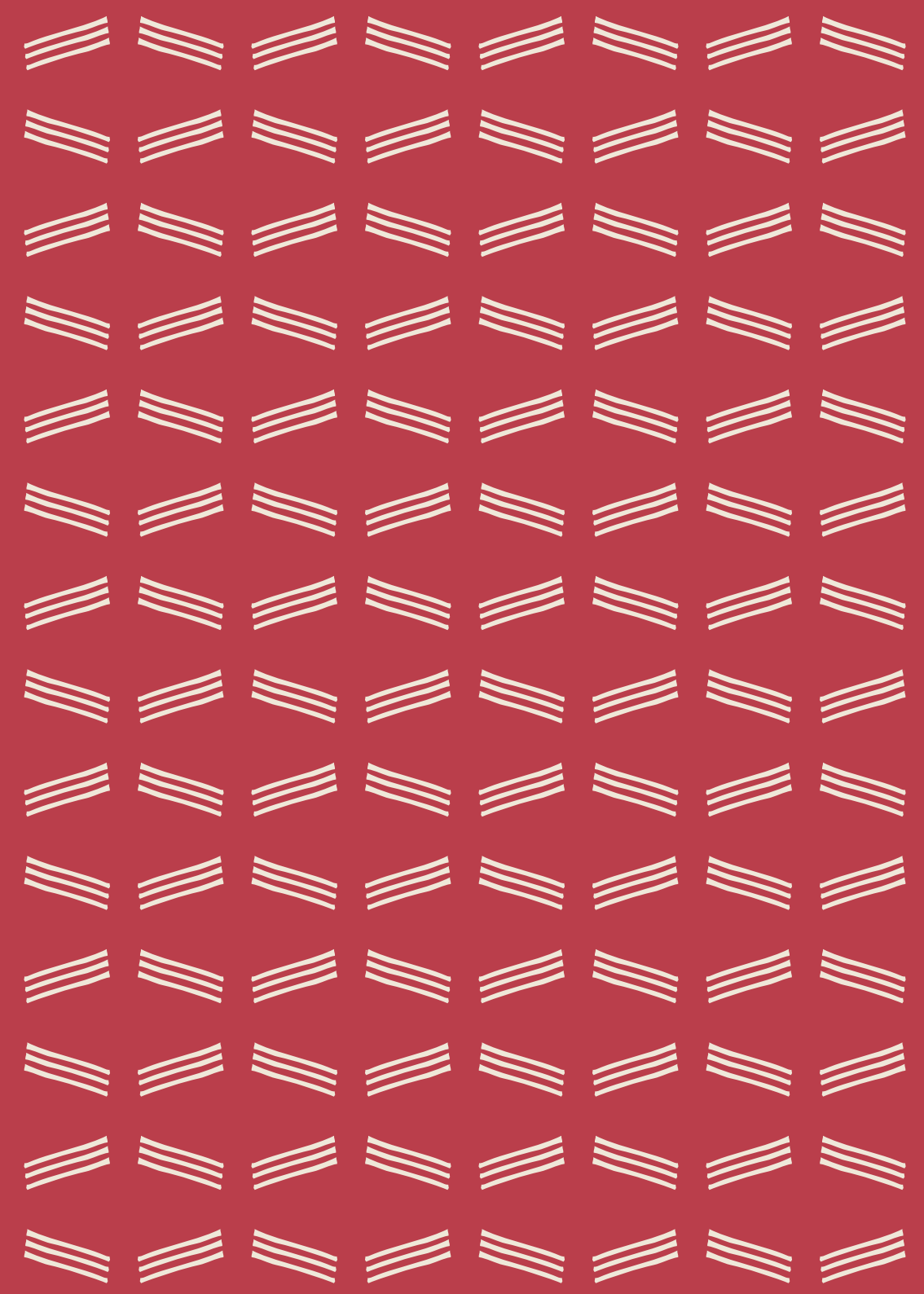
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. (MPFEF, 2018c). « YEELLEN » *Stratégie Nationale de Communication Holistique sur les Violences Basées sur le Genre 2018 – 2027*.
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF, 2019). *Rapport National Annuel 2018 et programmation 2019*. Programme National de Lutte contre la Pratique de l'Excision.
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (2014). *Plan d'Action National de Planification Familiale du Mali 2014 – 2018*.
- Morgan, J (2016). Family honour and shattered dreams: Girl brides in Mali, Niger and Senegal Dakar: Plan Plan International in West Africa and Central Africa, available at https://resourcecentre.savethechildren.net/node/12508/pdf/plan_family_honour_and_shattered_dreams_web.pdf
- Nnaemeka, Obioma (2003) *Nego Feminism: Theorizing, Practicing, and Pruning Africa's Way*
- Nour, N. M. (2006). Health consequences of child marriage in Africa. *Emerging infectious diseases*
- OIT (2017) Estimación Mundial sobre el Trabajo Infantil y la Esclavitud Moderna. Hoja de datos regional de África. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@ipecc/documents/publication/wcms_597880
- Pickup, F. (2001) *Ending Violence against Women*. Oxford. Ed Oxfam G.B.
- Programme de Nations Unies pour le Développement – PNUD. (2018). *Stratégie Genre du PNUD Mali 2018 – 2020*.
- Rowlands, J. (2005) *El empoderamiento a examen*. Recuperado de: <http://www.gobernabilidad.cl/modules.php/x/modules.php?name=News&file=print&sid=809>
- Rowlands, J. (s/f) *Power in Practice: Bringing Understandings and Analysis of Power into Development Action in Oxfam*
- Secretario General de Naciones Unidas. (2019). *Informe Violencia sexual relacionada con los conflictos (S/2019/280)*. Consejo de Seguridad UN.
- SIPI, Remei (2018). *Mujeres africanas. Más allá del tópico de la jovialidad*. Barcelona, España. Ed. Wanafrica

- Sous-Cluster Violence Basée sur le Genre au Mali. (2018). *Rapport sondage sur les violences basées sur le genre*. Bamako : UNFPA.
- Sous-Cluster Violence Basée sur le Genre au Mali. (2018). *Rapport statistiques annuelles des cas de violences basées sur le genre déclarés en 2017*.
- Sous-Cluster Violence Basée sur le Genre au Mali. (2018). *Sytem de reference VBG au Mali*. UNFPA.
- Sous-Cluster Violence Basée sur le Genre au Mali. (2019). *Cartographie des services de VBG au Mali*.
- UNICEF (2019) *Étude sur les Normes Sociales Liées au Mariage des Enfants (moins de 18 ans) et l'Alimentation des Enfants (0 à 24 mois) dans les Régions de Kayes et Sikasso. Rapport Final*. Penn Song. University of Pensilvania
- United Nations Population Fund - UNFPA. (2019). *Cartographie des acteurs VBG-Mali*.
- United Nations Secretary-General. (2019). *Report Conflict related sexual violence*. UN.
- Vázquez, Norma. (2018). *Algunos debates en el movimiento feminista del siglo XXI. Máster Igualdad y Equidad en el Desarrollo*. CooperAcció/UVIC.
- Vázquez, Norma (2020): *Apuntes para revisar nuestras intervenciones con mujeres víctimas de violencia de género*. Colegio de Psicología de Bizcaia
- Walker, Alice (1993). *En posesión del secreto de la alegría*. Barcelona: Plaza y Janés
- WILDAF-AO (2017) *Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles au Mali. Raport definitif de l'étude de base*. Bamako

Sigles et Acronymes

ABS	Appui budgétaire sectoriel
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement
AJM	Association des Juristes Maliennes
AMSOPT	Association Malienne pour le Suivi et l’Orientation des Pratiques Traditionnelles
APDF	Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes
APSEF	Association pour la Promotion des Droits et le bien-être de la Famille
ASACO	Association de Santé Communautaire
AWID	Association for Women in Development
BM	Banque Mondiale
CAFO	Coordination des Association et ONG féminines du Mali
CCAPN	Comité Communal d’action pour l’Abandon des Pratiques Néfastes
CDE	Convention sur les Droits des Enfants
CLAPN	Comité Local d’Action pour l’Abandon des Pratiques Néfastes
CNAPN	Comité National d’Action pour l’Abandon des Pratiques Néfastes
CRAPN	Comité Régional d’action pour l’Abandon des Pratiques Néfastes
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSREF	Centre de Santé de Référence
DPPD-PAP	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses et Projet Annuel de Performance
DRPFEF	Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l’Enfant et de la Famille
DRS	Direction Régionale de la Santé
EDS-M	Enquête Démographique et de Santé du Mali
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDH	Femmes et Droits Humains
FO	Fistules Obstétricales
IAMANEH	Association Internationale pour la Santé Maternelle et Néonatale au Mali

IDG	Indice de l'Inégalité de Genre
IDH	Indice de Développement Humain
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MP	Mariages Précoces
MPDL	Mouvement pour la Paix, le Désarmement et la Liberté
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MSE	Modèles Socio-écologiques
NU	Nations Unies
OMS	organisation Mondiale de la Santé
ONGD	Organisation Non Gouvernementale de Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUFEMMES	Agence de l'Organisation des Nations Unies pour les Femmes
OSC	Organisations de la Société Civile
PN	Pratiques Nuisibles
PNG	Politique Nationale du Genre
PNLE	Programme National de Lutte contre l'Excision
PNVBG	Programme National pour l'abandon des Violences Basées sur le Genre
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'éducation et de la Formation Professionnelle deuxième génération
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTN	Pratiques Traditionnelles Néfastes
SCOFI	Politique Nationale pour la Scolarisation des Filles
SOUTURA	Assistance aux Travailleuses du Sexe
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
UNFPA	Fonds de Population des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences basées sur le Genre
VIH/SIDA	virus de l'immunodéficience humaine
WILDAF	Women in Law and Development in Africa



COOPER▶CCIÓ

www.cooperaccio.org